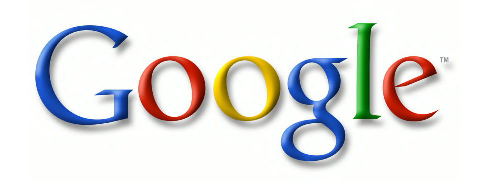
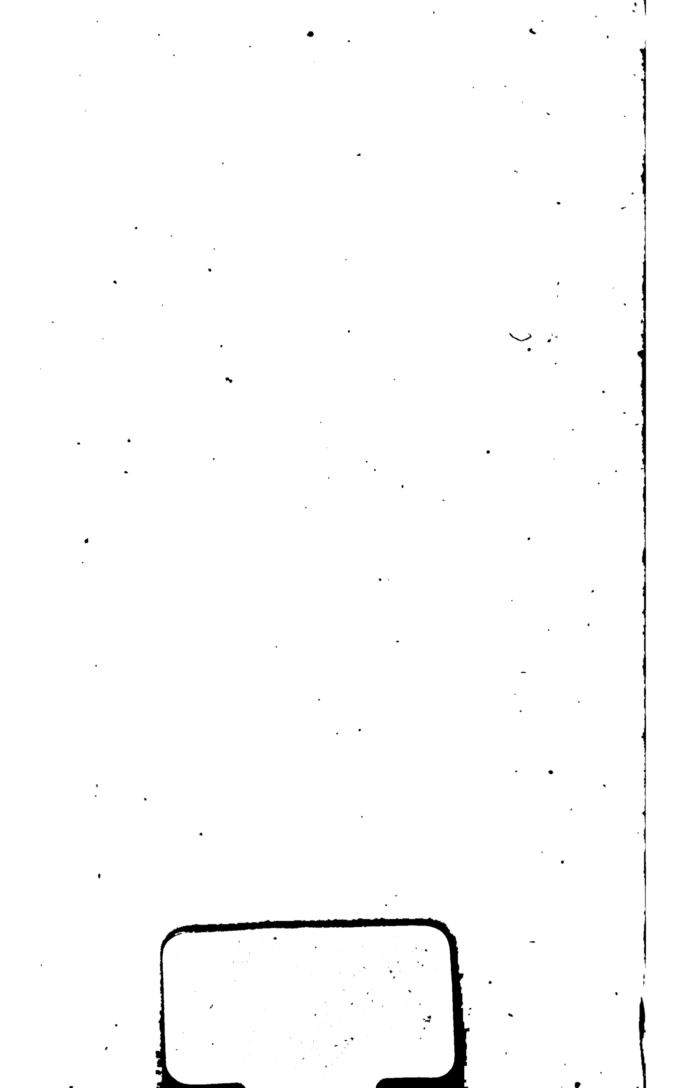






HISTOIRE CRITIQUE

de la Creance & des Coûtumes des Nations du

LEVANT,

Publiée par

Le Sr. DE MONI.



A FRANCFORT,
Chez FREDERIC ARNAUD,
M. DC. LXXXIV.

IL y a environ six ans, qu'estant sur le point de faire un voyage dans le Levant, un de mes Amis de Paris me mit entre les mains cette Histoire Critique de la creance des Orientaux, que je donne presentement au Public, sans savoir qui en est l'Auteur. J'y ai seulement ajouté ce qu'on y trouvera sous le nom de Supplement, & l'ai aussi retouchée en plusieurs endroits. Je ne puis nier, qu'elle ne m'ait esté d'un tres-grand secours dans mes voyages, où j'ai reconnu que la plus-part des Heresies qu'on attribüe aux Peuples du Levant n'ont presque aucun fondement, bien que les Missionnaires, pour faire mieux valoir leur emploi, les accusent d'un grand nombre d'erreurs, qu'on trouvera expliquées avec netteté dans cette Histoire. Il y a cette difference entre les pretenduës Heresies des Orientaux & celles des Peuples de l'Europe, que les premiers ayant

 l'esprit

l'esprit fort subtil, ont inventé une Theologie raffinée, sur les principes de laquelle ils ont establi leurs opinions; au lieu que les derniers ayant l'esprit moins subtil, ont aussi esté les auteurs d'Heresies plus grossieres & plus sensibles. Comme nous sommes dans un tems où l'on s'applique à la reünion des Religions, je ne doute point que cet Ouvrage ne serve beaucoup à faire voir, qu'il y a souvent de l'illusion dans l'esprit de ceux qui condamnent avec trop de facilité les sentimens de leurs freres. Les Catholiques épurés lisent avec plaisir l'Exposition de la Foi de l'Eglise Romaine par un sage Prelat, qui monstre évidemment que les Protestans ont imposé à cette Eglise, en lui attribuant des opinions dont elle est entierement eloignée. La Cour de Rome, qui a loué cet Ouvrage, fait assez connoistre qu'elle n'approuve point plusieurs petits usages qui sont autorisés par les Theologiens du second ordre. L'on

rend encore moins de justice aux Eglises d'Orient, qu'on a accusées mal-à-propos d'une infinité d'Heresies; comme l'Auteur de cette Critique le fait voir par des preuves convaincantes: & avant lui un (1) savant Bibliothecaire du Vatican s'estoit plaint hautement du peu de charité que quelques Theologiens Latins, qui mettoient tout en dispute, avoient pour les Peuples du Levant, auxquels ils insultoient, sans avoir pitié de leurs miseres. Il reproche à ces Theologiens, de n'avoir aucun égard à la verité dans leurs disputes contre les Orientaux, mais de rapporter toutes choses à leurs usages & coûtumes, en condamnant tout ce qui n'y estoit point conforme. Cette plainte, que Luc de Holstein n'a faite qu'en termes generaux, se trouve ici expliquée en par-

(1) *Luctuosum schisma,* quod Orientis & Occidentis Ecclesias dudum disjunxit, illis potissimum imputandum est, qui Christianâ charitate posthabitâ, disputandi pruritu omnia in quæstionem & controversiam adduxerunt, quæ diverso ritu apud partem adversam aguntur. *His nulla vel exigua veritatis cura, sed unum vincendi studium, ut ex sua consuetudine, vel opinione, aliis legem præscribant. Illud autem misera & afflicta fortuna durissimum & iniquissimum habet, quòd insultantium ludibriis impunè pateat.* Luc. Holsten. Dissert. de Sacr. Confirm. apud Græc.

 ticulier,

ticulier, & l'on justifie par de puissantes raisons, qu'il y a eu bien de l'emportement de la part des Latins dans toutes ces disputes. Ce n'est pas d'aujourdhui que cet esprit regne parmi la plus-part des Theologiens; & ainsi on ne doit pas toûjours s'en rapporter au plus grand nombre, mais aux plus savans & aux moins emportés. C'est sur ce pied-là qu'on doit juger de l'Exposition de la Foi Catholique par un Evesque de France, quoi que les Protestans parlent de ce Livre, comme d'un Ouvrage peu sincere & qui deguise la veritable creance de l'Eglise Romaine. Je ne doute point aussi, que bien des gens, sur tout les Missionnaires, n'ayent les mesmes sentimens de l'Auteur de cette Critique, qui vient, diront-ils, faire hors de saison l'Apologie de ceux qui ont esté condamnés comme Heretiques par des Conciles Generaux. Mais outre qu'il ne parle de la creance de ces pretendus Heretiques, que de la maniere

qu'elle

qu'elle est aujourdhui; il me semble que les faits dont il traite, sont du nombre de ceux qui sont sujets à revision. Plusieurs savans hommes n'ont fait aucune difficulté de justifier ceux qu'on appelloit autrefois Demi-Ariens, Demi-Pelagiens, Predestinatiens & autres Heretiques de cette nature, qui ne l'estoient point en effet. Origene n'a pas seulement eu des Apologistes de son tems, mais mesme dans les derniers siecles; & le Jesuite Halloix a encore escrit depuis peu pour sa defense. Quoi que St. Jerôme, St. Basile & plusieurs autres Peres ayent condamné Eusebe, comme un des plus grands fauteurs de l'Arianisme, cela n'a pas empesché que plusieurs autres Peres, & mesme des Papes n'ayent pris sa defense, & qu'il ne soit honoré en qualité de Saint dans quelques Eglises de France. Le Pape Honorius avoit esté condamné dans un Concile General, neanmoins Baronius n'a pas laissé de le justifier, sans avoir égard à la de-
cision

cision du Concile. Lors qu'il s'agit de ces sortes de faits, on les doit bien examiner; avant que d'y ajouter foi. St. Basile, qui a accusé Eusebe d'Arianisme, n'a pas pû éviter lui-mesme le reproche qu'on lui a fait de favoriser la Secte des Macedoniens. Mais ce seroit inutilement que nous nous estendrions davantage sur cette matiere: il n'y qu'à jetter les yeux sur les Actes qu'on a produits; outre qu'on y reconnoistra la veritable créance des Chrestiens de l'Eglise Orientale, on y trouvera en mesme tems leur defense non-seulement contre ce qui leur a esté objecté par les Theologiens Catholiques, mais aussi contre ce qui leur a esté attribué par les Protestans.

HISTOIRE CRITIQUE

De la creance & des coûtumes des Nations du Levant.

CHAPITRE I.

De la creance & des coûtumes des Grecs d'aujourdhui.



Omme les Sectes qui ſont aujourdhui dans le Levant, ſont toutes ſorties des Grecs, & qu'à la reſerve de quelques points particuliers, en quoi elles ſont ſeparées d'eux, le reſte de leur creance & de leurs ceremonies eſt commun, il eſt neceſſaire de traiter de la Religion des Grecs avant toutes les autres qui en dependent.

L'Egliſe Grecque qui eſt de la dependance du Patriarche de Conſtantinople, n'a pas eu toûjours cette grande eſtendüe qu'elle a eüe depuis que les Empereurs d'Orient ont pris plaiſir à diminüer les autres Patriarchats pour agrandir celui de Conſtantinople. Ce qui leur a eſté d'autant plus facile à éxecuter, qu'ils ont eſté en cela beaucoup plus puiſſants que les Empereurs d'Occident, & que pour eſtablir de nouveaux Eveſchés, ou pour

donner de nouvelles Attributions & Juriſdictions, ils ſe ſoucient fort peu du conſentement des Patriarches. Au lieu que dans l'Egliſe Occidentale, les Papes ſe ſont rendus peu à peu les maiſtres de toutes ces choſes-là, & qu'il faut que les Princes ayent maintenant recours à eux.

Il y a pluſieurs Notices des Egliſes qui ſont ſoûmiſes à celle de Conſtantinople: mais comme elles ſont anciennes, & qu'elles ne font pas aſſés connoiſtre l'eſtendüe que cette Egliſe pretend avoir, nous en produirons deux plus nouvelles, dont la premiere a été faite par un Grec peu connu, nommé (1) Nilus Doxapatrius, & rapportée par Leo Allatius. La ſeconde ſe trouve dans la lettre de Mr. (2) Smith touchant l'Eſtat preſent de l'Egliſe Grecque, & qu'il aſſûre avoir eüe des Grecs de Conſtantinople. Ces deux Notices ſont produites en Grec & en Latin à la fin de cet Ouvrage. Il ſuffira de remarquer ici, que la plus-part des Metropoles parmi les Grecs retiennent encore preſentement de certains titres d'honneur, ou qualités, qui les diſtinguent les unes d'avec les autres; de ſorte que le Patriarche de Conſtantinople, quand il eſcrit aux Archevêques, & même à quelques Eveſques, ne manque point de leur donner ces titres, même dans la miſere où ils vivent. Les Grecs ont eſté de tout tems curieux de ſe diſtinguer par des titres d'honneur & par des noms grands & magnifiques; ce que pluſieurs attribüent à une vanité Orientale. Mais ceux qui voudront en porter un jugement plus favorable, attribüeront

(1) *Voyés les actes qui ſont à la fin. A.*

(2) *Au meſme endroit. B.*

tous

tous ces titres d'honneur à leur politesse & à leur civilité. Quoi que l'Eglise de Constantinople ne soit plus dans ce grand éclat où elle estoit sous les Empereurs Catholiques, les Ecclesiastiques ne laissent pas encore de prendre des noms magnifiques & des titres d'honneur, dont ils tirent de la vanité. Les Religieux mesme ne sont pas éloignés de cette ambition. Et c'est ce qui fait, qu'on voit ordinairement les Escrivains Grecs modernes, s'attribüer ces sortes de qualitez, qu'ils mettent à la teste de leurs livres; par exemple, Docteur de la grande Eglise, Protosyncelle, & d'autres noms semblables, qui ne les mettent pas toûjours à couvert de l'ignorance où ils sont. Parlons maintenant de leur creance.

Depuis que l'Eglise Grecque est tombée dans le pitoyable estat où nous la voyons, les Latins leur ont fait plusieurs insultes sans sujet, & les Missionnaires les ont souvent traités d'Heretiques sans aucun fondement. Mais enfin il s'est trouvé à Rome sous le Pape Urbain VIII. des personnes doctes, qui se sont aperçûs de l'ignorance de quelques Theologiens Latins, qui condamnoient d'Heresie ce qu'ils n'avoient point appris dans leurs Ecoles. Cela a dêja été observé par l'Auteur qui a fait imprimer un Voyage du Mont Liban avec des remarques assez estendües, où il éclaircit la Theologie des Orientaux. Cet Auteur pretend, que les Latins accusent souvent sans aucune raison les Grecs d'innovation, & que si l'on a recours à la Theologie dans sa source, l'on trouvera que

les Grecs se sont moins éloignés de l'Antiquité, que n'ont fait les Latins.

Nous avons veu depuis peu de savans Ouvrages sur cette matiere, qui semble avoir esté épuisée par l'Auteur de la Perpetuité, lequel a refuté solidement ce qui avoit esté avancé sur ce sujet par les plus habiles Protestans de France. Il me semble neanmoins, que l'Auteur des Notes sur Gabriël de Philadelphie, a le plus approché de la verité, en gardant le milieu entre les deux partis, & en distinguant les Grecs nouveaux qui ont lû les livres des Latins, ou ont estudié dans leurs Ecoles, d'avec ceux qui n'ont eu aucun commerce avec les mesmes Latins; & il tombe d'accord, que les premiers sont plus conformes aux Latins que les seconds, au moins dans ce qui regarde les façons de s'exprimer. L'Auteur des Remarques sur le Voyage du Mont Liban, a encore poussé plus avant ce sentiment. Car il affirme que les Grecs d'aujourdhui ne font pour l'ordinaire que copier les livres des Latins, ne suivant pas toûjours les sentimens de leurs Peres; & de plus, qu'ayant l'esprit peu élevé au dessus des traditions populaires, ils ne prennent pas la peine de puiser la Theologie dans son origine. Il ajoute mesme, que les Ouvrages de Gabriël Archevesque de Philadelphie, quoi qu'il soit du nombre de ceux qui ne sont pas reünis avec l'Eglise Latine, ne sont autre chose qu'un meslange de la Theologie des Grecs & des Latins; ce qui doit estre entendu principalement de la methode & des expressions. Le P. Morin a esté aussi

aussi de ce sentiment, quand il parle dans ses Ouvrages de la Penitence & des Ordinations, de cet Archevesque de Philadelphie.

Si l'on suit ce principe, qui est assez bien appuyé dans ces deux Auteurs, l'on descouvrira plus facilement quelle est la creance des Grecs, & il sera aisé de concilier les opinions differentes de ceux qui ont escrit sur cette matiere. J'ai crû que je ne pouvois mieux faire connoistre la creance des Grecs d'aujourdhui, qu'en produisant le Catalogue que Caucus, Archevesque de Corfou, a fait des erreurs qu'il leur attribüe; & j'ajouterai en mesme tems les reflexions necessaires pour distinguer ce qui est vrai d'avec ce qui est faux dans cette matiere, qui a esté traitée differemment par divers Auteurs.

(1) Caucus, Seigneur Venitien & Archevesque de Corfou, dans le livre qu'il a escrit touchant les erreurs des nouveaux Grecs, addressé au Pape Gregoire XIII. remarque les erreurs suivantes.

(1) *Caucus in Hist. de Græc. recentiorum Hæresibus.*

I. Ils rebaptisent tous les Latins qui se rangent à leur Communion.

II. Ils different le Baptesme des enfans jusqu' à trois, quatre, cinq, six, dix & dix-huit ans.

III. Des sept Sacremens de l'Eglise ils ne reçoivent point la Confirmation, ni l'Extréme-Onction.

IV. Ils nient le Purgatoire, quoi qu'ils prient Dieu pour les morts.

V. Ils ne reconnoissent point absolument la Primauté du Pape.

VI. Ils nient que l'Eglise Romaine soit la veritable Eglise Catholique, & qu'elle soit la Maistresse de toutes les autres Eglises. Ils preferent même leur Eglise à l'Eglise Latine, & ils excommunient le jour du Jeudi Saint le Pape & tous les Evêques Latins, comme Heretiques & Schismatiques.

VII. Ils nient que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils.

VIII. Ils refusent d'adorer le Saint Sacrement en la Messe des Prêtres Latins qui consacrent avec du pain sans levain, selon l'ancienne coûtume de l'Eglise Romaine confirmée par le Concile de Florence. Ils lavent mesme les autels où les Latins ont celebré, & ils ne veulent point que les Prestres Latins celebrent sur leurs autels, parce qu'ils pretendent que le sacrifice se doit faire avec du pain levé.

IX. Ils disent que les paroles ordinaires où les Latins font consister la consecration, ne suffisent pas pour changer le pain & le vin au corps & au sang de Nôtre Seigneur, si l'on n'y ajoûte quelques prieres & benedictions des Peres.

X. Ils assûrent qu'il faut donner aux enfans la communion sous les deux especes, avant même qu'ils sachent discerner cette viande d'avec une autre, parce que cela est de droit divin. C'est pourquoi ils donnent la communion aux enfans immediatement aprés le Baptesme, & ils tiennent pour Heretiques les Latins qui sont dans un sentimentr contaire.

XI. Ils tiennent qu'il est d'obligation divine

vine aux Laïques de communier sous les deux especes, & ils traitent d'Heretiques les Latins qui croyent le contraire.

XII. Ils affirment qu'on ne peut pas contraindre les Fideles, quand ils ont atteint l'âge du discernement, de communier tous les ans à Pasques; mais qu'il faut les laisser en liberté de conscience.

XIII. Ils ne portent ni respect, ni culte, ni veneration au tres-Saint Sacrement de l'Eucharistie, lors même que leurs Prêtres celebrent; & ils le portent aux malades sans lumiere. Ils le gardent de plus dans un petit sac & dans une boëte, sans autre ceremonie, que de l'attacher à la muraille; au lieu qu'ils allument des lampes devant leurs Images.

XIV. Ils croyent que l'hostie consacrée le jour du Jeudi Saint, est bien plus efficace, que celles qu'on consacre aux jours ordinaires.

XV. Ils nient que le Sacrement de Mariage soit un lien qu'on ne puisse rompre. C'est pourquoi ils accusent d'erreur l'Eglise Romaine, qui enseigne qu'on ne peut rompre le mariage dans le cas d'adultere, & qu'il n'est point permis à aucun de se remarier en ce cas-là. Mais les Grecs enseignent le contraire, & le pratiquent tous les jours.

XVI. Ils condamnent les quatriémes nôces.

XVII. Ils ne veulent point celebrer les solennités de la Vierge, des Apôtres, & les Fêtes des autres Saints instituées par l'Eglise Catholique & par les Peres aux mesmes

jours que nous les celebrons : mais outre qu'ils le font d'une autre maniere, ils méprisent les Fêtes de plusieurs autres Saints tres-anciens.

XVIII. Ils disent qu'il faut abroger le Canon de la Messe des Latins, comme estant rempli d'erreurs.

XIX. Ils nient que l'usure soit un peché mortel.

XX. Ils nient que le Sousdiaconat soit aujourdhui un Ordre sacré.

XXI. De tous les Conciles Generaux qui ont esté celebrés dans l'Eglise Catholique par les Papes en differens tems, ils n'en reçoivent que jusqu'au septiéme Concile General, qui est le second de Nicée, qu'on assembla contre ceux qui rejettoient les Images. Les Grecs ne reconnoissent point du tout les autres, & ne veulent point se soumettre à leurs ordonnances.

XXII. Ils nient que la Confession auriculaire soit de precepte ou de droit divin, pretendant qu'elle soit seulement de droit positif & Ecclesiastique.

XXIII. Ils disent que les Confessions des Laïques doivent estre arbitraires. C'est pourquoi on ne contraint point parmi eux les Laïques à se confesser tous les ans, & on ne les excommunie pas pour ne le point faire.

XXIV. Ils pretendent que dans la Confession il n'est pas necessaire, ni de droit divin, de confesser tous ses pechés en particulier & dans le detail, non plus que de dire toutes les circonstances qui changent la nature du peché.

XXV.

XXV. Ils donnent la communion aux Laïques, soit qu'ils se portent bien, ou qu'ils soient malades, quoi qu'ils n'ayent point auparavant confessé leurs pechés à un Prêtre; & cela, parce qu'ils sont persuadés que la Confession est arbitraire, & que la foi est la seule & veritable preparation pour recevoir l'Eucharistie.

XXVI. Ils se moquent des Vigiles des Latins aux Fêtes de Nôtre Seigneur, de la Vierge & des Apôtres; aussi bien que des jeûnes des Quatre-tems. Ils affectent mesme de manger ces jours-là de la viande par un mépris qu'ils ont pour les Latins.

XXVII. Ils condamnent d'Heresie les Latins, parce qu'ils mangent des viandes étouffées, & d'autres viandes qui sont condamnées dans le Vieux Testament.

XXVIII. Ils nient que la simple fornication soit un peché mortel.

XXIX. Ils affirment qu'il est permis de tromper son ennemi, & que ce n'est pas un peché de lui faire tort.

XXX. Ils sont dans cette opinion à l'égard de la restitution, que pour estre sauvé il n'est pas necessaire de restitüer ce que l'on a volé.

XXXI. Ils croyent enfin, que celui qui a esté une fois Prestre, peut retourner à l'estat de Laïque.

Voilà ce qui distingue les Grecs d'avec les Latins, si nous nous en rapportons à Caucus, qui attribüe cette creance non seulement aux Grecs de Corfou, mais aussi aux autres Grecs qui sont separés de l'Eglise Romaine.

Mais si nous voulons écouter (1) Leo Allatius, Caucus est un ignorant, un calomniateur, & un homme sans jugement, qui a crû obliger le Pape en multipliant les erreurs des Grecs, & qui a attribüé à tous, ce qu'il a veu & appris dans Corfou. Cependant il n'est pas difficile de justifier Caucus dans la plus grande partie des opinions qu'il attribüe aux Grecs, à la reserve peut-estre de ce qui regarde la Morale, dont le relâchement vient plutost des particuliers, que d'une creance commune & approuvée; & il est à craindre qu'on ne reproche à Allatius, d'avoir adouci beaucoup de choses dans les sentimens des Grecs par un esprit de conciliation; & pour estre agreable au Pape Urbain VIII. qui avoit alors formé le dessein de reünir les Grecs avec l'Eglise Romaine par des voyes d'adoucissement. En effet, si l'on éxamine avec soin les erreurs que Caucus attribüe aux Grecs d'aujourd'hui, l'on trouvera qu'il y a peu de personnes qui les ayent remarquées avec plus d'éxactitude. Aussi le Pape lui avoit-il ordonné de le faire, & il n'y a gueres d'apparence, qu'il eust voulu tromper le Pape dans une affaire de cette importance. Comme il n'estoit pas savant dans la Theologie des Anciens, il a tout rapporté à la Theologie Scholastique & aux decisions du Concile de Trente, qu'il a crû étre la regle sur laquelle il devoit condamner d'erreur tout ce qui n'y estoit point conforme; & c'est en quoi sa sincerité paroît davantage. Car il s'est informé pendant un long-tems de ce qu'ils avoient de commun avec

(1) *Caucus Venetus Archiepiscopus Corcyrensis, vir nullius planè doctrinæ vel judicii --- libello edito de Græcorum recentiorum Hæresibus, Græcos omnes non sine evidenti calumnia diffamavit --- an mendacio, an scelere, an fraude, an fallacus --- summorum Pontificum gratia demerenda est?*

Leo Allat. lib. 3. de Consens. cap. 10.

avec l'Eglise Romaine, & de ce qui leur estoit singulier, condamnant neanmoins trop hautement ce qui ne s'accommodoit point aux usages de son Eglise. Mais voyons en particulier, si Caucus est un si grand calomniateur, & s'il a tant imposé aux Grecs, que Leo Allatius l'a voulu faire croire aux autres.

Premierement, pour ce qui regarde la rebaptisation des Latins, il est certain qu'ils l'ont fait en d'autres endroits que dans Corfou; & cela par inimitié qu'ils ont contre eux, regardant toutes leurs ceremonies comme abominables. C'est pour cette mesme raison qu'ils condamnent aussi la Messe des Latins, qu'ils lavent leurs autels aprés qu'un Prestre Latin a celebré la Messe, comme s'ils avoient esté profanés, & qu'ils considerent les pains azymes consacrés par les Latins, comme des choses impures. On en peut voir les preuves non seulement dans nos Escrivains, mais mesme dans le Droit Oriental, & principalement au titre (1) *Réponse des Patriarches*, où la plus-part des cas qui regardent les ceremonies des Latins, sont proposés, & en mesme tems resolus contre ceux qui faisoient paroistre tant d'aversion pour les ceremonies des Latins. D'où l'on peut voir, que le plus grand nombre des Grecs rejettoit les ceremonies qui s'observent dans l'Eglise Romaine, comme impures & profanes, & qu'il n'y a eu parmi eux que quelques Savans, qui ont tâché de moderer cette grande aversion pour toutes les ceremonies des Latins. Ce qui ne nous doit

(1) *Resp. Demetrii Archiep. Bulgar.* Πᾶς λογίζονται τὰ παρὰ τῶν Λατίνων ἱερουργούμενα ἄζυμα κοινὰ ἢ ἅγια.

 point

point ſurprendre, puis que les Latins n'ont pas eſté plus favorables au Bapteſme & au pain levé des Grecs, ſelon ce qui paroit de pluſieurs (1) lettres des Papes qui ont eſcrit en leur faveur. Outre qu'il s'eſt trouvé des Theologiens Scolaſtiques, qui ont douté de la validité de leur Bapteſme & de leurs autres Sacremens, comme il ſeroit aiſé de le prouver.

(1) *Epiſt. Clement. VII. apud Allat. lib. de Interſt.*

En ſecond lieu, ce qui a fait dire à Caucus, que les Grecs ne reconnoiſſent point le Sacrement de la Confirmation & de l'Extrême-Onction; c'eſt qu'il les a conſiderés par rapport à ce qui s'obſerve dans l'Egliſe Romaine, où le premier de ces Sacremens eſt donné ſeparément du Bapteſme; & meſme aujourdhui une des grandes occupations des Eveſques, eſt d'adminiſtrer dans leurs viſites ce Sacrement qui leur eſt reſervé. Le ſecond n'eſt jamais donné dans l'Egliſe Romaine, qu'à ceux qui ſont à l'extremité; d'où ce Sacrement a eſté appellé Extrême-Onction. Mais les Grecs donnent ce premier Sacrement en meſme tems que le Bapteſme, & l'Egliſe Orientale s'eſt toûjours conſervée dans cet uſage, qui eſt different de celui de l'Egliſe d'Occident. De plus, le Preſtre adminiſtre ce Sacrement parmi les Grecs, auſſi bien que dans tout le reſte du Levant, comme l'on peut voir dans la Diſſertation que (2) Lucas Holſtenius a faite ſur ce ſujet, & que Mr. le Cardinal François Barberin a fait imprimer à Rome. Ce ſavant homme aſſûre, que cet uſage eſt ſi ancien dans l'Egliſe Grecque, que le pouvoir de con-

(2) *Luc. Holſten. Diſſert. de Sacr. Confirm. apud Græcos.*

confirmer eſt devenu comme ordinaire aux Prêtres, & de droit commun. Pour ce qui eſt de l'Extrême-Onction, les Grecs n'attendent pas, ainſi qu'il ſe pratique dans l'Egliſe Romaine, que le malade ſoit à l'extremité; auſſi n'appellent-ils pas ce Sacrement Extrême-Onction: au contraire, les malades vont le recevoir à l'Egliſe, quand ils peuvent y aller commodément, & on le leur adminiſtre toutes les fois qu'ils ſont malades, parce qu'ils croyent que St. Jacques dans ſon Epître, parle des malades, & non de ceux qui ſont à l'extremité.

En troiſiéme lieu, pour ce qui eſt de l'adoration qu'ils ne rendent point au Saint Sacrement aprés la conſecration, cela ne ſe doit pas auſſi entendre generalement, parce qu'il eſt conſtant qu'ils adorent ce Sacrement; mais ſeulement par rapport à l'adoration que les Latins rendent à l'Euchariſtie, auſſi-toſt que le Preſtre a prononcé ces paroles, *Ceci eſt mon corps*. Comme les Grecs ne font pas conſiſter la conſecration dans ces paroles, mais dans quelques prieres qui ſuivent, il ne faut pas s'étonner ſi Caucus, qui pour juger des erreurs des Grecs, avoit pris pour regle l'uſage de ſon Egliſe, a dit qu'ils n'adoroient point l'Euchariſtie: outre que meſme aprés qu'ils ont conſacré, ce qui ſe fait, ſelon leur opinion, aprés l'invocation du St. Eſprit, ils n'ont point cette adoration ceremoniale de la maniere qu'elle s'obſerve dans l'Egliſe Latine; mais ils ſe contentent d'adorer Jeſus Chriſt qu'on leur preſente, en l'élevant à leur façon peu de tems avant la commu-

nion. On ne peut neanmoins excuser Caucus, de s'estre reglé entierement sur les usages de son Eglise, si ce n'est qu'il avoit apparemment ordre de reformer toutes choses sur ce pied-là.

En quatriéme lieu, il est de notorieté publique, que les Orientaux communient sous les deux especes, & qu'ils pretendent mesme estre fondés en cela sur les paroles de Jesus Christ. C'est ainsi que le Patriarche Jeremie parle dans sa premiere réponse aux Theologiens de Wittemberg. (1) *Vous dites qu'il faut communier sous les deux especes, & en cela vous avez raison* : ce qu'ils estendent jusqu'aux enfans, ausquels ils donnent la communion aprés le Baptesme ; en leur donnant avec une cuilliere le sang de Jesus Christ, qu'on prend dans la coupe où est ce sang avec les miettes de pain qui contiennent son corps. En un mot, toute l'Eglise Orientale est dans cet usage ; & mesme nos premiers Theologiens Scholastiques demeurent d'accord, que cette coûtume de communier sous les deux especes a esté gardée religieusement dans l'Eglise Latine jusqu'à ces derniers siécles, qu'on a trouvé à propos de la changer pour de bonnes raisons.

En cinquiéme lieu, à l'égard de la Confession, l'on ne doit pas trouver estrange qu'ils ne la croyent que de droit positif & Ecclesiastique, puis qu'ils sont dans cette persuasion, qu'il n'y a (2) proprement que le Baptesme & l'Eucharistie, qui ayent esté institués par Nostre Seigneur, & que les autres ont esté institués par l'Eglise ; comme on peut

(1) Φασὶ μὲν, ὅτι μεταλαμβάνειν δεῖ καὶ ἀμφοτέρων τῶν εἰδῶν, καὶ καλῶς λέγετε. *Hierem. Patriar. Constant.*

(2) Τὰ κυριώτερα τῶν μυστηρίων τὸ βάπτισμα καὶ ἡ κοινωνία ἡ θεία ἐστὶν ---- ἀλλὰ καὶ ταῦτα παρέδωκεν ἡ Ἐκκλησία, τὰ λοιπά φημι ἄχρι τῶν ἑπτά. *Id. Hierem. Patriar.*

peut voir dans la seconde réponse du Patriarche Jeremie aux Theologiens de Wittemberg. Caucus n'a donc rien avancé sur ce sujet, qui ne soit conforme à la veritable créance des Grecs. On ne peut cependant nier, que l'usage de la Confession auriculaire ne soit dans l'Eglise Grecque, aussi bien que dans l'Eglise Latine, & que les Grecs confessent en détail leurs pechés, pour recevoir une penitence conforme à la nature de ces mesmes pechés, dont il faut par consequent decouvrir la nature & l'espece au Confesseur. (1) *Il est necessaire*, dit le Patriarche Jeremie aprés St. Basile, *d'exposer tous ses pechés à son Confesseur*. Et c'est ce qu'on peut voir plus au long dans le livre de Christophle Angelus, de la Discipline de son Eglise. Il y a cette difference neanmoins, si nous nous en rapportons à Metrophanes Critopule, que le Confesseur ne s'informe point du lieu où le peché a esté commis, ni des personnes avec qui la chose s'est passée, ni mesme de la maniere, parce que, selon le mesme Auteur, cela est inutile & trop curieux: ce qui suffit pour justifier Caucus. Car à l'égard de la communion Paschale, qui se doit faire tous les ans dans l'Eglise Latine, cela est singulier à cette Eglise.

En sixiéme lieu, Caucus n'attribüe rien aux Grecs pour ce qui est du mariage, qu'ils ne soûtiennent avec opiniâtreté, & qu'ils ne pretendent être conforme au Nouveau Testament, aux Peres, au Droit Canon Oriental, & aux Ordonnances des Empereurs. Ils disent qu'il n'y a rien de plus clair que ces paroles

(1) Πᾶν ἁμάρτημα ἀναφέρεσθαι δεῖ τῷ [illegible]

(1) Ὃς ἂν ἀπολύσῃ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, εἰ μὴ ἐπὶ πορνείᾳ, καὶ γαμήσῃ ἄλλην, μοιχᾶται. *Matth.* 19. 9.

(2) *F. Paolo nella sua Istoria del Concil.* *Card. Palavic. nella sua Istor. del Concil. di Trent.*

paroles de l'Evangile, (1) *Quiconque repudiera sa femme, sinon pour cas d'adultere, & en espousera une autre, il commet un adultere.* Il est donc manifeste, disent-ils, que l'Evangile permet de rompre le mariage dans le cas allegué; & ne s'en rapportant pas là-dessus à l'authorité de St. Augustin & de quelques autres Peres Latins, ils assûrent que les Peres Grecs n'ont point autrement expliqué ce passage, & de plus, que toute l'Eglise Orientale convient en cela avec la Grecque. Il est mesme aisé de prouver par les Histoires du Concile de Florence & (2) du Concile de Trente, que toute l'Eglise Grecque est dans cet usage. Ce fut pour cette raison que les Ambassadeurs de Venise presenterent leur requeste au Concile de Trente, afin qu'on trouvast quelque temperament au Canon que l'on estoit prest de publier contre ceux qui disoient, que l'adultere rompoit le mariage. Et ce qui faisoit agir la Republique de Venise en cette action, estoit qu'elle avoit dans sa dependance les Grecs de Candie, de Cypre, de Corfou, de Zante & de quelques autres lieux, qui estoient dans cet usage contraire à celui que le Concile vouloit condamner. En effet, l'on donna satisfaction à ces Ambassadeurs, parce que leurs raisons furent trouvées bonnes, comme le Cardinal Palavicini en demeure d'accord dans son Histoire du Concile. Il est pourtant vrai, que les Grecs rompent trop facilement leurs mariages, & non seulement dans le cas d'adultere; mais ils pretendent encore se confor-

mer en cela aux Loix Canoniques & Civiles, qu'on devroit moderer, parce qu'ils se sont trop émancipés. Mais Caucus n'ayant fait mention que du cas de l'adultere, semble avoir esté trop retenu, d'autant qu'il pouvoit rapporter plusieurs autres cas de moindre importance, où les Grecs ne font point scrupule de rompre leur mariage.

En septiéme lieu, l'on ne doit pas trouver estrange, que les Grecs ne mangent point de viandes étouffées, du sang, & d'autres choses qui ne sont pas seulement deffendües dans le Vieux Testament, mais mesme dans le Nouveau, comme il paroit des Actes des Apostres: ce qui n'est point singulier aux Grecs de Corfou; mais tous les Orientaux generalement ont conservé cet usage, & il n'y a pas fort long-tems qu'il est entierement aboli dans tout l'Occident.

En huitiéme lieu, pour ce qui est de l'article qui regarde la Primauté de Rome, il y a lieu de s'estonner, que Leo Allatius se soit si fort emporté là-dessus contre Caucus, comme s'il estoit le plus grand imposteur du monde. Il n'est que trop vrai, que les Grecs qui ne sont point latinisés, & mesme tout le reste des Orientaux, ne reconnoissent point aujourdhui cette Primatie de Rome sur les autres Patriarches, de la maniere qu'elle est reconnüe dans l'Eglise d'Occident. (1) Metrophanes Critopule assûre, que l'Eglise Orientale ne reconnoît point d'autre Chef que J. C. lequel a les qualités de Chef de l'Eglise; qu'entre les Patriarches il n'y a aucune difference, si ce n'est

(1) *Metroph. Critop. in Epit. Doctr. Eccl. Orient.*

n'est de Siege, πλὴν τῆς Καθέδρας, comme il parle. Le Patriarche de Constantinople s'assied le premier; celui d'Alexandrie le second; celui d'Antioche le troisiéme; & celui de Jerusalem le quatriéme. Ils n'ont aucune superiorité les uns sur les autres. Chacun est maistre chez soi; & s'ils se trouvent tous ensemble dans un mesme lieu, ils se baisent les mains. De sorte qu'aucun d'eux ne prend la qualité de Chef de l'Eglise Catholique, comme remarque le mesme Critopule; & par là il veut condamner le Pape, qui prend ces qualitez. Quant à ce que Leo Allatius ajoûte, (1) que Caucus impose aux Grecs, quand il dit qu'ils excommunient le Pape & les Evesques Latins le jour du Jeudi Saint; cela n'a pas esté observé seulement par Caucus dans Corfou, mais par plusieurs Voyageurs en differens lieux. Le Jesuïte Dandini, qui a fait un Voyage au Mont Liban en qualité de Nonce sous Clement VIII. dans la description qu'il fait de l'Isle de Candie, parle des Grecs en ces termes. (2) *J'aurois bien des choses à dire, si je voulois rapporter toutes les saletez des Prelats & des Prestres, & des autres Ecclesiastiques de cette Nation, leur separation de l'Eglise Latine, les maledictions & les excommunications qu'ils fulminent contre elle dans les jours les plus saints, & lors que nous prions Dieu pour leur conversion.*

(1) *Leo Allat. de Consens. Eccles. Occid. & Orient.*

(2) *Girolamo Dandini in Miss. Apost. cap. 5.*

En neuviéme lieu, on croira facilement, que les Grecs mettent le Sousdiaconat au nombre des Ordres moins principaux, & qui ne sont point sacrez, pour parler dans les

les termes des Latins, puis qu'il n'y a pas fort long-temps que les Latins mesmes en ont fait un Ordre sacré.

En dixiéme lieu, on peut voir dans les livres des Ecrivains Grecs, que de ne reconnoître que sept Conciles Generaux, n'est point une chose particuliere aux Grecs de Corfou. Il semble mesme qu'on auroit mauvaise grace, de les obliger à recevoir les Conciles Latins, où ils n'ont point eu de part, non plus que les autres, où ils témoignent n'avoir esté presens que par force, & plutost pour les interests de l'Estat, que pour ceux de la Religion. On les souffre dans les Estats de la Republique de Venise avec cette croyance.

Enfin, pour ce qui regarde les jours de feste, de jeûne, & plusieurs autres choses de Discipline, il est certain que l'Eglise Grecque ne convient point en cela avec la Latine; & Caucus a eu raison de dire, que les Grecs ne les reçoivent point, non plus qu'une partie des Saints de l'Eglise Romaine, dont ils se mocquent quand ils les voyent dans les temples, comme l'on peut voir dans l'Histoire du Concile de Florence, composée par Syropulus, où il dit, (1) *Quand j'entre dans quelque Eglise des Latins, je ne salüe aucun des Saints que j'y voi, parce que je n'en connoi pas un. J'ai mesme de la peine à y reconnoître J. C. que je n'adore point aussi, parce que je ne sai de quelle maniere ils le representent.*

Je croi que cela doit suffire pour justifier les propositions de Caucus touchant ce qu'il

(1) Ὅταν εἰς ναὸν εἰσέλθω Λατίνων, οὐ προσκυνῶ τινὰ τῶν ἐκεῖσε ἁγίων, ἐπεὶ οὐδὲ γνωρίζω τινά. Τὸν Χριστὸν ἴσως μόνον γνωρίζω, ἀλλ' οὐδ' ἐκεῖνον προσκυνῶ, διότι οὐκ οἶδα πῶς ἐπιγράφει).

qu'il attribüe aux Grecs : & si cet Auteur a quelquefois pris plaisir à éxagerer leurs erreurs, & à leur imposer, l'on peut aussi dire, que Leo Allatius n'a pas toûjours gardé les regles de la moderation dans leur deffense. J'avoüe que sa voye de concilier les deux Eglises, laquelle il a suivie, sera plus efficace pour reünir cette Eglise avec l'Eglise Romaine, que ce qui a esté pratiqué par les Missionnaires qui ont augmenté leurs erreurs, & qui continüent tous les jours de les augmenter, au lieu de les diminüer: mais cela n'empêchera pas, qu'on ne connoisse toûjours les veritables sentimens des Grecs, quand on voudra se desfaire des prejugés ordinaires, & qu'on sçaura distinguer ceux qui sont latinisés d'avec ceux qui ne le sont point.

Nous avons oublié de marquer ce qui regarde leur creance touchant le Purgatoire, l'Enfer & le Paradis. (1) Caucus affirme, aussi bien que plusieurs autres Ecrivains, que les Grecs nient le Purgatoire, & que cependant ils font des prieres pour les morts: ce qu'il faut entendre par rapport à l'opinion des Latins, qui establissent d'ordinaire un lieu du Purgatoire & un feu qui tourmente les àmes. Mais les Grecs nient l'un & l'autre, quoi qu'ils reconnoissent comme un certain estat de Purgatoire: & c'est pour cela qu'ils prient Dieu pour les morts. Il est certain que la priere pour les morts est establie dans l'Eglise dés les premiers siecles, ainsi qu'il paroit de Tertullien & des plus anciens Peres, aussi bien que des

(1) *Caucus, ibid. ac suprà.*

des Liturgies les plus anciennes. Peut-estre l'Eglise a-t-elle pris cette ceremonie des Juifs, qui prient aussi Dieu pour les morts; laquelle coûtume estoit en usage dans les Synagogues long-tems avant la naissance du Christianisme, & on l'y voit dés le tems que les Juifs ont esté sous la domination des Grecs. Il y a neanmoins cette difference entre les Grecs & les Latins touchant la priere pour les morts, que ces derniers se sont beaucoup plus expliqués; au lieu que les premiers, & mesme le reste des Orientaux, sont demeurés dans des termes plus generaux. Les Latins ont pourtant retenu dans les prieres qui se font pour les morts à la Messe, l'ancienne formule, qui convient assez avec ce que les Grecs croyent de l'Enfer, du Purgatoire & du Paradis. Voici de quelle maniere on prie pour les morts dans la Messe des Latins. *Domine Jesu Christe, libera animas omnium Fidelium defunctorum de pœnis Inferni & de profundo lacu: libera eas de ore leonis, nè absorbeat eas Tartarus, nè cadant in obscurum*, &c. Ces paroles semblent establir l'opinion des Grecs & des autres Chrestiens du Levant, car ils ne supposent qu'un lieu, qui est l'Enfer, où les ames sont retenües comme dans une prison obscure, & l'on prie que ces ames passent de ce lieu tenebreux au lieu de lumiere & de repos, qui est le Paradis: ce qui est entierement conforme à la priere que le Prestre fait à la Messe qu'on appelle *in die obitûs*.

Pour ce qui regarde l'Enfer, nous ne parlerons

lerons point ici du ſentiment d'Origene, qui a eſté neanmoins ſuivi par quelques Docteurs Grecs. Nous nous contenterons de dire ce qui eſt le plus generalement approuvé parmi eux. Quand ils prient que Dieu delivre les ames de l'Enfer, cela ſe doit entendre de l'eſtat du Purgatoire; c'eſt-à-dire que dans cette priſon obſcure qu'ils nomment Enfer, il y a de deux ſortes d'ames; les unes dont les pechés ne ſont pas ſi énormes, qu'elles ſoient condamnées éternellement à ſouffrir en ce lieu-là; & les autres qui y ſeront éternellement, ſont veritablement condamnées aux Enfers: & c'eſt de ces derniers dont on peut dire, que *in Inferno nulla eſt redemptio*; au lieu qu'à l'égard des premieres ames, on peut dire, que *in Inferno eſt redemptio.* Cela ſervira pour expliquer les Liturgies & les livres des nouveaux Grecs, qui ſemblent ſuppoſer que les ames ne ſeront pas toûjours dans les Enfers, & qu'ainſi la peine des damnés n'eſt pas éternelle. En ſuivant cette regle, on aura une explication facile de toutes les prieres qui ſe font dans l'Egliſe Grecque pour les morts.

Pour ce qui eſt du Paradis, les Grecs & les autres Orientaux ſont dans cette perſuaſion, que les ames ne jouïſſent point de la felicité éternelle, & qu'elles ne ſont point punies des peines de l'Enfer, juſqu'à ce qu'elles reçoivent leur jugement de Dieu au jour du dernier & univerſel Jugement. C'eſt pourquoi, ſelon le ſentiment des Grecs, il faut diſtinguer deux Paradis. Le premier

ſera

sera ce lieu lumineux & de repos, dont il est parlé dans les prieres de la Liturgie, où les ames des Bienheureux reposent en attendant le Jugement dernier. Ce lieu est appellé dans l'Office public qu'on recite pour les morts, le Paradis, la lumiere, la vie, la felicité, le sein d'Abraham, la region des vivans, &c. Le second Paradis sera la felicité éternelle dont ils jouïront dans le ciel aprés le Jugement universel; & ils croyent que cette opinion est plus conforme au texte de l'Ecriture, que celle des Latins. Car ce ne sera, disent-ils, que dans ce jour-là, que J. C. qui viendra en qualité de Juge, dira aux Elûs, (1) *Venez les benits de mon Pere, jouissez du Royaume qui vous a esté preparé dés la fondation du Monde,* &c. Ils pretendent que l'opinion des Latins touchant le Paradis & l'Enfer avant le dernier jour du Jugement, n'est point fondée dans l'Antiquité. On remarquera de plus, que les Grecs n'ont pas tant raffiné sur la lumiere de gloire des Bienheureux, que la plus-part des Theologiens Latins, qui en ont parlé avec beaucoup de subtilité. Il y en a mesme qui assûrent, que les Peres Grecs nient que les Anges & les Bienheureux voyent l'essence de Dieu dans le ciel; & ils s'appuyent sur ces paroles de Theodoret. (2) *Les Anges ne voyent point l'Essence divine, laquelle comprend toutes choses, & ne peut estre comprise, ni conçûë, mais ils voyent une certaine espece qui est proportionnée à leur nature.* Ce qu'ils confirment aussi par le temoignage de plusieurs autres Peres.

(1) *Matth.* 25.

(2) *Theod. Dial. immut.*

Il reste de dire quelque chose de la Morale, de la Discipline & des Ceremonies des Grecs. A l'égard de leur Morale, comme ils ont les mesmes principes que les Latins, elle ne peut pas estre fort differente de la leur; si ce n'est, que n'ayant point l'usage de la Theologie Scolastique, ils ne sont pas si grands Metaphysiciens qu'eux; en quoi ils ne sont pas blâmables, ne meslant point de Logique, ni de Metaphysique dans leurs livres de Morale, si vous exceptez quelques Grecs qui ont estudié dans les Ecoles d'Italie, ou qui ont lû les livres des Latins.

Il se peut faire neanmoins, que les Grecs & les autres Orientaux ne gardent pas toûjours à la rigueur les regles de la Morale, à cause du pitoyable estat où ils se trouvent maintenant reduits. On accuse leurs Ecclesiastiques de simonie, parce que les Evesques vendent les Ordres; & les Prestres l'administration des Sacremens. Mais si l'on éxamine les choses à fond, peut-estre ne sont-ils pas si coupables qu'on les estime. Il est necessaire qu'ils vivent de leur emploi; & comme ils n'ont pas de Benefices de la maniere qu'ils sont presentement establis dans l'Eglise Romaine, pourquoi ne veut-on pas qu'ils éxigent de l'argent de l'administration des Sacremens? On ne trouve rien à redire dans l'usage qui s'est introduit dans l'Occident, de prendre de l'argent pour des Messes, pour des Confessions, & pour une infinité d'autres choses; & l'on condamnera de simonie un miserable Papas, pour s'estre fait payer d'une abso-

solution qu'il donne, & pour l'avoir taxée selon la nature du peché? Nous ne trouvons pas de plus, estrange, que de certains pechés soient taxés à Rome, parce que nous nous sommes accoûtumés à cet usage. Est-ce que la nouvelle distinction de Droit Divin & de Droit Ecclesiastique, que quelques Theologiens & Canonistes ont inventée dans les derniers siecles, mettra le Pape à couvert de simonie; & que la derniere necessité, où se voyent reduits le Patriarche & les Evesques Grecs, ne les rendra pas excusables devant Dieu & devant les hommes, de ce qu'ils prennent de l'argent pour les Ordinations? Ce n'est pas que je veuille excuser en toutes choses les Grecs: car il est certain qu'ils s'émancipent souvent, & qu'ils n'ont pas assez de soin de regler leur conscience selon la Morale Chrestienne. Mais l'ignorance où ils vivent maintenant, & leur pauvreté, sont la cause de leurs desordres, ausquels neanmoins les personnes vertüeuses donnent ordre le plus qu'il est possible, comme le témoigne ouvertement le Patriarche Jeremie, qui reprend (1) les Confesseurs qui font un trafic des choses saintes, & qui éxigent des presents. Il dit que ces gens-là meritent d'estre punis de Dieu, & que s'il s'en trouve parmi eux, ils les châtient, & leur ostent leur emploi.

Pour ce qui est de la Discipline Ecclesiastique, ils ne suivent pas toûjours ce qui leur est prescrit par leurs Canons. Par exemple, ils ne gardent pas éxactement l'âge qui est requis pour la Prestrise & pour l'Epis-

(1) Οἱ γὰρ πνευματικοὶ, οἱ διὰ κέρδος ἴδιον καπηλεύοντες τὰ θεῖα, καὶ δόμασιν ἐξικνύμενοι, καὶ ἀναλαμβάνοντες τυχὸν ἄλλων ἁμαρτίας, καὶ τοιαῦτα κατεργαζόμενοι, μωμητοί εἰσι καὶ θείας τεύξονται κολάσεως. Jerem. Patr. Constant.

l'Episcopat, ils se mettent de plus fort peu en peine des Interstices, & ils prennent plusieurs Ordres à la fois. L'élection de leur Patriarche n'est pas toûjours Canonique; car celui qui donne le plus au Grand Seigneur, est d'ordinaire preferé aux autres : c'est pourquoi ils sont souvent plusieurs qui prennent la qualité de Patriarche. Mr. de Nointel Ambassadeur pour le Roi à la Porte, (1) marque quatre Patriarches vivans en l'année 1671. Comme les Grecs ont de l'ambition, ils cherchent tous les moyens de parvenir à cette Dignité; & c'est ce qui cause de grands troubles dans cette Eglise.

(1) *Mr. Noint. Tom. 3. de la Perpet.*

Outre l'argent que le Patriarche élû donne au Grand Seigneur pour avoir des Lettres, il est encore obligé d'acheter les voix des Evêques qui l'élisent. Chacun dans cette occasion est bien-aise de vendre sa voix le plus qu'il peut. Mais d'autre part le Patriarche sait bien s'en recompenser quand il fait quelque Evesque : ce que les Evesques font aussi à l'égard des Papas, ausquels ils vendent les Ordres & les Cures le plus qu'ils peuvent : & tout cela tombe enfin sur le pauvre peuple, à qui l'on vend bien cher l'administration des Sacremens; ce qui est la cause pourquoi ils en approchent peu.

Le Patriarche & les Evesques ne sont point mariés; mais les Prestres se marient avant l'Ordination : & cet usage qui est general dans tout le Levant, est ancien. Je n'éxamine point ici, s'il est conforme aux premiers Canons de l'Eglise, ou si c'est un relâchement des anciens Canons. Il est certain

tam que les Grecs pretendent estre fondés en cela sur ceux qu'on nomme les Canons des Apôtres, & (1) ils accusent les Latins d'avoir contrevenu aux anciennes Ordonnances de l'Eglise. S'il arrive qu'un Prestre se marie aprés qu'il a esté nommé Prestre, il ne peut plus faire aucune fonction de la Prestrise, ce qui se trouve conforme au Concile de Neocesarée ; & le mariage n'est point rompu pour cela : au lieu que dans l'Eglise Latine le mariage est nul, parce que la Prestrise est un empêchement qui le rompt. Je croi que Caucus a entendu parler de ces Prestres qui se marient aprés l'Ordination, quand il a dit, (2) *que les Grecs croyent que celui qui a esté une fois Prestre, peut revenir à l'état des Laïques.* En effet, il ne garde plus rien de la Prestrise, si ce n'est qu'il retient encore quelque honneur dans l'Eglise, où il a son siege separé du rang des Laïques.

Le Monachisme est en grande estime parmi les Grecs, comme l'on peut voir par la reponse que le (3) Patriarche Jeremie fit aux Theologiens d'Allemagne, qui avoient parlé des Moines comme de gens inutiles ; ausquels Theologiens il oppose Saint Basile & les autres Peres Grecs, qui ont fait l'éloge de la vie Monastique, & l'ont considerée comme une maniere de vivre toute Angelique : ce qu'il confirme de plus, par l'autorité des Conciles où on fit plusieurs beaux reglemens touchant les Moines. Metrophanes Critopulus loüe aussi (4) le Monachisme, comme tres-ancien dans l'Eglise, & dit qu'il lui sert d'ornement.

(1) *Conc. in Trullo.*

(2) *Cauc. in Hist. de Græc. errorib.*

(3) *Jerem. Patriarch. Resp. 1. & 2.*

(4) Ἡ τῶν Μοναχῶν τάξις διαρκεῖ μὴ χθὲς καὶ πρώην ἀρξαμένη, ἀλλὰ καὶ ἀρχὰς τῶν τῆς Ἐκκλησίας κρηπῖδων εἶναι καταβαλλομένων. *Metroph. Critopul. Epit. Doctr. Eccles. Orient.*

Leur genre de vie, selon le même Auteur, est fort austere, parce qu'ils ne mangent point jamais de chair, sans neanmoins qu'ils se soient engagés à cela par aucun vœu, mais seulement par une coûtume qu'ils ne violent jamais. Ils ne dorment tous que quatre heures, & il y en a qui n'en dorment que deux. Ils vont trois fois le jour faire la priere publique dans l'Eglise, & ceux qui ne se sont point appliqués aux Lettres, travaillent de leurs mains; de sorte qu'il n'y a point de Monastere, où il ne se trouve de toutes sortes d'Ouvriers.

(1) *Leo Allat. de Consens. Eccl. Occid. & Orient. lib 3. cap. 8.*

(1) Leo Allatius parle beaucoup plus au long des Moines Grecs qui sont aujourdhui dans le Levant, & d'une maniere assez éxacte: ce qui m'oblige de rapporter ici en abregé ce qu'il en à remarqué.

Quoi qu'il y ait parmi les Grecs differens Moines, ils tirent tous leur origine de Saint Basile, qui est le premier & le seul Auteur de la Discipline Monastique. Tous les Moines le regardent comme leur Pere, & ce seroit un crime parmi eux de s'éloigner tant soit peu de sa Regle. L'on voit par toute la Grece plusieurs beaux Monasteres avec des Eglises bien basties, où ces Moines chantent pendant le jour & la nuit. Ils n'ont pas tous neanmoins une même forme de vivre; car il y en a qui s'appellent κοινοβιακοὶ, d'autres ἰδιόρρυθμοι. Les premiers sont ceux qui demeurent ensemble, qui mangent dans un mesme Refectoir, qui n'ont rien de singulier entre eux pour leurs habits, & qui enfin ont les mêmes exerci-

ces,

ces, n'y ayant personne qui s'en puisse éxempter. Il y a pourtant deux Ordres parmi eux; car les uns sont (1) *du grand & Angelique Habit*, lesquels sont d'un rang plus élevé & plus parfait que les autres, & font profession d'une façon de vivre plus parfaite: ceux-là sont en plus grand nombre. Les autres qui sont (2) *du petit Habit*, autrement μικρόσχημοι, sont d'un rang inferieur, & ne menent pas une vie si parfaite. Les seconds, qu'on nomme ἰδιόῤῥυθμοι, vivent à leur maniere, & comme il leur plaist, ainsi que leur nom le porte. C'est pourquoi avant que de prendre l'habit, ils donnent quelque argent pour avoir une cellule & quelques autres choses du Monastere. Le Celerier leur fournit du pain & du vin de la mesme maniere qu'aux autres; mais ils pourvoyent eux-mêmes au reste: & ainsi estant éxempts de ce qu'il y a d'onereux dans le Monastere, ils s'appliquent à leurs affaires. Ces derniers léguent par testament ce qu'ils possedent tant dedans que dehors le Monastere, à leur serviteur, ou à leur compagnon, qu'ils appellent Disciple, & qu'ils ont choisi d'entre ceux du Monastere pour les assister dans leurs besoins. Celui-ci aprés la mort de l'autre, augmente encore par son adresse les biens dont il a herité, & il laisse par testament à celui qu'il a pris aussi pour lui servir de compagnon, ce qu'il a acquis: le reste du bien qu'il possedoit, c'est-à-dire, ce que son Maistre lui avoit légué en mourant, demeure au Monastere, qui le vend en suite à ceux

(1) Τοῦ μεγάλου σχήματος καὶ ἀγγελικοῦ.

(2) Τοῦ μικροῦ σχήματος.

qui le veulent acheter. Il se trouve neanmoins parmi ces derniers Moines, des miserables qui sont si pauvres, que n'ayant pas dequoi acheter un fond, sont obligés de donner tous leurs soins & tout leur travail au Monastere, & de s'appliquer aux plus vils emplois. Ceux-là font tout pour le profit du Couvent: c'est pourquoi le Couvent leur fournit ce qui leur est necessaire; & s'il leur reste quelque tems aprés leur travail, ils le donnent à la priere.

Il y a un troisiéme Ordre de ces Moines, ausquels on donne le nom d'Anachoretes. Ceux-ci ne pouvant pas travailler, ni supporter les autres charges du Monastere, veulent cependant vivre dans le repos de la solitude. Ils achetent une cellule hors du Monastere, avec un petit fond dont ils puissent vivre, & ils ne vont au Monastere, que les jours de festes, pour assister à l'Office: aprés cela ils retournent à leurs cellules, où il s'employent à leurs affaires, & ils n'ont aucunes heures arrestées pour la priere. Il se trouve neanmoins de ces Anachoretes, qui sont sortis de leur Monastere avec le consentement de leur Abbé, pour mener une vie plus retirée, & pour s'appliquer davantage à la meditation & à la priere. Le Monastere leur envoye une fois ou deux le mois dequoi se nourrir, parce qu'ils ne possedent ni fonds, ni vignes: mais ceux qui ne veulent point dependre de l'Abbé, loüent quelque vigne voisine de leur cellule, dont ils mangent le raisin; & il y en a qui vivent de figues; d'autres vivent de cerises,

cerises, ou de quelques fruits semblables. Ils sement aussi des féves dans la saison. L'on en voit de plus, qui gagnent leur vie à descrire des livres.

Outre les Moines il y a des Moinesses qui vivent en communauté, & qui sont enfermées dans des Monasteres sous la Regle de Saint Basile. Elles ne sont pas moins austeres que les Moines pour les jeûnes, pour les prieres & pour tout le reste de la vie Monastique. Elles choisissent une des plus anciennes & des plus vertüeuses de leur Communauté, pour leur tenir lieu d'Abbesse; & ces Abbesses font la mesme chose à leur égard, que les Abbés font à l'égard des Moines. Cependant ce Monastere de femmes depend toûjours d'un Abbé, qui leur donne un Moine des plus anciens & des plus vertüeux pour se confesser & pour leur administrer les autres Sacremens. Ce Religieux demeure proche leur Monastere, afin de les assister plus facilement & plus promptement dans leurs necessités. Il dit aussi la Messe pour elles, & regle leurs autres offices.

Ces Religieuses portent toutes un même habit, qui est noir, & un manteau de la même couleur. Elles ont les bras & les mains couvertes jusqu'au bout des doits. Cet habit est de laine simple. Elles ont de plus la teste rasée, & chacune a une celule separée, où il y a dequoi se loger tant en haut qu'en bas. Celles qui sont les plus riches ont une servante: elles nourrissent même quelquefois dans leurs maisons de jeunes

 filles,

filles, qu'elles eslevent dans la pieté. Aprés qu'elles se sont acquitées de leur devoir ordinaire, elles font des ouvrages à l'aiguille; & les Turcs qui ont du respect pour ces Religieuses, viennent jusques dans leurs Monasteres pour acheter des ceintures de leur façon. Les Abbesses ouvrent volontiers les portes de leur Couvent aux Turcs qui viennent acheter le travail de ces bonnes filles, qui retournent à leur appartement si-tost qu'elles ont vendu leur marchandise.

J'ai lû une Relation MS. de Constantinople, où il n'est pas parlé si avantageusement de ces Religieuses. L'Auteur de cette Relation remarque, que les Religieuses nommées Calogeres, qui demeurent à Constantinople, sont des veuves, dont quelques-unes ont eu plusieurs maris, & qu'elles n'embrassent cette profession, que quand elles sont fort avancées en âge: puis il ajoute, qu'elles ne font point de vœux, que toute leur sainteté consiste à prendre un voile noir sur leur teste, & à dire qu'elles ne veulent plus se marier; qu'au reste, elles demeurent presque toutes chez elles, où elles prennent le soin de leur mesnage, de leurs enfans, & même de leurs parens. Il avoüe neanmoins, qu'il y en a quelques-unes qui vivent en communauté; mais que ces dernieres sont plus miserables que les premieres: que les unes & les autres vont par tout où il leur plaist: & qu'enfin elles ont plus de liberté sous cet habit de Religieuses, qu'elles n'en avoient auparavant.

Les jeûnes des Grecs sont assez differens

rens de ceux des Latins : car les jeûnes de ces derniers seroient des jours de feste & de bonne chere parmi les Orientaux, d'autant qu'ils ne s'abstiennent pas seulement de manger de la chair, & de tout ce qui en est tiré, comme le beurre & le fromage; mais ils ne mangent pas même de poisson, se contentant de fruits & de legumes, où ils mettent un tant soit peu d'huile, & ils boivent fort peu de vin. Les Moines jeûnent encore plus estroitement, parce qu'ils ne goûtent jamais de vin ni d'huile, si ce n'est le Samedi & le Dimanche. Il est neanmoins permis aux Moscovites de manger du poisson, parce qu'ils n'ont ni vin, ni huile. Le Mecredi & le Vendredi ils s'abstiennent de manger de la viande & de tout ce qui en peut sortir; mais il leur est permis ces jours-là de manger du poisson. Je ne dirai rien de leur Caresme, ni de leurs jeûnes particuliers. Je me contenterai de remarquer, que les Grecs & les autres Levantins blasment fort le jeûne du Samedi parmi les Latins, parce qu'ils disent que ce jour-là est un jour de feste, aussi bien que le Dimanche; ce qu'ils prouvent par les anciens Canons & par la pratique des premiers siecles. Enfin, pour ce qui regarde les ceremonies, on peut dire en general, qu'il n'y a point de Nation qui en ait tant parmi les Chrestiens. On peut consulter là-dessus leur Euchologe, ou Ritüel, avec les Notes du P. Goar. Le culte qu'ils rendent aux Images est si excessif, que dans un Manuscrit que j'ai lû touchant les er-

reurs des Latins, ils leur reprochent (1) de ne point porter de respect aux Images ; ce qui ne se peut entendre aisément, si ce n'est que les Latins ne font point une infinité de ceremonies devant leurs Images, qui sont observées par les Grecs. (2) Quand il est la Feste d'un Saint, l'on met son Image au milieu de l'Eglise, & cette Image, ou peinture, represente l'Histoire de la Feste qu'on celebre ; par exemple, de la nativité ou de la resurrection de Nostre Seigneur : alors ceux qui sont présens baisent l'Image ; ce qui s'appelle en leur Langue, *προσκυνεῖν*, & en Latin, *adorare*. Cette adoration ne se fait pas à genoux, ni avec quelque inclination, ou autre geste du corps, mais simplement en baisant l'Image. Si c'est une Image de Nostre Seigneur, on lui baise ordinairement les pieds : si c'est une Image de la Vierge, on lui baise les mains : & enfin si c'est l'Image de quelque Saint, on le baise à la face.

Ces sortes de ceremonies, & quantité d'autres que les Grecs observent en l'adoration de leurs Images, se sont beaucoup augmentées depuis le II. Concile de Nicée, où les defenseurs des Images remporterent une grande victoire sur les Iconoclastes. C'est principalement depuis ce temps-là, que les Grecs ont publié les Histoires miraculeuses de leurs Images, dont ils ont rempli leurs livres : & comme s'ils n'en avoient pas eu assez parmi eux, ils ont esté chercher les miracles qui se sont faits à Rome & dans les autres lieux par la vertu des Images.

Au

(1) Τὸ τὰς σεπτὰς εἰκόνας μὴ προσκυνεῖν. *Ms. Biblioth. Bodlei. Oxon. Tit.* Τὰ τῶν Λατίνων σφάλματα.

(2) *Metroph. Critop.*

Au reste, les Grecs establissent la pluspart de leurs ceremonies sur leurs Traditions. Ils se soucient fort peu d'examiner, si ces Traditions sont anciennes, ou non. Il suffit qu'elles soient en usage, pour dire qu'elles sont Apostoliques. Et comme ils ont presentement peu de personnes habiles, il ne sont pas capables de juger, si leurs Traditions sont veritablement appuyées sur l'Antiquité. Une des ceremonies qui a le plus estonné les Latins, est celle qu'ils observent avec un grand apparat à l'égard des mysteres, lors qu'ils sont sur le petit autel, qu'ils appellent l'autel de la Prothese; & cela avant la consecration. Car ce qui est estonnant, ils rendent des honneurs extraordinaires au pain & au vin avant qu'ils soient consacrés, & sur lesquels on n'a encore fait qu' une simple benediction. On peut mettre au nombre des ceremonies qui ne sont appuyées que sur la Tradition, mais Apostolique, la plus grande partie de leurs Sacremens: parceque, comme nous avons remarqué ci-dessus, ils ne croyent pas que Jesus Christ en soit immédiatement l'Auteur. Tous ces Sacremens sont accompagnés d'un grand nombre de ceremonies, parce qu'ils sont persuadés, qu'on ne peut trop respecter exterieurement les choses saintes. C'est pourquoi ils celebrent la Liturgie & leurs autres Offices avec bien plus d'apparat qu'on ne fait dans l'Eglise Romaine. Ils ont de plus un grand nombre de livres de leurs Offices, sans avoir neanmoins de Breviaires à l'usage des parti-

culiers, comme les Latins; parce qu'ils disent, que l'Office se doit reciter dans l'Eglise publiquement, & non dans la chambre en particulier. (1) François Arcudius s'estant avisé de faire une espece de Breviaire pour l'usage des Grecs, qu'il compila de leurs livres d'Office, n'eut pas toute la satisfaction qu'il s'estoit imaginé: car les Grecs ont méprisé ce Breviaire, & il n'y a que les Moines de St. Basile du Monastere de *Crypta Ferrata* à 15. milles de Rome, qui s'en servent dans leurs voyages.

(1) *Jan. Nic. Erythr. in Pinacoth.*

Nous ne nous arresterons pas davantage sur les ceremonies des Grecs; car il faudroit un volume entier pour les bien descrire. La plus-part de ces ceremonies ont des sens mystiques, si nous nous en rapportons à quelques-uns de leurs Docteurs qui ont escrit sur cette matiere. Mais tout le monde sait, qu'il n'y a rien de plus mal-fondé que cette Theologie allegorique & mystique. J'aurois plustost souhaitté de representer ici en abregé le chant & la musique de la grande Eglise de Constantinople: mais outre que cela seroit trop long, on auroit besoin de plusieurs figures. J'ajouterai seulement par forme de supplément, un discours touchant la creance de la Transsubstantiation, qui n'est pas moins connüe presentement à la plus-part des Grecs, qu'elle est connüe à l'Eglise d'Occident.

CHAPITRE II.

De la Transubstantiation. Si elle est reconnüe par les Grecs qu'on nomme ordinairement Schismatiques.

QUoi que cette question ait esté traitée fort au long par Mr. Arnaud dans ses livres contre Mr. Claude, elle ne laisse pas de souffrir encore de grandes difficultés; & il y a mesme bien des gens, principalement parmi les Protestans, qui ne s'en rapportent pas tout-à-fait à ce grand nombre d'Attestations produites par ce Docteur dans son Ouvrage de la Perpetuité, parce qu'il n'a rapporté, disent-ils, qu'une Traduction Françoise de toutes ces Attestations, sans en publier les Originaux; & qu'il se peut faire, qu'elles ayent esté mal-traduites: outre qu'on trouve, disent les mesmes Protestans, dans ces témoignages quelques faits qui ne sont nullement de la creance des Grecs, & qui donnent par consequent occasion de douter de la sincerité de ces Actes. Aussi quelques Jesuites ont-ils eu dessein de publier des Attestations plus authentiques, & dans les Langues mesmes où elles ont esté composées: ce qui sera assûrément d'une tres-grande utilité. Mais en attendant cela, je produirai ici quelques preuves de la créance des Grecs touchant la Transubstantiation, qui doivent estre, ce me semble, preferées à toutes les Attestations qu'on pourroit faire venir du Levant; parce que

non

non ſeulement les Jeſuïtes ſeront ſuſpects aux Proteſtans, mais meſme ils ne manqueront pas de dire, que ces Atteſtations auront eſté mendiées, & qu'il n'y a rien qu'on ne faſſe faire aux Grecs d'aujourdhui pour de l'argent: au lieu que les témoignages tirés des livres qui ont eſté composés par les meſmes Grecs avant toutes ces diſputes, ſont autant de preuves qu'on ne peut contredire. Mr. Arnaud qui voyoit la force de ces ſortes de preuves, oppoſa à Mr. Claude l'autorité de Gabriël Archeveſque de Philadelphie, qui eſtablit en termes formels la Tranſubſtantiation de la meſme maniere que les Latins. Mais comme il n'avoit pas le livre de cet Auteur, il s'en eſtoit entierement rapporté au témoignage du Cardinal du Perron, qui l'avoit cité dans ſon livre de l'Euchariſtie; d'où Mr. Claude a pris occaſion de rejetter cette autorité, comme lui eſtant ſuſpecte, d'autant que le Cardinal qui rapporte ordinairement les paroles Grecques des Auteurs qu'il cite, s'eſtoit contenté de produire en François le temoignage de cet Archeveſque. Monſieur Claude éludoit auſſi le temoignage du meſme Gabriël rapporté en Grec par Arcudius, pretendant qu'il n'avoit pas traduit les paroles de cet Auteur Grec, mais qu'il les avoit eſtendües en les paraphraſant à ſa maniere. C'eſt ainſi que ce Miniſtre a éludé pluſieurs autres preuves de fait par de pures ſubtilités, juſqu'à ce que le P. Simon fiſt imprimer en Grec & en Latin les Ouvrages de Gabriël de Philadelphie & pluſieurs autres

tres pieces tirées de bons Originaux qu'on n'a pû revoquer en doute.

Depuis ce tems-là Mr. Smith, Protestant de l'Eglise Anglicane qui a voyagé dans la Grece, a composé une Lettre touchant l'estat present de l'Eglise Grecque, où il n'a pû s'empescher d'avoüer, que la Transubstantiation est reconnüe par les Grecs, & que mesme dans une Confession de Foi, qui a esté publiée depuis peu sous le nom de toute l'Eglise Grecque, le mot *μετουσίωσις*, qui est le mesme que le terme Latin *transubstantiatio*, y est employé. Voici les paroles de cette Confession. (1) *Le Prestre n'a pas plutost recité la priere, qu'on appelle l'invocation du St. Esprit, que la Transubstantiation se fait, & que le pain se change au veritable corps de Jesus Christ, & le vin en son veritable sang, ne restant plus que les seules especes, ou apparences.* Il n'y a rien de plus clair, ni de plus formel que ces paroles, qui se trouvent dans un livre approuvé generalement dans toute la Grece. Cependant Mr. Smith, bien loin de se rendre à une Confession si authentique & si publique, ne pouvant pas s'inscrire en faux contre les Auteurs, comme Mr. Claude a fait peu judicieusement, il a recours à d'autres subtilités qui ont quelque apparence de raison, & ausquelles il est necessaire de respondre, pour mettre entierement à couvert la Foi des Grecs. Il pretend que le terme *μετουσίωσις* a esté inventé depuis peu pour autoriser un nouveau dogme: que Gabriël de Philadelphie est le premier, au moins un des

(1) Μετὰ τὸ ῥῆμα τοῦτο, ἡ μετουσίωσις παρευθὺς γίνεται, καὶ ἀλλάττεται ὁ ἄρτος εἰς τὸ ἀληθινὸν σῶμα τοῦ Χριστοῦ, καὶ ὁ οἶνος εἰς τὸ ἀληθινὸν αἷμα, ἀπομένοντα μόνον τὰ εἴδη ὅπου φαίνονται.

des premiers qui s'en soit servi : que cet Archevesque ayant demeuré long-tems à Venise, & s'estant rempli l'esprit de la Theologie Scolastique, & ayant mesme esté gagné par les ruses & tromperies de ceux de l'Eglise Romaine, avoit estabii par un nouveau mot, ce que Jeremie Patriarche de Constantinople, & par qui il avoit esté consacré Evesque, avoit entierement ignoré. Il ajoute de plus, que depuis Gabriël de Philadelphie, on ne voit pas que le mot μετουσίωσις ait esté fort en usage dans les livres des autres Escrivains Grecs : que les Synodes tenus contre Cyrille Lucar s'en sont abstenus : que ce mesme mot est inconnu aux anciens Peres : qu'il ne se trouve ni dans les Liturgies, ni dans les Symboles : qu'enfin, bien loin que la creance de la Transubstantiation soit receuë parmi les Grecs, on prouve évidemment le contraire par leur Liturgie, où les Symboles aprés mesme qu'ils ont esté consacrés & appellés le corps & le sang de Christ, sont nommés en mesme tems (1) les antitypes du corps & du sang de Christ. Voilà ce que les Protestans ont de plus fort à opposer aux Grecs d'aujourdhui qui reconnoissent la Transubstantiation ; & par là ils croyent rendre inutiles tous ces gros volumes que Mr. Arnaud a composés sur cette matiere. Et c'est ce qui m'oblige d'examiner en particulier toutes ces reponses, & de faire voir qu'elles n'ont rien de solide.

(1) Τὰ ἀντίτυπα τοῦ ἁγίου σώματος καὶ αἵματος τοῦ Χριστοῦ.

Premierement il n'est pas vrai, que Gabriël de Philadelphie soit le premier auteur

du

du mot μετουσίωσις parmi les Grecs. Gennadius, qui vivoit plus de cent ans avant cet Archevesque, & qu'on croit estre celui qui a esté le premier Patriarche de Constantinople aprés la prise de cette ville par les Turcs, se sert indifféremment dans (1) une de ses Homilies, des mots μεταβολὴ & μετουσίωσις. Il explique de plus, comment il se peut faire, que dans cet admirable changement, il ne reste (2) que les accidens du pain sans la substance du mesme pain, & que la veritable substance du corps de Jesus Christ soit cachée sous ces mesmes accidens. Je n'éxamine point ici les qualitez particulieres de Gennadius, & s'il estoit du nombre des Grecs latinisés. Il suffit que je fasse voir, que Gabriël de Philadelphie n'est point le premier auteur du mot μετουσίωσις, puis qu'on le trouve dans des livres Grecs composés plus de cent ans avant lui. Au moins ne pourra-t-on pas dire, que Gabriël qui s'en est servi, ait esté corrompu par les Latins, comme l'assûre Mr. Smith, sans en apporter aucune preuve. Cela est si éloigné de la verité, qu'on trouve un Ouvrage de Gabriël de Philadelphie contre le Concile de Florence, s'estant declaré ouvertement pour le parti de Marc d'Ephese, contre ceux de son Eglise qui avoient adheré à ce Concile: outre qu'il estoit lié d'amitié & d'interest avec un certain Meletius, grand ennemi de l'Eglise Romaine. J'avoüe qu'il a estudié à Padoue, où il avoit appris la Theologie Scolastique, dont il employe les termes dans ses livres. Mais Cyrille

(1) *Voyez les Actes produits à la fin de ce livre.* C.

(2) Εἶναι συμβεβηκότα τοῦ ἄρτου χωρὶς τῆς οὐσίας τοῦ ἄρτου, καὶ τὴν ἀληθινὴν οὐσίαν τοῦ σώματος Χριστοῦ ἐν συμβεβηκόσιν ἄλλης οὐσίας. *Gennad. apud Melec. Syrig. in Cod. MS.*

rille Lucar, qui a escrit une Confession de Foi en faveur des Calvinistes, & qui est presque tirée mot pour mot des Ouvrages de Calvin, avoit aussi estudié à Padoüe, & estoit encore plus savant dans la Theologie, que Gabriël, qui ne s'est servi des termes des Theolgiens Latins, que parce qu'il a crû qu'ils expliquoient sa creance avec plus de netteté, & non pas pour autoriser une nouveauté. Cette affectation de parler le langage des Scolastiques, laquelle paroit dans tous les Escrits de Gabriël, ne regarde que les expressions & la methode, & non pas le fond des choses; & ainsi il ne peut estre blasmable, que d'avoir introduit de nouveaux termes dans son Eglise: & bien loin de conclurre avec Mr. Smith, qu'il y ait en mesme tems apporté des nouveautés, on en doit inferer au contraire, que le mot μεταβολὴ des Grecs, qui signifie seulement un changement, & qu'on trouve dans les anciens Auteurs, n'est autre chose que le terme *transsubstantiatio*, inventé par les Latins; puis qu'un Grec savant dans les expressions des Grecs & des Latins, & d'ailleurs ennemi declaré des Latins, se sert indifferemment des mots μεταβολὴ & μετουσίωσις, qui est le mesme que *transsubstantiatio*, pour exprimer le changement des symboles au corps & au sang de Jesus Christ.

Mais Jeremie Patriarche de Constantinople, qui a consacré Evêque Gabriël de Philadelphie, & qui a fait de savantes reponses aux Theologiens de Wittemberg sur cette

cette matiere, ne s'est, dit-on, jamais servi de ce mot *μετουσίωσις*. Il est vrai que ce Patriarche se sert du mot *μεταβολὴ*, parce qu'il est Grec, & que *μετουσίωσις* ne l'est pas. Il n'a pas voulu mettre en usage un mot barbare & inconnu aux Anciens. Cependant il fait assez connoître, que par le terme *μεταβολὴ*, il entend la mesme chose que *μετουσίωσις*, ou *transsubstantiatio* des Latins. Les Theologiens de Wittemberg, qui ont fait imprimer ses reponses, & qui n'ont pas moins d'aversion pour la Transsubstantiation, que les Protestans d'Angleterre & de France, estoient si fortement persuadez, que le Patriarche vouloit marquer la Transsubstantiation de l'Eglise Romaine par le mot *μεταβάλλεται*, qu'ils ont ajoûté à la marge vis-à-vis de ce mot, celui de *μετουσίωσις*, comme signifiant la mesme chose dans la pensée de Jeremie; & à la marge de la Version Latine ils ont mis vis-à-vis de *mutari*, le terme *transsubstantiatio*. Ces mesmes Theologiens dans leur reponse au Patriarche montrent évidemment, qu'ils reconnoissent pour synonymes dans la question qui estoit entre lui & eux, les mots *μεταβάλλεσθαι*, *estre changé*, & *μετουσιοῦσθαι*, *estre transsubstantié*. Jeremie leur avoit escrit, que (1) selon la creance de l'Eglise Catholique, le pain & le vin aprés la consecration estoient changés par le St. Esprit au corps & au sang de Jesus Christ. A quoi ceux de Wittemberg repondirent, (2) qu'ils croyoient que le corps & le sang de Christ estoient veritablement dans l'Eucharistie; mais

(1) Δοξάζει οὖν ἡ Καθολικὴ Ἐκκλησία, ὅτι μετὰ τὸν ἁγιασμὸν ὁ μὲν ἄρτος μεταβάλλεται εἰς αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ, ὁ δὲ οἶνος εἰς αὐτὸ τὸ αἷμα διὰ πνεύματος ἁγίου.

(2) Τὸ δὲ τοῦ Κυρίου σῶμα καὶ τὸ αἷμα ὄντως παρεῖναι τῷ κυριακῷ δείπνῳ πιστεύομεν, οὐ μέντοι τὸν ἄρτον μεταβάλλεσθαι εἰς τὸ τοῦ Χριστοῦ σῶμα ἀπολαμβανόμενον.

mais qu'ils ne croyoient pas pour cela, que le pain fust changé au corps de Christ. Ils ne se servent point dans leur réponse d'autres termes pour exprimer la Transsubstantiation des Latins, que du verbe Grec μεταβάλλεσθαι, dont le Patriarche s'estoit servi. Enfin, Jeremie aprés avoir lû la replique des Theologiens de Wittemberg, leur fait encore cette réponse, que (1) le pain devient le corps de Christ, & le vin & l'eau son sang, par le moyen du St. Esprit qui les change; & que ce changement est au dessus de la raison humaine. D'où il est facile de juger, que ces mots μεταποίησις, μεταβολή, μεταστοιχείωσις, & autres semblables, dont les Grecs se servent ordinairement pour marquer le changement des symboles, signifient la mesme chose que le mot barbare μετουσίωσις, qui a esté formé sur celui de *transsubstantiatio* par les derniers Grecs qui ont lû les Ouvrages des Latins, & qui ont estudié dans leurs Ecoles. Les nouveaux Grecs n'ont adopté ce mot, que parce qu'ils ont jugé qu'il exprimoit tres-bien ce changement du pain & du vin au corps & au sang de Jesus Christ, & qu'il convenoit entierement avec leur creance. Et ce qui merite le plus d'estre remarqué dans cette affaire, c'est que Gabriël de Philadelphie n'en employe presque point d'autre que celui-là, dans une Apologie qu'il escrit exprés pour ceux de sa Nation contre quelques Theologiens de l'Eglise Romaine, qui les accusoient injustement d'idolatrie.

(1) Ὁ ἄρτος γίνεται σῶμα Χριστοῦ, καὶ ὁ οἶνος καὶ τὸ ὕδωρ αἷμα Χριστοῦ ἐπιφοιτήσει τοῦ ἁγίου πνεύματος μεταποιοῦντος αὐτὰ ὑπὲρ λόγον καὶ ἔννοιαν.

On

On oppose de plus, que depuis Gabriel de Philadelphie, le mot μετουσίωσις ne se trouve gueres dans les livres des autres Escrivains Grecs, & non pas mesme dans les deux Synodes de Constantinople tenus contre Cyrille Lucar. Mais cette objection paroit encore moins fondée que les precedentes. On a imprimé à Venise en 1635. sous le nom d'un Prestre & Moine Grec, nommé Gregoire, un petit Abregé de la Theologie des Grecs, en forme de Catechisme, où se trouve non seulement le mot μετουσίωσις, mais la maniere dont la Transubstantiation se fait, y est declarée fort au long. L'Auteur rapportant la difference qu'il y a entre l'Eucharistie & les autres Sacremens, dit que les autres Sacremens ne contiennent que la grace, au lieu (1) que l'Eucharistie renferme Jesus Christ present; & que c'est pour cela qu'on appelle le changement qui se fait dans ce Sacrement, μετουσίωσις, ou *Transubstantiation*. Ce Gregoire prend la qualité de Protosyncelle de la grande Eglise, & faisoit sa residence dans un Monastere de l'Isle de Chio. Il temoigne dans sa Preface estre redevable de la meilleure partie de son Ouvrage à George Coressius, qu'il qualifie d'un des plus savans Theologiens de son Eglise, & qui prend en effet la qualité de Theologien de la grande Eglise, & qui étoit aussi Medecin de sa profession. Ce Coressius, qui a escrit avec beaucoup de chaleur un livre des erreurs des Latins, a mis à la teste de cet Ouvrage son approbation, où il temoigne

(1) Εἰς τοῦτο τὸ μυστήριον εἶναι ὁ Χριστὸς κατὰ παρουσίαν, καὶ διὰ τοῦτο λέγουσι τοῦτο, τὸ μεταβάλλεσιμον μετουσίωσιν. *Gregor. in Synopsi Dogmat. Ecclesiæ.*

temoigne (1) qu'il ne contient que des sentimens vrais & orthodoxes.

Outre cet Ouvrage, il en fut composé un bien plus considerable en 1638. par Meletius Syrigus contre la Confession de Foi attribüée à Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople, & imprimée à Geneve en Grec & en Latin. Le titre de ce livre, qui n'a point esté imprimé, est conçû en ces termes. Μελετίου Συρίγου Ἱερομονάχου ἀντίρρησις πρὸς τὴν ἐκδοθεῖσαν ὁμολογίαν τῆς χριστιανικῆς πίστεως ὑπὸ τοῦ Κωνσταντινουπόλεως Κυρίλλου ἐπιγραφεῖσαν ἐν ὀνόματι τῶν Χριστιανῶν ἁπάντων τῆς Ἀνατολικῆς Ἐκκλησίας. L'Auteur refute fortement cette pretendüe Confession de l'Eglise Orientale, par un grand nombre de preuves tirées des Peres & des autres Ecrivains Ecclesiastiques jusqu'à nostre siecle, & fait voir évidemment, que la Confession de Cyrille a esté tirée des Ouvrages de Calvin: puis à la fin de son livre il ajoute une Dissertation particuliere touchant (2) le mot μετουσίωσις, ou transubstantiation; & il monstre par plusieurs exemples, que bien que ce mot ne soit pas de l'ancien usage, on a cependant raison de s'en servir aujourdhui, ou de quelque autre semblable, à cause des Heretiques de ce tems. Et pour mieux expliquer le changement qui se fait dans le Sacrement de l'Eucharistie, on produira (3) à la fin de cet Ouvrage cette Dissertation en Grec, que Monsieur Arnaud a inserée en François dans son dernier Tome de la Perpetuité.

(1) Δόγματα ἀληθῆ πάνυ καὶ ὀρθόδοξα συνέχειν τὸ διεγνωσμένον ἐγὼ Γεώργιος ὁ Κορέσσιος τῆς μεγάλης Ἐκκλησίας Θεολόγος διϊχνευσάμενος.

(2) Περὶ τοῦ ὀνόματος τῆς μετουσιώσεως.

(3) Voyez les Actes rapportez à la fin de ce livre. D.

Nous

Nous avons de plus deux Editions du livre d'Agapius Moine Grec du Mont Athos, dont la premiere est de 1641, & la seconde de 1664, & toutes deux de Venise, sous le tire de Ἁμαρτωλῶν σωτηρία, *Le salut des pecheurs*. Quoi que cet Auteur conserve les mots anciens μετουσίωσις, μετουσιῶν, & autres semblables, il ne laisse pas d'establir en termes formels la creance de la Transubstantiation, & de reconnoitre que Jesus Christ (1) a caché comme sous un voile, la substance divine sous les accidens du pain & du vin. Je passe sous silence ce grand nombre de miracles, que ce mesme Agapius a rapporté, pour prouver la verité de la Transubstantiation, parce que ces miracles, soit qu'ils soient vrais, ou faux, ne font rien à nôtre sujet.

On peut encore ajouter au Moine Agapius, Michel Cortacius de Crete dans son Sermon qu'il prononça publiquement, & qu'il dedia au Patriarche d'Alexandrie. Ce Sermon se trouve imprimé à Venise en 1642, sous le titre de Ὁμιλία, ou Λόγος ἐπιδεικτικὸς περὶ τοῦ ἀξιώματος τῆς Ἱερωσύνης, *Discours touchant la dignité du Sacerdoce*. Cortacius compare dans ce Discours le Prestre avec Dieu, & il dit entre autres choses, que comme (2) Dieu a changé l'eau en vin, de mesme le Prestre change, & pour me servir de son terme, transubstantie le vin au sang de Jesus Christ. Il declame de plus contre les nouveaux Heretiques, qui n'ajoutent pas foi à la verité de ce mystere;

(1) Ἐκέκρυπτε τὴν θείαν αὐτῶ καὶ ὑπέρλαμπρον οὐσίαν μὲ συμβεβηκότα καὶ εἴδη ψωμίου καὶ οἴνου. *Agap. Monach. Græcus.*

(2) Ὁ Θεὸς τὸ ὕδωρ οἶνον ἔκαμε, καὶ ὁ Ἱερεὺς τ' οἶνον εἰς αἷμα τοῦ Χριστοῦ μετουσιώνει. *Mich. Cortac. Serm. de dign. Sacerd.*

ſtere; & pour les deſigner mieux, traite (1) Luther d'impie & d'abominable Hereſiarque & Apoſtat, qui a ſeduit par ſa doctrine une infinité de perſonnes. Au reſte, on ne doit pas eſtre ſurpris, de voir un Grec s'emporter ſi fortement contre les Proteſtans, ni inferer de là, que ce Sermon lui ait eſté ſuggeré par quelque Moine Latin ennemi des Proteſtans. Ceux qui ſavent ce qui s'eſt paſſé à Conſtantinople ſous le Patriarchat de Cyrille, grand fauteur des Proteſtans, & qui attira à ce parti-là pluſieurs Eveſques, Preſtres & Moines, ne ſeront point eſtonnés de ces invectives de Cortacius, qui eſtoient alors de ſaiſon.

(1) Ὁ μιαρὸς καὶ ἀσηβέστατος αἱρεσιάρχης Λούθηρος, ὁ ὁποῖος μὲ διδασκαλείαν ὄχι ἀποστολικὴν, ἀλλὰ ἀποστατικὴν πολλοὺς ἐπλάνησε.

Je ne croi pas qu'aprés cela Monſieur Smith oſe dire, qu'il ne ſe trouve gueres d'Auteurs qui ſe ſoient ſervis du mot μετουσίωσις à l'imitation de Gabriël de Philadelphie. On aura plus de raiſon de dire, qu'il y en a fort peu qui ne s'en ſoient ſervis depuis ce tems-là: & ſi j'avois eſté aſſez heureux d'avoir fait un Voyage dans le Levant, auſſi bien que Mr. Smith, je pourrois en fournir un plus grand nombre, & en faire part au Public.

Mais les deux Synodes tenus à Conſtantinople contre Cyrille Lucar, ne font point mention, dit Mr. Smith, du mot μετουσίωσις: d'où il infere, qu'ils s'en ſont abſtenus exprés, pour ne pas favoriſer une nouveauté. On ne peut rien voir de plus mal-fondé que cette objection, & il ne faut qu'un peu de ſens commun, pour en deſcouvrir la fauſſeté. Il s'agit

dans ces deux Synodes de condamner les propositions heretiques avancées par Cyrille sous le nom de l'Eglise Orientale. Ainsi ces deux Synodes se contentent de rapporter les propositions de Cyrille selon ses termes mesmes, & de les anathematiser. Si Cyrille s'estoit servi dans sa pretendüe Confession de Foi du terme μετουσιώσεως, les Evesques de ces deux Conciles n'auroient pas manqué de s'en servir. Voici les termes du premier Synode tenu sous Cyrille de Borrhée en 1638. (1) Anathême à Cyrille, qui enseigne & qui croit, que le pain & le vin qui sont sur l'autel de la Prothese, ne sont point changés au veritable sang & corps de Christ par la benediction du Prestre & par la descente du St. Esprit. Cela seul est une preuve convaincante, que le verbe μεταβάλλεσθαι est la mesme chose parmi les Grecs, que le nouveau terme μετουσιοῦσθαι, qui repond au Latin *transsubstantiari*, puis que Cyrille Lucar s'en sert pour nier la Transsubstantiation de l'Eglise Romaine. De plus, les Evesques de ce Synode monstrent évidemment, quelle est leur creance touchant ce mystere, quand ils anathematisent au mesme endroit ces paroles de Cyrille, tirées de l'Article 17. de sa Confession: (2) *Ce qu'on voit des yeux & qu'on reçoit dans le Sacrement, n'est point le corps du Seigneur.* Peut-on rien apporter qui prouve plus nettement la doctrine de la Transsubstantiation, que cet anathême? Le II. Concile tenu à Constantinople en 1642. sous Parthenius,

(1) Ἀνάθεμα Κυρίλλῳ δογματίζοντι ἢ πιστεύοντι μὴ μεταβάλλεσθαι τὸν ἐπὶ τῆς προθέσεως ἄρτον, ἢ ἐν τὴν οἶνον διὰ τῆς ἱερέως εὐλογίας καὶ πνεύματος ἁγίου ἐπιφοιτήσεως εἰς ἀληθὲς σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ.

(2) Τὸ σῶμα τοῦ Κυρίου οὐκ ἔστιν ὅπερ ἐν τῷ μυστηρίῳ τοῖς ὀφθαλμοῖς ὁρᾶται καὶ λαμβάνεται.

confirme la creance de l'Eglise Latine avec la mesme évidence que le premier. Il se contente de rapporter les paroles de la Confession de Cyrille, & de les condamner comme heretiques. Ces paroles tirées de l'Article 17. consistent en ce que Cyrille avoit avancé, (1) *que la divine Eucharistie n'estoit qu'une figure pure & simple.* Les Evesques assemblés dans ce Synode opposent à cela, que (2) *Jesus Christ n'a pas dit, ceci est la figure de mon corps, mais ceci est mon corps, savoir ce qu'on voit, ce qu'on reçoit, ce qui a esté rompu, ce qui a esté déja sanctifié & beni.*

Je pourrois joindre à ces deux Synodes, un troisiéme tenu à Jerusalem en 1672, imprimé à Paris en 1676 avec une Version Latine faite par un Moine Benedictin, qui à grand peine savoit lire le Grec, tant cette Version est remplie de fautes. Mais comme ce Synode a esté assemblé exprés contre Mr. Claude, qui est nommé dans la Preface, (3) Ministre des Calvinistes de Charenton, je crains que les Protestans ne le tiennent pour suspect. Il ne s'y passa pourtant rien qui ne soit selon le droit ordinaire. Ces Evesques se trouverent dans ce tems-là à Jerusalem pour la dedicace d'une Eglise, & on les pria de prononcer sur les Articles qu'on leur presenta, où les Protestans de France attribuoient à l'Eglise Grecque leurs propres erreurs. Ils paroissent tres-bien instruits des matieres dont il estoit question, en se servant judicieusement de l'autorité de plusieurs livres composés par ceux

(1) Τὴν θείαν εὐχαριστίαν μηδὲν ἕτερον, εἰ μὴ τύπον ψιλόν.

(2) Ἰησοῦς οὐκ ἔφησε, τοῦτό ἐστιν ὁ τύπος τοῦ σώματός μου, ἀλλὰ τοῦτ' ἐστὶ τὸ σῶμά μου ὁρώμενον, καὶ λαμβανόμενον, καὶ ἐσθιόμενον, καὶ κλώμενον, ἁγιασθὲν ἤδη καὶ εὐλογηθέν.

(3) Ὑφηγητὴς τοῖς ἐν Χαρεντωνίῳ Καλβίνοις.

ceux de leur Communion, où ces erreurs estoient condamnées. Ils produisent entre autres livres, les réponses du Patriarche Jeremie aux Theologiens de Wittemberg, un livre de Jean Nathanaël Prestre & Oeconome de l'Eglise de Constantinople, qui contient (1) une explication de la Liturgie, Gabriël Severe, autrement l'Archevesque de Philadelphie, qu'ils appellent Μητροπολίτην τῶν ἐν Ἑνετοῖς ἀδελφῶν, *l'Archevesque de leurs Freres qui residoient à Venise :* ce que le Traducteur a interpreté, *l'Archevesque de nos Freres de Crete.* Ils citent de plus la Confession orthodoxe de l'Eglise Orientale, qui avoit esté publiée depuis 6 ou 7 ans, puis corrigée & expliquée par Meletius Syrigus par l'ordre d'un Synode de Moldavie, & imprimée en suite par les soins du Seigneur Panagioti. Ils concluent de tous ces Actes, qu'il y a de l'impudence, plustôt que de l'ignorance, dans les Protestans de France, qui imposent au simple peuple, en attribuant leurs Heresies à l'Eglise Orientale. Enfin ces mesmes Evesques tâchent de justifier la memoire de Cyrille Lucar, en opposant à sa pretendue Confession de Foi d'autres de ses Ouvrages, où il est manifestement dans des sentimens contraires. Il y a plusieurs autres choses dans ce mesme Synode pour autoriser la Transsubstantiation ; sur tout, on n'y a pas oublié le mot μετουσίωσις : & comme on en a fait une seconde Edition plus éxacte que la premiere, je ne m'y arresterai pas davantage. J'ajousterai seulement ici quelque chose,

(1) Περὶ τῆς ἑρμηνείας τῆς ἱερᾶς λειτουργίας.

chose, pour faire connoistre mieux l'esprit de Cyrille, dont on a parlé si differemment selon les differens partis qu'on a eu à defendre: ce qui servira beaucoup pour éclaircir la creance de la Transubstantiation dans l'Eglise Grecque.

Cyrille Lucar, qui s'est rendu si fameux parmi les Grecs & les Latins, estoit de Crete, & entra fort jeune au service de Melece Patriarche d'Alexandrie, qui estoit aussi de Crete, & qui l'ayant reconnu homme d'esprit & d'application, l'ordonna Prestre. Il alla en suite à Padoüe continüer ses estudes, d'où estant retourné à Alexandrie, Melece le fit Chef d'un Monastere, & l'envoya en Valachie: ce qui lui donna occasion en passant par l'Allemagne, d'avoir des Conferences avec les Protestans de ce pays-là, sachant tres-bien la Langue Latine & la Theologie de l'Ecole. Estant de retour de sa commission, il se servit de l'argent qu'il avoit cueilli pour les necessitez du Patriarchat, à se faire élire lui-mesme Patriarche. Ayant esté eslevé à cette dignité, il entretint son commerce avec les Protestans, se servant pour cela de Metrophanes Critopule, dont nous avons un Ouvrage touchant la creance de son Eglise, imprimé à Helmstat. Ce Metrophanes alla au nom de son Patriarche en Angleterre, & dans une bonne partie de l'Allemagne, où il s'informa le plus éxactement qu'il lui fut possible, de l'estat des Eglises Protestantes, dont il fit son rapport à Cyrille, l'estant allé trouver à Constantinople, où il estoit songeant à entrer par quel-

quelque voye que ce fust dans le Patriarchat de Constantinople. Ce qui le porta à lier amitié avec les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande à la Porte, principalement avec le dernier, qui lui fut utile dans la suite pour avancer ses affaires. Cyrille n'estant encore que Moine, avoit fait une connoissance assez particuliere avec le Sr. Corneille Haga, qui voyageoit alors dans le Levant, & lequel estant depuis retourné à Constantinople en qualité d'Envoyé de Messieurs les Estats, renouvella son ancienne connoissance avec Cyrille, qui dans ce tems-là estoit Patriarche d'Alexandrie, & qui le pria de faire venir quelques livres des Theologiens Protestans, témoignant qu'il avoit de l'inclination pour leurs sentimens. Ce que le Sr. Haga ne lui ayant pû refuser, en donna avis à ses Maistres, qui ne manquerent pas d'envoyer aussi-tost à Constantinople assez de livres pour pervertir toute la Grece, s'ils eussent esté escrits dans la Langue du pays. Il estoit impossible que les affaires de Cyrille n'éclatassent au dehors, principalement ayant pour ennemis les Jesuïtes de Constantinople, qui s'opposoient en toute chose à ses desseins, publiant hautement qu'il estoit Heretique; & ils en donnerent mesme avis aux Jesuïtes de Paris, afin que le Roi en fust averti. On ne manqua pas d'en parler à l'Ambassadeur des Estats qui estoit à Paris, & qui en escrivit à Constantinople. Depuis ce tems-là Cyrille ne se ménagea plus tant qu'auparavant à l'égard des Jesuïtes. Il ne fit mesme aucune

ne difficulté de donner au Sr. Haga une Confession de Foi escrite en Latin & de sa main, qu'il mit quelque tems aprés en Grec. C'est cette mesme Confession qui a esté imprimée à Geneve en Grec & en Latin, & qui fit dire aux Protestans, que l'Eglise Grecque s'accordoit avec eux dans les principaux points de leur creance; sur tout, dans tout ce qui regardoit l'Eucharistie. Cyrille cependant, qui avoit un parti puissant dans Constantinople contre les Jesuïtes & contre la Cour de Rome, fut élû Patriarche, & pendant cinq ou six mois il ne fit rien paroistre dans ses actions, qui marquast qu'il eust abandonné la Religion de ses Peres. Mais comme il avoit les Jesuïtes pour ennemis, il crut estre obligé de se declarer pour les Hollandois, afin d'en estre appuyé. Il attacha aussi à son parti un bon nombre d'Evesques & d'Ecclesiastiques qui goûtoient ses sentimens, & qui estoient dans la mesme disposition que lui, d'introduire des nouveautez dans l'Eglise Grecque. Mais ils ne furent pas les plus forts; parce que les Jesuïtes, qui ont un College à Constantinople, où ils instruisent les enfans sans en recevoir aucune retribution, gagnerent aisément le peuple, qui se soûleva contre Cyrille. Les Grecs firent une Assemblée en 1622, où il fut deposé du Patriarchat, & relegué dans l'Isle de Rhodes. On élut un autre Patriarche en sa place, qui s'estoit soûmis par lettres à la Cour de Rome, qui avoit appuyé son élection. Mais comme Cyrille entretenoit toujours un parti dans Con-

Constantinople, & que les Hollandois lui fournissoient de grandes sommes d'argent, il ne fut pas long-tems sans estre restabli dans son Patriarchat. Ce fut alors qu'il se vengea des Jesuites & de ceux qui avoient appuyé les interests de la Cour de Rome, & que le Calvinisme regna dans Constantinople. Ce qui apporta un grand desordre dans cette Eglise, parce que Cyrille y mettoit tout à prix, afin de rendre aux Hollandois les sommes qu'il avoit empruntées d'eux. Les Jesuites & la Cour de Rome voyant que Cyrille estoit entierement le maistre, tascherent de le gagner, en lui proposant des accommodemens, & en lui representant le peril où estoit son Eglise, s'il continüoit ses liaisons avec les Calvinistes. Il temoigna qu'il donneroit volontiers les mains à un accommodement. Mais comme il continüoit toujours ses pratiques avec les Hollandois, on fit un nouvel effort du costé de Rome pour le chasser de son Siege; ce qui reüssit, mais pour fort peu de tems, parce que l'argent des Hollandois le rappella bientost dans son Patriarchat. La Cour de Rome redoublant ses efforts contre Cyrille, envoya à Constantinople une personne en qualité de Vicaire du Patriarche, pour conserver la Foi orthodoxe dans cette Eglise, qui sembloit estre proche de sa ruïne. Le parti de Cyrille ne manqua pas de se servir de cette occasion, pour rendre les Jesuites & ceux de leur parti odieux auprés des Turcs, qui eurent de la jalousie de cet Envoyé de Rome; de sorte que ce dernier

parti fut tres-maltraité par les Turcs, & Cyrille se vangea crüellement de tous les Grecs qu'il croyoit lui estre opposez. Cyrylle neanmoins, qui se rendit odieux par ses grandes vexations, & qui avoit un parti à soutenir aussi puissant qu'estoit celui des Jesuïtes de Constantinople appuyé par la Cour de Rome, succomba, & fut estranglé par un ordre exprés du Grand Seigneur.

Voilà l'Histoire du Patriarche Cyrille Lucar, sous le nom duquel les Huguenots ont fait imprimer une Confession de Foi, osant se vanter qu'ils convenoient de sentimens avec l'Eglise Grecque. Mais il n'y a qu'à jetter les yeux sur cette Confession de Foi, pour en juger. Il est vrai qu'elle a esté escrite par un Patriarche de Constantinople sous le titre de la creance de l'Eglise Orientale; mais elle n'a pas esté escrite au nom de cette Eglise, & elle n'a aucun temoignage public. Cyrille la donna en particulier à l'Ambassadeur de Hollande, dont il avoit besoin pour le proteger contre les Jesuïtes de Constantinople. Il est à peu prés la mesme chose de cet Ouvrage de Cyrille, que du livre qu'on dit avoir esté composé par Guillaume Postel pour une Nonne, à qui il persuada, afin de tirer quelque argent d'elle, que le Messie n'estoit venu au monde que pour les hommes, & qu'elle Dame Jeanne devoit estre la Messiesse des femmes. Il y a autant d'apparence de verité à tout ce qui est rapporté dans cette Confession de Cyrille sous le nom de l'Eglise Grecque, qu'aux

qu'aux impostures de ce fameux Normand Guillaume Postel: & je m'estonne que les Protestans osent encore aujourdhui opposer aux Catholiques cette pretendüe Confession. Mr. de Groot en jugea beaucoup mieux dans un livre qu'il publia quelque tems aprés que cette Confession parut, où il dit librement, (1) que Cyrille a forgé un nouveau Symbole, sans estre assisté d'aucuns Patriarches, ni d'aucuns Archevesques & Evesques. Au reste, j'ai rapporté cette Histoire de Cyrille le plus éxactement qu'il m'a esté possible, sans avoir égard à ce qui en a esté escrit par les Hollandois dans la Rélation qu'ils en ont faite, ni mesme à ce qu'en a dit Leo Allatius, qui ne garde pas aussi assez de moderation. Je n'ai presque rien avancé, dont les deux partis opposés ne demeurent d'accord entre eux.

(1) *Nuper Constantinopoli Cyrillus sine Patriarchis, sine Metropolitis, sine Episcopis novum nobis propinavit Symbolum.* Grot. de Antichr.

Outre Cyrille, il y a encore quelques autres Grecs d'une moindre consideration, qui ont escrit en faveur des Protestans, & entre autres un certain Gergan Evesque d'Arte, qui a publié un Catechisme, où il nie ouvertement la Transubstantiation, avec cette difference neanmoins de Cyrille, que ce dernier ne suit pas la Confession de Geneve, mais celle d'Augsbourg. Si l'on compare la doctrine de ce Catechisme avec celle de l'Eglise Grecque, on trouvera qu'il en differe presque par tout, pour s'accommoder avec les sentimens des Protestans; comme quand il dit, que l'Escriture seule suffit sans le secours de la Tradition, pour prouver les Articles de nostre

creance; que cette mesme Escriture est claire dans ce qui regarde la foi, & que l'Ecriture se doit interpreter par elle-mesme. En un mot, Gergan est un Protestant qui n'a de Grec que les paroles, & encore sont elles d'un tres-mechant Grec vulgaire. Il ose neanmoins se vanter, de n'estre point du nombre de ces faux Freres (1) *qui ont esté empoisonnés à Rome*. Mais il est de notorieté publique, que les Grecs mesmes qui n'ont aucun commerce avec Rome, n'appuyent dans leurs livres ni la Confession d'Augsbourg, ni celle de Geneve. Les Protestans peuvent aussi mettre au nombre des Grecs de leur Communion Nathanaël de Crete, qui promit il y a quelque tems aux Hollandois, de traduire en Grec l'Institution de Calvin, & d'enseigner le Calvinisme à ceux de sa Nation, pourveu qu'on lui donnât une somme d'argent qu'il demandoit.

(1) Ἐπιεσθηκότες τὸ φάρμακον εἰς τὴν Ῥώμην.

Mr. Claude ajoute à tous ces Grecs Calvinistes, le temoignage d'un certain Meletius, Metropolitain d'Ephese, dans une réponse qu'il fit il y a environ 30 ans à quelques Theologiens de Leiden sur plusieurs questions qui lui avoient esté faites. Le P. Simon avoit déja répondu par avance à Mr. Claude, qu'il ne doutoit point que cette piece ne fust de quelque Grec gagné par les Theologiens de Hollande, & qui répondoit à leurs demandes comme ils le souhaitoient; & que pour juger de la réponse, il estoit à propos de la donner entiere au Public, & dans la Langue de l'Auteur. J'ai fait

fait demander à Mr. Claude par un de ses amis, un extrait de cette réponse, qu'il n'a pû refuser; & aprés l'avoir lûë, j'ai trouvé que ce que le P. Simon avoit avancé comme une conjecture, estoit la verité mesme. Car Melece, qui prend dans sa lettre la qualité d'Archevesque d'Ephese, ne nie pas seulement la Transubstantiation, mais même l'honneur qu'on rend à la Vierge & aux Saints, & plusieurs autres articles que les Grecs croyent du commun consentement de tout le monde. Et afin qu'on en puisse mieux juger, je produirai à la fin de ce livre (1) l'extrait que j'ai eu de Mr. Claude, & qui est escrit de la main d'un de ses amis. Il suffit de renvoyer les Protestans à la Confession de Foi composée par Metrophanes Critopule qui estoit de leurs amis, & qui a mesme esté escrite à leur sollicitation par ce Grec, qui vivoit dans ce tems-là parmi eux. Ils pourront juger par cette Confession de Metrophanes, si ce que Mr. Claude a publié sous le nom de Melece Archevesque d'Ephese, a la moindre apparence de verité. Mais il est tems que nous retournions aux objections de Mr. Smith.

(1) *Voyez les Actes produits à la fin de ce livre. E.*

On objecte donc encore contre la creance de la Transubstantiation dans l'Eglise Grecque, que le mot μετουσίωσις ne se trouve ni dans les Peres, ni dans les Liturgies, ni dans les Symboles, & que mesme dans la Liturgie le pain & le vin sont appellés antitypes aprés la consecration; ce qui paroist exclurre entierement la Transubstantiation. Mais il n'y a rien de plus vain que cet

argument negatif, & qui d'un simple mot conclut une chose positive. Si l'on obligeoit les Protestans à s'en tenir à leur principe, qui est la seule Ecriture, & mesme aux anciens Symboles, ils se trouveroient fort embarassés. Mais pour mettre davantage en évidence la fausseté de ce raisonnement, je ne le combattrai point par d'autre Auteur, que par Jean Calvin dans son Institution, où il refute judicieusement l'Heresie de Servet touchant la Trinité des Personnes en Dieu. Il avance cette belle maxime: (1) qu'il est permis d'inventer de nouveaux mots pour expliquer les choses avec plus de netteté, (2) principalement quand on a affaire avec des calomniateurs, qui se mettent à couvert des mots pour embarasser les choses. C'est de cette maniere, ajoute-t-il, que l'Eglise a esté obligée d'inventer les noms de *Trinité* & de *Personnes*. Il est à craindre, dit cet Auteur, qu'on ne soit accusé de superbe & de temerité, en voulant rejetter des noms qui n'ont pas esté inventés temerairement: *Quando temerè non inventa sunt nomina, cavendum esse nè ea repudiando, superbæ temeritatis arguamur.* (3) On vit d'abord paroistre l'impieté, continüe le mesme Calvin, lors que les Ariens commencerent à haïr & à avoir en horreur le mot *consubstantiel*. Il est facile d'appliquer ces principes de Calvin au fait dont il s'agit. L'Eglise tant d'Orient que d'Occident n'a point eu

(1) *Quid vetat, quominùs quæ captui nostro perplexa in Scripturis impedita que sunt, ea verbis planioribus explicemus?* Calv. lib. 1. Instit. cap. 3.

(2) *Hujusmodi autem verborum novitas tum potissimum usu venit, dum adversus calumniatores asserenda est veritas, qui tergiversando ipsam eludunt.* Ibid.

(3) *Hic efferbuit impietas, dum nomen ὁμοούσιος pessimè odisse & execrari Ariani cœperunt.* Ibid.

eu besoin d'inventer de nouveaux termes au sujet de l'Eucharistie ; pendant tout le tems que personne n'a attaqué la verité de ce mystere. Celle d'Occident a esté la premiere qui s'en est servie, & mesme la seule pendant plusieurs siecles, parce qu'elle a eu des Berengariens à combattre. Il n'estoit point besoin que l'Eglise Grecque mist en usage ce terme, puis qu'elle n'avoit aucune necessité de l'inventer, ou quelque autre semblable. Mais depuis que la connoissance des nouveaux Berengariens s'est repandüe parmi quelques-uns d'entre eux, & qu'ils ont veu que le mot *transubstantiatio* inventé par les Latins, n'expliquoit pas moins heureusement le changement qui se fait dans l'Eucharistie, que leur ὁμοούσιος expliquoit la consubstantialité du Fils avec Dieu son Pere, ils ont jugé à propos de s'en servir, & l'usage en a encore esté plus frequent parmi les Grecs depuis les grandes affaires de Cyrille Lucar leur Patriarche. Voilà, ce me semble, la raison simple & naturelle de cette omission du mot μετουσίωσις dans les anciens livres des Grecs. A quoi nous pouvons ajouter, que si le raisonnement de Mr. Smith estoit concluant, il prouveroit aussi de la mesme maniere, que les Latins ne croyent point la Transubstantiation, parce que ce mot ne se trouve ni dans leur Messe, ni dans leurs Symboles. Mais venons enfin à la derniere objection.

Les symboles du pain & du vin sont appellés antitypes ou figures, mesme aprés la

consecration, dans la Liturgie des Grecs: d'où l'on infere, qu'ils sont tres-éloignés en cela de la creance des Latins. Mais Mr. Smith ne paroit pas savant dans la Theologie des Grecs, quand il dit generalement, qu'ils appellent antitypes les symboles, mesme aprés la consecration. Il n'y a point de Grec presentement, & mesme depuis neuf cens ans, qui soit dans ce sentiment. Il est constant que tous les Grecs d'aujourdhui pretendent, que la consecration n'est faite qu'aprés la priere qu'on appelle l'invocation du St. Esprit, laquelle priere est rapportée dans la Liturgie en suite des paroles où les sacrés symboles sont nommés antitypes. Marc d'Ephese, qui estoit Chef de parti contre les Latins dans le Concile de Florence, se sert mesme de cet endroit de la Liturgie, pour prouver que la consecration ne consiste point dans ces paroles, *Ceci est mon corps*, mais dans la priere ou benediction que le Prestre fait en suite en invoquant le St. Esprit. Ce zelé defenseur de la Foi des Grecs s'appuye principalement, sur ce que St. Basile dans sa Liturgie appelle les symboles (1) antitypes, aprés que le Prestre a recité ces paroles, *Ceci est mon corps*: d'où il conclut, qu'ils ne sont point encore consacrés, puis qu'ils retiennent le nom d'antitypes, ou de figures. Le Patriarche Jeremie parle aussi des antitypes de la mesme maniere, & il assûre (2) que ceux qui ont appellé le pain & le vin antitypes, ne leur ont donné ce nom qu'avant la consecration. Ils parlent en cela confor-

mément

(1) Ἀντίτυπα καλεῖ τὰ προκείμενα, δῆλον ὡς μήπω τετελεσμένα διὰ τῶν ῥημάτων ἐκείνων, ἀλλὰ τύπον τινὰ καὶ εἰκόνα φέροντα.

(2) Εἰ δὲ καί τινες ἀντίτυπα τοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ Κυρίου τὸν ἄρτον καὶ τὸν οἶνον ἐκάλεσαν, οὐ μετὰ τὸ ἁγιασθῆναι εἶπον, ἀλλὰ πρὶν ἁγιασθῆναι.

ménerent à tous les Auteurs Grecs depuis le VIII. Siecle, où cette question fut agitée dans le II. Concile de Nicée. Le Diacre Epiphane declara dans ce Concile au nom de tous les Evesques, que le terme (1) antitypes ne pouvoit s'entendre autrement dans la Liturgie de St. Basile, que pour les dons avant leur consecration, & qu'aprés la consecration ils estoient appellés le veritable corps & sang de Jesus Christ. St. Jean de Damas, Nicephore Patriarche de Constantinople, & en un mot tous les defenseurs du culte des Images, sont de ce sentiment, & l'opposent aux Iconoclastes comme un puissant argument pour autoriser l'honneur rendu aux Images, puis que l'on rend des honneurs, disent-ils, aux saints dons, lors qu'ils ne sont encore que des antitypes, ou des images, avant la consecration. Depuis ce tems-là tous les Grecs parlent ce mesme langage. Ceux qui ont neanmoins quelque connoissance des Peres Grecs, sont obligés d'avoüer, que les Evesques du Concile de Nicée se trompoient dans ce fait-là, & que les anciens Peres ont donné le nom d'antitypes aux symboles, mesme aprés leur consecration, ne croyant pas que ce mot continst en soi rien qui fust opposé à la verité du corps de Jesus Christ dans l'Eucharistie. On voit manifestement par la dispute qui estoit entre les Iconoclastes & les deffenseurs des Images, qu'il n'y avoit entre eux aucune difficulté touchant le corps de Jesus Christ, que les deux partis reconnoissoient estre dans l'Eucharistie

aprés

(1) Πρὸ τοῦ ἁγιασθῆναι ἐκλήθη ἀντίτυπα, μετὰ τὸν ἁγιασμὸν σῶμα Κυρίου καὶ αἷμα λέγονται.

aprés la consecration. Leur different consistoit seulement à savoir, si le pain devoit encore estre nommé antitype aprés la consecration. Les Iconoclastes l'affirmoient, & ils avoient pour eux l'Antiquité. Les deffenseurs des Images le nioient, & ils tomboient dans une erreur de fait, qui ne nuisoit en rien à la chose dont il s'agit. Ainsi, de quelque maniere qu'on explique le mot antitype, les Protestans n'en peuvent tirer aucune consequence contre la creance de la Transubstantiation.

CHAPITRE III.

De l'adoration du Sacrement de l'Eucharistie : si elle est en usage parmi les Grecs.

QUoi que cette adoration soit une suite necessaire de la Transubstantiation, il se trouve neanmoins des Protestans, qui accordent assez facilement, que les Grecs sont à-peu-prés de mesme sentiment que les Latins dans le fait de la Transubstantiation ; mais ils nient qu'ils adorent Jesus Christ dans les symboles consacrés, pretendant que leur culte se termine à Jesus Christ dans le ciel. Ce qui les fortifie dans ce sentiment, vient principalement de ce qu'on ne voit pas que les Grecs dans la celebration de leur Liturgie, rendent beaucoup d'honneur aux sacrés symboles aprés leur consecration, comme on fait dans l'Eglise Latine. Mais on ne doit

pas

pas juger toujours des choses par le culte exterieur; & c'est en quoi plusieurs Missionnaires se sont trompés, aussi bien que les Protestans, quand ils ont voulu regler les Orientaux sur les usages de leur Eglise. Il est certain que nous sommes beaucoup plus respectüeux à l'égard de Jesus Christ dans l'Eucharistie, que nous ne l'avons esté avant le temps des Berengariens, & mesme avant le tems des Protestans, au moins pour tout ce qui regarde l'exterieur. Ce n'est principalement que depuis la naissance du Nestorianisme, qu'on a fait paroistre un plus grand respect à la Vierge. L'Eglise Grecque de plus, n'a rendu des honneurs excessifs aux Images, que depuis les emportemens des Iconoclastes contre ces mesmes Images. On ne dira pas pour cela, qu'avant ces tems-là on n'honnoroit ni la Vierge, ni les Images. Il en est de mesme des Grecs & des autres Orientaux qui sont demeurés dans leur ancienne simplicité, parce qu'ils n'ont pas eu les mesmes raisons que nous d'en sortir; & si on les accuse de n'adorer point les symboles, il faudra aussi accuser les Anciens de ne les avoir point adorez, puis qu'on ne trouve rien dans leurs livres, ni mesme dans les Liturgies, qui approche du culte exterieur d'aujourdhui. C'est de cette maniere qu'il faut expliquer les paroles de Caucus, quand il assûre qu'il n'y a point de Nation qui rende moins d'honneur au Sacrement de l'Eucharistie, que les Grecs; & on ne peut nier qu'il n'y ait de l'excez dans ce qu'il en rapporte, les

com-

comparant aux Heretiques d'Occident. Mais, aprés tout nous ne pouvons mieux juger de ce qui s'observe parmi les Grecs, que par les livres qu'ils ont composés sur cette matiere. Gabriël Archevesque de Philadelphie, dont nous avons parlé ci-dessus, establit si fortement cette adoration dans un livre qu'il a escrit exprés contre les Latins, qu'il est impossible d'en douter. Cet Archevesque establit deux honneurs, ou adorations, qu'on rend aux symboles du pain & du vin. Le premier n'est qu'une simple veneration qu'on leur rend, lors qu'ils ne sont encore que benis & antitypes. Mais le second dont on les honnore, lors qu'ils sont consacrés, (1) n'est pas une simple veneration, dit Gabriël, mais un culte de latrie, ou veritable adoration. C'est ce qu'il explique plus au long aprés Cabasilas, Simeon de Thessalonique, & plusieurs autres, qui establissent aussi ces deux sortes d'honneurs rendus aux saints dons & avant & aprés la consecration. Il marque mesme le tems auquel se fait la derniere & veritable adoration ; savoir quand les symboles ont esté consacrés, & que le Prestre estant debout à la porte du Sanctuaire, crie à haute voix, que chacun s'approche avec foi, respect & amour. On ne dit plus alors, continuë le mesme Gabriël, comme on fait, lors qu'on honnore les antitypes, Seigneur, souvenez-vous de moi dans vostre Royaume ; mais, (2) Je croi, Seigneur, que vous estes Jesus Christ le Fils du Dieu vivant : lesquel-

(1) Οὐ μόνον προσκυνεῖ), ἀλλὰ καὶ λατρεύε). *Gabr. Philad. in Apol. Orat. Lat.*

(2) Πιστεύω, Κύριε, ὅτι σὺ εἶ ὁ Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ υἱὸς τοῦ Θεοῦ ζῶντος.

quelles paroles s'adressent à Jesus Christ (1) sous les symboles du pain & du vin qu'on presente au peuple. C'est dans ce temps-là, dit Gabriël, que le Prestre (1) avertit qu'il faut adorer d'un culte de latrie.

C'est aussi dans ce mesme temps, & par rapport aux paroles de la Liturgie, que nous devons expliquer la pensée de Cabasile, quand il parle de ceux qui s'approchent des saints mysteres, (2) lesquels, dit-il, faisant paroistre leur pieté & leur foi, adorent, benissent & loüent comme Dieu, Jesus qu'ils connoissent dans les symboles consacrés. Simeon de Thessalonique, que Gabriël de Philadelphie a suivi en tous ses Ouvrages, distingue aussi bien que lui, les deux honneurs rendus aux symboles, dans une de ses reponses rapportées par Allatius, où il dit, que (3) si on honnore les saints dons, lors qu'ils ne sont qu'antitypes ou images, on les doit à plus forte raison honnorer aprés leur consecration, & qu'ils sont devenus le veritable corps & sang de Jesus Christ. On peut aussi joindre à tous ces Auteurs, Metrophanes Critopule, dont le témoignage est d'autant plus considerable, qu'il a fait tout son possible dans son Ouvrage, pour deguiser la creance de son Eglise en faveur des Protestans d'Allemagne. Il reconnoit le changement du pain & du vin au corps & au sang de Jesus Christ, & il dit,

que

(1) Ἀσ- προσκυνοῦμεν. Ibid.

(2) Ἀνθ' ὧν δὲ τὴν εὐλάβειαν ἐπιδεικνύμενοι καὶ τὴν πίστιν καὶ προσκυνοῦσι, καὶ εὐλογοῦσι καὶ θεολογοῦσι τὸν ἐν αὐτοῖς νοούμενον Ἰησοῦν.

(3) Καὶ εἰ πρὸ τῆς τελειώσεως ἄξια τιμῆς ὡς ἀντίτυπα καὶ ἀφιερωμένα Θεῷ, πολλῷ μᾶλλον τελειωμένα τῇ θείᾳ χάριτι διὰ τῆς ἱερουργίας, καὶ σῶμα ἀληθῶς καὶ αἷμα πεποίηται Χριστοῦ.

que (1) la maniere dont se fait ce changement nous est inconnüe, & qu'on ne la peut penetrer : puis il reprend seulement l'Eglise Latine, en ce qu'elle porte avec pompe par les rües le corps de Jesus Christ; avoüant cependant, qu'on le porte aux malades pour leur servir de viatique : & il prouve au mesme endroit, (2) que les symboles ne perdent jamais leur consecration, quand ils ont esté une fois consacrés ; se servant pour cela de l'exemple de la laine, qui ayant esté une fois teinte, ne perd point sa teinture. D'où l'on peut recüeillir manifestement, que cet Auteur reconnoit le corps de Jesus Christ dans les symboles hors de l'usage, & par consequent qu'on l'y doit adorer ; ne condamnant pas l'adoration & l'honneur que ceux de l'Eglise Romaine rendent en general à Jesus Christ dans ce Sacrement, mais seulement cette grande pompe & apparat, quand on le porte par les rües le jour que nous appellons la Fête du St. Sacrement.

(1) Ὁ δὲ τρόπος τῆς ποιότητος μεταβολῆς ἄγνωστος ἡμῖν καὶ ἀνερμήνευτος.

(2) Μηδέποτε ἀποβάλλειν τὸν ἁγιασμὸν ὃν ἅπαξ προσείληφε.

CHAPITRE IV.

De la créance des Melchites.

APrés avoir parlé au long des Grecs, il reste peu de choses à dire des Melchites, qui ne different presque en rien des Grecs, tant pour la creance que pour les ceremonies. Le nom de Melchites, ou Royalistes, ne leur a esté donné, que parce qu'ils suivoient les sentimens communs des Grecs qui obeïssoient aux decisions du Concile de Chalce-

Chalcedoine; & comme s'ils n'eussent eu égard en cela qu'à la volonté de l'Empereur, leurs ennemis les appellerent Melchites, voulant marquer par là qu'ils estoient de la Religion de l'Empereur. Nous appellons cependant aujourdhui Melchites les Syriens, Cophtes ou Egyptiens, & les autres Nations du Levant, qui n'estant pas de veritables Grecs, sont neanmoins de leur opinion: & c'est ce qui fait que Gabriël Sionite leur donne indifferemment le nom de Grecs ou de Melchites; & il remarque de plus, qu'ils sont repandus dans tout le Levant, (1) qu'ils nient le Purgatoire, qu'ils sont ennemis jurés du Pape, & qu'il n'y en a point dans tout l'Orient qui combattent si fortement la Primauté du mesme Pape. Mais il ne faut pas s'étonner de ce qu'ils sont si grands ennemis de l'Eglise Romaine, puis qu'ils conservent tous les sentimens des Grecs qui ne sont point Latinisés. Pour ce qui est de leur opinion touchant le Purgatoire, elle ne differe point aussi de celle des veritables Grecs; & quoi qu'ils nient avec eux, qu'il y ait un lieu particulier nommé Purgatoire, où les ames soient punies par un feu réel & veritable, ils ne nient pas pour cela la verité du Purgatoire de la maniere que nous l'avons expliqué en parlant des Grecs. De plus, le sentiment des Melchites touchant la Primauté du Patriarche de Rome, est aussi le mesme que celui des Grecs qui ne se sont point soumis aux decisions du Concile de Florence. En un mot, à la reserve de quelques points peu impor-

(1) *Purgatorium nullum existere pessimè crediderunt, indeque illis odium intestinum in summum Pontificem; ita ut eidem veracissimo Christi in terris Vicario Primatum pertinaciter abnegent.* Gabr. Sion. de Relig. & mor. Orient.

tants

tants qui appartiennent aux ceremonies & à la Discipline Ecclesiastique, les Melchites sont en toutes choses de veritables Grecs; ils ont mesme traduit en Arabe l'Euchologe ou Ritüel des Grecs, & la plus-part de leurs autres livres d'Office: ce qui ne leur est pourtant pas singulier, parce que les autres Sectes du Levant ont aussi traduit du Grec pour leur usage, l'Euchologe & d'autres livres de ceremonies. Mais toutes leurs Traductions ne sont pas d'ordinaire fort fidelles, & les Canons Arabes des Conciles ne sont pas d'une grande utilité. Je croirois pourtant, qu'il faudroit preferer les Versions Arabes des Melchites à toutes les autres, parce qu'ils sont veritables Grecs, quoi qu'ils ayent ausi leurs prejugés, qui les empêchent quelquefois d'être sinceres. En general, les Chrêtiens du Levant, bien loin d'être éxacts dans leurs Traductions qu'ils font des livres Grecs, ils croyent qu'il leur est permis de faire parler à leur maniere les Auteurs qu'ils traduisent. Chaque Secte defend ses opinions par toutes sortes de voyes; & je ne doute point, qu'on ne doive attribüer à cela les Canons supposés qu'on a donnés au Public sous le nom de Canons du Concile de Nicée traduits de l'Arabe. La grande autorité du Concile de Nicée a esté la cause pourquoi on a inventé ces Canons Arabes, que chaque Secte a accommodés à ses sentimens. Les Melchites trouvent dans ces Canons attribüés au Concile de Nicée, de quoi se defendre contre les Jacobites: & les Jacobites d'autre part, defendent

fendent par ces mesmes Canons leur opinion touchant l'unité de nature en nôtre Seigneur. Les uns & les autres font parler le Concile de Nicée à leur maniere. Les Jacobites accusent les Melchites d'avoir corrompu ces Canons. Les Maronites, qui estoient dans les commencemens de la Secte des Jacobites, leur font aussi le mesme reproche. Jean Baptiste Leopard Maronite, Archevesque d'Esdron, (1) dans le livre qu'il a intitulé *La Vendange des Sacremens*, accuse les Melchites d'avoir ajouté au Canon 55. du Concile de Nicée, quelques paroles qui favorisoient leur opinion touchant la repudiation des femmes; & il leur reproche d'avoir pris des Mahometans cet usage, qu'ils ont en suite inseré dans le Canon. Mais ce reproche est sans aucun fondement, puis qu'il est certain que les Grecs & les autres Levantins peuvent repudier leurs femmes, & en espouser d'autres, principalement dans le cas d'adultere. Les Melchites n'ont inseré dans ce pretendu Canon du Concile de Nicée, que ce qui estoit conforme à la pratique de l'Eglise Grecque.

(1) *Abrah. Ecchell. Not. in Can. Ar. Conc. Nic.*

CHAPITRE. V.

De la creance & coûtume des Georgiens ou Iberiens, & de ceux de la Colchide ou Mengrelie.

DAns (2) l'Histoire que Galanus a fait imprimer à Rome touchant la conciliation

(2) *Clem. Galan. in Concil. Armenicum Rom. Edit. Rom. typ. Congreg. de Propag. Fide. Anno* 1650.

liation de l'Eglise Armenienne avec la Romaine, il y a quelques actes curieux qui regardent l'Estat des Iberiens & des autres Peuples voisins. Le Pape Urbain VIII. envoya à ces Peuples-là des Missionnaires, dont le Pere Avitabolis Clerc Regulier étoit le Chef: & ce Religieux escrivit de ce pays-là une lettre au Pape, où il lui marque assés éxactement les erreurs des Iberiens, qui sont les mesmes qu'on attribüe aux Grecs; savoir qu'ils reconnoissent, à la verité, un Purgatoire, mais non pas à la maniere des Latins, parce (1) qu'ils croyent que les ames sont seulement dans un lieu obscur & rempli de tristesse, sans y être tourmentées par le feu: qu'ils nient le Jugement particulier des ames, estant dans cette persuasion, que quand quelqu'un meurt, son ame est portée par son Ange Gardien en la presence de Jesus Christ; & si c'est l'ame d'un Juste qui soit sans peché, elle est incontinent envoyée dans un lieu de lumiere & de joye: si c'est l'ame d'un impie, elle est mise dans un lieu obscur; si cette personne est morte en faisant penitence, elle est envoyée pour un tems dans le lieu d'obscurité & d'horreur, d'où elle est en suite conduite dans le lieu de joye: & tous attendent le jour de la Resurrection generale, d'autant qu'ils nient absolument que les ames voyent Dieu avant ce tems-là. Les Iberiens de plus, selon le mesme Auteur, croyent que les Infideles sont jugés en un Jugement particulier seulement, & non dans le Jugement general. Ils se fondent

(1) *Purgatorium affirmant, non tamen per ignem, sed animas cruciari in loco obscuro & mæstitudinis.*

sur

sur ces paroles de l'Evangile, (1) *Celui qui est infidèle est déja jugé.* (2) Ils ne croyent pas de plus, que les peines des damnés soient éternelles : mais ils disent, que si un Chrêtien meurt en peché mortel, & sans avoir fait penitence, on peut le tirer des Enfers avant le Jugement universel, en priant Dieu pour lui. Je croi neanmoins, que cette creance qui approche de celle d'Origene, & qui semble avoir esté suivie par quelques nouveaux Grecs, n'est point la veritable creance des Iberiens, qui suivent exactement la Foi de l'Eglise Grecque ; mais que ce qui aura donné occasion à leur attribüer cela, est parce qu'ils n'ont qu'un lieu, où ils mettent aprés la mort les ames des damnés & de ceux qui sont censés estre dans le Purgatoire. Or comme ils prient indifferemment pour toutes les ames qui sont renfermées dans ce lieu qu'ils nomment Enfer, que Dieu les delivre des peines de l'Enfer, & qu'il les veuille transferer de cette prison obscure au lieu de lumiere & de joye, qui est le Paradis ; il a été facile d'inferer de là, qu'ils ne croyent pas que l'Enfer soit pour toûjours ; ce qui se doit entendre avec restriction, & à l'égard de certaines ames seulement, qui font leur Purgatoire en ce lieu-là.

(1.) *Joan. 3.*

(2.) *Inferorum pœnas non faciunt æternas.*

Les Iberiens ont aussi les mesmes sentimens de la Confession que les Grecs, & en parlent de la mesme maniere. Ils travaillent les jours de feste les plus solennels, mesme le jour de la Nativité de nostre Seigneur : mais cela n'est pas éloigné des usages des premiers siecles. Leur maniere de

 bapti-

baptiser est telle. Premierement le Prestre lit un grand nombre d'oraisons sur l'enfant; & quand il vient aux paroles où nous faisons consister la forme du Baptesme, il ne s'arreste point, mais il les lit de suite sans baptiser en ce temps-là l'enfant : puis si-tost que la lecture est acheveé, l'on depouille l'enfant, & il est enfin baptisé par le Parrain, & non par le Prestre; ce qui se fait sans prononcer d'autres paroles, que celles qui ont esté prononcées quelque tems auparavant. Ils ne se mettent pas fort en peine de recevoir le Baptesme. Ils rebaptisent ceux qui retournent à la Foi aprés avoir apostasié. Le Prestre seul est parmi eux le veritable Ministre du Baptesme: (1) de sorte que faute de Prestres, un enfant mourra sans estre baptisé; & il y a quelques-uns de leurs Docteurs, qui croyent qu'alors le Baptesme de la mere suffit pour sauver l'enfant. Ils donnent aux enfans avec le Baptesme la Confirmation & l'Eucharistie. Ils se confessent pour la premiere fois, quand ils se marient : ce qu'ils font aussi, quand ils se voyent à l'extremité; mais ils font leur confession en quatre mots. Si un Prestre tombe dans quelque impureté dont il se confesse, le Confesseur le prive du pouvoir de celebrer la Messe. Aussi les Prestres n'ont-ils garde de se confesser de ces pechez-là. (2) Ils donnent la communion aux enfans en mourant, & les adultes ne la reçoivent que rarement. Il y en a mesme plusieurs qui meurent sans la recevoir. Le Prince contraint

(1) *In periculo obitûs, si desit Sacerdos, infans non baptizatur.*

(2) *Pueris morientibus præbent Eucharistiam.*

traint les Ecclesiastiques, mesme les Evesques, d'aller à la guerre: & au retour de là ils celebrent la Messe, sans aucune dispense de leur irregularité. Ils sont dans ce sentiment, qu'en un jour on ne doit dire qu'une Messe sur un autel, non plus que dans chaque Eglise. Ils consacrent dans des calices de bois, & (1) ils portent l'Eucharistie aux malades avec une grande irreverence, sans aucune lumiere & sans convoi. En de certains jours de festes les Prestres assistent ensemble à la Messe de l'Evesque, qui leur donne l'Eucharistie dans leurs mains, & ils la portent eux-mesmes à la bouche. Les Ecclesiastiques ne recitent pas tous les jours le Breviaire; mais un ou deux seulement le recitent, & les autres écoutent. Celui qui recite l'Office est d'ordinaire Prestre, & ceux qui y assistent n'écoutent pas le plus souvent. La plus-part des Iberiens savent à grand peine les principes de la Religion. S'ils n'ont point d'enfans de leurs femmes, ils les repudient avec la permission des Prestres, & en espousent d'autres; ce qu'ils font aussi en cas d'adultere & de querelle. Ils pretendent qu'il ne se fait plus de miracles dans l'Eglise Romaine, & (2) que le Pape ne peut donner des dispenses, que dans les choses qui sont de droit positif, & encore est-il necessaire qu'elles ne soient pas de grande consequence.

(1) *Eucharistiam deferunt ad infirmos maxima cum irreverentia, sine comitatu & luminibus.*

(2) *Sentiunt Pontificem in jure duntaxat positivo dispensare posse, sed in re levi, non gravi.*

(3) Le Pere Avitabolis descrit dans la mesme lettre au Pape Urbain VIII. l'estat politique des Iberiens; & il remarque entre autres choses, la grande autorité des

(3) *Avitab. Rel. Theatin.*

Princes & des Nobles: car les Princes, sans se soucier de tout ce qu'on appelle liberté ou immunité Ecclesiastique, se servent des Prestres comme de valets. Ils méprisent les Evesques, & les châtient. Ils n'obeïssent point de plus au Patriarche, qui prend la qualité de Catholique ou Universel; & partant ce n'est point le Patriarche qui tient le premier rang pour le spirituel, mais le Prince, qui est le maître absolu tant dans le temporel que dans le spirituel. Les Nobles font aussi la mesme chose dans les terres de leur dependance à l'égard des Evesques & des Prestres. Le Prince a son suffrage dans l'élection du Patriarche avec les Evesques, & tous élisent celui qu'il souhaitte. La volonté du Prince & de chaque Seigneur en particulier dans ses terres leur sert de loi, & ils n'ont point de Juges pour examiner la justice des causes; ils n'ont point aussi d'ordonnances particulieres sur lesquelles ils se puissent regler, n'admettant pas mesme les témoins. Les Princes disposent à leur volonté des biens de leurs Sujets, aussi bien que de leurs personnes. Enfin le Patriarche de Constantinople envoye souvent en ce païs-là des Calogers, pour les entretenir dans l'inimitié contre le Pape.

Cette lettre a esté escrite en 1631. au Pape Urbain VIII. par le P. Avitabolis, qui estoit alors à Goris dans la Georgie ou Iberie; & l'on a inseré dans le mesme livre de Galanus, les lettres du Prince des Georgiens à Urbain VIII. qui sont dans les Archi-

Archives de la Congregation *de Propaganda Fide*. Ce Prince remarque entre autres choses dans sa lettre, que la Foi a esté conservée pure dans ses Estats depuis Constantin le Grand jusqu'à son tems, & il accorde une Chapelle aux Missionnaires de Rome, afin de prier Dieu pour lui. Cette lettre est datée de l'année 1629. Le Pape Urbain rescrivit à ce Prince, & joignit une lettre pour le Metropolitain nommé Zacharie.

Ce que le Prince des Georgiens escrit au Pape Urbain touchant la Foi qu'il pretend estre dans ses Estats depuis l'Empereur Constantin, se trouve conforme à (1) l'Histoire de Socrate. (2) Et Balsamon met aussi au nombre des Eglises principales & qui sont maistresses, sans reconnoistre aucun Chef d'où elles dependent, celles d'Iberie ou Georgie. Il remarque que cela se fit au temps de Pierre Patriarche d'Antioche, par un Statut Synodal; & qu'alors cette Eglise estoit dependante de celle d'Antioche. Ce fut pour cette raison que le Metropolitain de Georgie prit la qualité de Patriarche.

(1) *Socr. lib. 1. cap. 16.*

(2) *Bals. Annot. in Can. 2. Conc. 2. General.*

Galanus joint aux Iberiens ceux de la Colchide ou Mengrelie, & dit, que comme ils sont voisins, ils ont la mesme creance, avec cette difference neanmoins, que les Mengreliens demeurant dans les montagnes & dans les bois, sont plus méchans que les Georgiens; qu'ils sont si ignorans dans la Religion, qu'ils ne savent pas même les paroles necessaires pour le Baptesme, lequel ils administrent à la maniere

des Georgiens, & pour le rendre plus solennel, ils baptisent quelquefois avec du vin sans eau. Mais c'est assez parlé des Georgiens. L'exposition qu'on a faite de leur Foi confirme la creance des Grecs. Il ne seroit pas difficile de justifier qu'elle est fort ancienne, & de monstrer mesme que la maniere dont ils administrent le Baptesme, le Mariage & les autres Sacremens, est legitime, quoi qu'elle soit differente de l'usage de l'Eglise Romaine. Ce que nous appellons aujourdhui matiere & forme des Sacremens parmi nous, ne doit pas regler les autres Nations Chrestiennes qui ignorent ces noms. Il est constant que les Orientaux ne reconnoissent point d'autre forme de ces Sacremens, que les prieres qu'ils font en les administrant. Je ne dirai rien ici de la Religion des Moscovites, parce qu'ils suivent en toutes choses la creance des Grecs, dont nous avons parlé assez au long.

(1) *Breve Compendio nel quale si rachiude di tutto cio che a' sacriti e al divino culto s'aspetta della Natione de' Colchi detti Mengreli e Georgiani.*

CHAPITRE VI.

Supplement touchant la creance & les coûtumes des Georgiens & des Mengreliens.

J'Ai lû depuis peu une (1) Relation escrite à la main, attribuée au P. Zampi Religieux Theatin, où il est traité assez au long de l'ignorance & des erreurs de ces Peuples, & sur tout des Mengreliens, dont la plus-part des Prestres, si nous nous en rap-

rapportons à cet Auteur, ne peuvent estre assûrés qu'ils ayent receu veritablement la Prestrise, parce qu'il arrive souvent, que ceux qui les ordonnent n'ont point esté baptisés. Les Evesques, qui sont pour l'ordinaire plus ignorants que les Prestres, n'examinent pas leur capacité, mais seulement s'ils ont de quoi payer l'ordination; ce qui se monte à la valeur d'un cheval. Ces Prestres peuvent non seulement se marier, selon l'usage de l'Eglise Grecque, avant d'estre ordonnés, mais ils peuvent aussi passer aux secondes nopces, en prenant de leur Evesque une dispense qui leur couste une pistole. Le Patriarche n'ordonne point aussi d'Evesques, qu'ils ne lui payent auparavant la somme de 500 ecus. Aussitost que quelqu'un est malade, il appelle un Prestre, pour lui servir plutost de Medecin que de Pere spiritüel, lequel ne parle point à son malade de confession; mais en feuilletant un livre avec beaucoup d'application, il fait semblant de chercher la veritable cause de la maladie, qu'il attribüe à la colere de quelques-unes de leurs Images: car ces peuples là sont dans cette croyance, que leurs Images se mettent en colere contre eux. C'est pourquoi le Prestre ordonne, que le malade fera son offrande à cette Image pour l'appaiser. Cette offrande consiste en bestiaux, ou en argent, & le Prestre seul en profite.

Il est de plus remarqué dans cette Relation, qu'aussi-tost qu'un enfant est venu au monde, le Prestre se contente de l'oin-

dre du cresme, en lui faisant une croix sur le front, & qu'on differe son Baptesme jusqu'à ce qu'il ait atteint environ l'âge de deux ans. Alors on le baptise en le plongeant dans de l'eau chaude, & en l'oignant presque par toutes les parties du corps; & enfin on lui donne à manger du pain qui a esté beni, & à boire du vin: ce qui paroit estre l'ancienne maniere de baptiser, où l'on administroit en mesme temps le Baptesme, la Confirmation & l'Eucharistie. Ces Peuples croyent que le Baptesme consiste principalement dans l'onction de l'huile qui a esté consacrée par le Patriarche: ce qui n'est pas éloigné de la doctrine des Orientaux, qui appellent cette onction la perfection du Baptesme.

Le Pere Zampi, qui n'estoit pas moins rempli des prejugés de la Theologie des Latins, que les autres Missionnaires dont on a parlé ci-dessus, leur fit plusieurs questions par rapport à cette mesme Theologie. Il leur demanda entre autres choses, si lors qu'ils administroient quelque Sacrement, ils avoient une veritable intention de l'administrer? Et sur cela (1) il doute, s'ils consacrent veritablement le pain & le vin, parce qu'ils ne savent ce que c'est que cette intention. Il leur demanda de plus, en quoi ils faisoient consister la forme de la consecration? Et ayant fait cette question à plusieurs d'entre eux, il n'y en eut qu'un qui le satisfit, & qui lui recita en effet les paroles de cette consecration. Mais il est aisé de juger, que le Mengrelien qui contenta

(1) *Circa l'intentione, non sanno che sia, solo per usanza celebrano e per l'elemosina, per cio se sii valida la consecratione mi rimetto a' Dottori.*

tenta là-dessus le P. Zampi, parle plutost selon le sentiment du Pere, que selon le sentiment de ceux de sa Nation. Ce qui merite le plus d'estre remarqué, & qu'on aura de la peine à croire, est la reponse d'un Prestre Mengrelien, à qui le mesme Pere (1) demanda, si aprés la consecration du pain & du vin, ce pain & ce vin estoient veritablement changés au corps & au sang de Jesus Christ? A quoi il repondit en soûriant, qu'on ne pouvoit comprendre que J. Christ pust quitter le ciel pour venir sur la terre, & qu'il pust estre renfermé dans un si petit morceau de pain. Mais cela ne s'accorde gueres avec le temoignage que le P. Zampi a rendu ailleurs de la creance de ces Peuples touchant l'Eucharistie. Et comme ces sortes de questions se font hors de propos par les Missionnaires aux Peuples du Levant, qui ne sont point instruits de nos disputes sur ce Sacrement, aussi ne doit-on pas s'estonner de leurs reponses, si elles ne s'accommodent pas toûjours avec nos principes. Ce Papas Mengrelien ne consulta dans cette occasion que ses sens, & fit à peu prés la mesme reponse que les Capharnaïtes firent à nostre Seigneur, *Quomodo potest hic nobis dare carnem suam.* Le P. Zampi ajouta à ces questions une autre qui estoit aussi inutile que les premieres. Il demanda à ce mesme Papas, si au cas que le Prestre oubliast les paroles de la consecration, la Messe seroit valide? A quoi il repondit, Pourquoi non? Le Prestre, à la

(1) *Interrogai uno di questi Reverendi, se fatta la consecratione del pane e vino con le sodette parole veramente dopo que pane e vino fosse il corpo e sangue di Christo? Questo soridendo, come se gli havessi detta una facetia, disse, chi porta Christo nel pane, & come puo venirui e come puo stare in cosi poco pane, & perche si vol partire dal cielo per venir in terra, ne mai si è visto simil causa.*

la verité, pecheroit; mais il ne manqueroit rien à la Messe pour estre veritable. Il est estonnant qu'un Missionnaire fasse ces sortes de questions à des Peuples qu'il reconnoit estre dans une profonde ignorance, & qui bien loin de savoir les questions qui se traitent depuis quelques siecles seulement dans les Ecoles des Latins, n'ont qu'une teinture fort legere des principes de la Religion Chrestienne.

Mais ce qui scandalisa le plus le P. Zampi, fut de voir le peu de respect que les Papas de Mengrelie ont pour le Sacrement de l'Eucharistie, qu'ils ne conservent pas à nostre maniere dans des vases precieux, mais dans un petit sac de cuir ou de toile qu'ils ont toûjours attaché à leur ceinture, le portant par tout avec eux pour s'en servir dans les occasions, lors qu'il faut donner le viatique aux malades. Ils ne font mesme aucune difficulté de le donner à porter à d'autres personnes, soit homme ou femme: & comme le pain consacré est dur, ils le rompent en petits morceaux pour le faire tremper, se mettant fort peu en peine des petites parties de ce pain consacré qui tombent à terre, ou qui demeurent attachées à leurs mains. J'avoüe que ces Peuples n'ont pas assez de respect pour cet auguste Sacrement: mais aussi n'est-il pas juste de les soumettre à tout le culte exterieur qu'on lui rend dans l'Eglise Occidentale, puis qu'ils n'ont pas les mesmes raisons de le faire, n'ayant point parmi eux de Berengariens, ni de Protestans, qui les puissent

obliger

obliger à donner ces marques exterieures de leur creance. Nous ne pouvons exiger d'eux que ce qui s'est pratiqué dans les premiers siecles de l'Eglise: & il n'est pas particulier aux Mengreliens de renfermer dans un sac de cuir le Sacrement qui doit servir de viatique; cela s'observe aussi dans quelques Eglises Grecques, qui le conservent de cette maniere dans leurs Eglises, attaché à la muraille.

CHAPITRE VII.

De la creance & des coûtumes des Nestoriens.

IL y a plusieurs Sectes de Chrestiens dans le Levant qui portent le nom de Chaldéens ou Syriens; mais les plus considerables de ces Chaldéens sont ceux que nous appellons Nestoriens, qui honorent en effet Nestorius comme leur Patriarche, & qui l'invoquent dans leurs prieres. Cette Nation, aussi bien que les autres Orientales, a recherché plusieurs fois de se reünir avec l'Eglise Romaine: ce qui arriva sous le Pontificat de Jules III. auquel les (1) Nestoriens escrivirent, pour lui demander la confirmation de l'élection qu'ils venoient de faire d'un Patriarche; & ils le prierent en mesme temps de les appuyer contre une famille qui conservoit depuis long-tems le Patriarchat. Ce que l'on doit remarquer, parce que les Orientaux n'ont d'ordinaire recours au Pape, que pour quelque interest

(1) *Ep. Nestor. ad Jul. III. ex Syra in Latin. conversa per Andr. Mas.*

particulier. C'eſt auſſi ce qui fait, que ces ſortes de reünions ne durent pas longtems.

La reünion des meſmes Chaldéêns Neſtoriens avec l'Egliſe Romaine ſous le Pontificat de Paul V. eſt encore plus conſiderable que la premiere; & comme les Actes de cette reünion ont eſté imprimés à Rome, nous en rapporterons ici tout ce qui peut ſervir à faire connoiſtre la creance de ces Peuples, en y ajoutant quelques reflexions.

(1) *Pet. Stroza de Dogm. Chald. Edit. Rom. 1617.*

(1) Stroza, qui a fait imprimer ces Actes, affirme que la Secte des Neſtoriens eſt ſi grande, que leur Patriarche commande à plus de trois cens mille familles, dont la plus-part ſe ſont ſoumis au Pape par le moyen des PP. Jeſuïtes. Le Pape Clement VIII. leur donna meſme un Jeſuïte pour les gouverner en qualité de Metropolitain. Juſqu'au temps de Jules III. les Neſtoriens n'avoient reconnu qu'un Patriarche, qui prenoit la qualité de Patriarche de Babylone: mais eſtant arrivé de la diviſion entre eux, parce qu'ils ne pûrent ſouffrir que le Patriarchat demeuraſt toûjours dans une meſme famille, comme il s'y eſtoit conſervé depuis plus de cent ans, ainſi qu'il paroit des (2) lettres qu'ils eſcrivirent à Jules III. pour appuyer leur nouvelle élection; le Patriarchat fut auſſi diviſé, car ce Pape leur donna pour Patriarche Simon Julacha Moine de l'Ordre de St. Pachome, qui fit ſa reſidence à Caremit en Meſopotamie, où

(2) *Ep. Neſtor. ad Jul. III.*

où il ordonna en cette qualité plusieurs Evesques & Archevesques. Aprés la mort de Simon Julacha, Abdjesu, ou Hebedjesu, pour prononcer à la maniere des Chaldéens, fut mis Patriarche en sa place. Abraham Ecchellensis, qui a fait imprimer un petit Traité Syriaque d'Abdjesu, lui donne la qualité de Metropolitain de Soba, dans la Preface qu'il a mise à la teste de cet Ouvrage. Il remarque que cet Hebedjesu a composé plusieurs livres en faveur de la Religion des Nestoriens: mais qu'estant venu à Rome sous Jules III. il fit abjuration du Nestorianisme. C'est de lui dont il est parlé dans la vie de Pie IV. sous lequel il fit un second voyage à Rome, pour obtenir la confirmation de son Patriarchat; & il assista au Concile de Trente. Comme il estoit habile homme, aussi eut-il l'adresse d'attirer à l'Eglise Romaine un grand nombre de Nestoriens. Mais ceux qui lui succederent ne pûrent pas les conserver, n'ayant ni son adresse, ni sa capacité.

Abrah. Ecchell.

Ahathalla, qui estoit aussi Moine de St. Pachome, succeda à Hebedjesu, & ayant vescu fort peu de tems, il eut pour successeur Denha Simon, qui estoit auparavant Archevesque de Gelu: mais celui-ci fut contraint d'abandonner Caremit, & de se retirer en la Province de Zeinalbech à l'extremité de la Perse, ayant esté obligé de ceder à la puissance du Patriarche de Babylone. Son Successeur, qui se nommoit aussi Simon, resida au mesme lieu:

ce qui diminua beaucoup l'autorité de ce second Patriarche. Voilà l'estat des affaires des Nestoriens depuis Jules III. jusqu'à Paul V. sous le Pontificat duquel Elie Patriarche de Babylone fit une reünion solennelle avec l'Eglise Romaine.

(1) *Strozza in Proleg.*

(1) Cet Elie ayant reçû des presens du Pape Paul V. & en mesme temps une Formule de Foi, lui envoya quelques personnes de sa part, pour remercier sa Sainteté, & pour se soumettre entierement à elle, reconnoissant l'Eglise Romaine comme la Maistresse de toutes les autres. C'est la Profession de Foi qu'il fait dans sa (2) lettre qu'il adresse au Pape, où il anathematise mesme ceux qui ne croyent pas que l'Eglise Romaine est la Mere des Eglises. Puis il ajoute, que son Eglise de Babylone est differente des autres Eglises des Heretiques, qui ont multiplié les Patriarchats, sans en avoir aucun titre, & sans la participation de l'Eglise Romaine: au lieu que le Patriarchat de Babylone a esté establi par l'autorité du Siege de Rome, ainsi qu'il se trouve dans leurs Annales, où il est écrit que les PP. de l'Eglise Orientale estoient ordonnés à Rome, où ils envoyerent en suite des personnes de leur part, pour obtenir la confirmation de leur élection. Mais comme il arrivoit souvent, que ceux qu'on envoyoit estoient tués en chemin, il fut enfin arresté aprés un long-tems par le Pape en son Conseil, qu'il leur ordonneroit un Patriarche, & qu'il leur donneroit la permission de l'élire

(2) *Ep. Patriarch. Babyl. ad Paul. V.*

à l'a-

à l'avenir. Voilà, dit le Patriarche Elie en la mesme lettre, l'origine du Siege Patriarchal de Babylone, que nous n'avons point usurpé, ayant reçû cette dignité de l'Eglise Romaine.

Il est aisé de juger, que toute cette Histoire touchant l'origine du Patriarchat des Nestoriens, a esté dressée exprés par le Patriarche Elie qui avoit besoin de Rome. L'on doit porter le mesme jugement des lettres que les Nestoriens assemblés à Mosul pour l'élection d'un nouveau Patriarche, escrivirent au Pape Jules III. où ils lui donnerent la qualité de Chef de tous les Evesques, de la mesme maniere que St. Pierre l'estoit de tous les autres Disciples. Ce n'est pas là le langage ordinaire des Orientaux à l'égard de l'Evesque de Rome, qu'ils reconnoissent, à la verité, pour le premier des Patriarches; mais cette Primatie, selon eux, n'est que d'honneur, & non de jurisdiction sur les autres.

Ce mesme Patriarche Elie joignit à sa lettre la Profession de Foi de son Eglise, où il est marqué entre autres articles, que le Saint Esprit procede du Pere; que le Fils a pris un corps de la Ste. Vierge; qu'il est parfait tant en l'ame qu'en l'entendement, & en tout ce qui appartient à l'homme; que le Verbe estant descendu en une Vierge, s'est uni avec l'homme, & qu'il est devenu une chose avec cet homme, de la mesme maniere que le feu & le fer sont unis ensemble; que cette unité est sans

meſlange ni confuſion, & que c'eſt pour cela que les proprietés de chaque nature ne peuvent eſtre deſtruites aprés l'union; qu'ils croyent que Jeſus Chriſt qui eſt engendré de toute éternité du Pere quant à la Divinité, eſt né d'une Vierge dans les derniers tems, & s'eſt uni avec la nature de ſon Humanité. Pour ce qui eſt du reproche qu'on leur fait, qu'ils n'appellent point la Vierge, Mere de Dieu, mais Mere de Jeſus Chriſt: il repond qu'ils parlent de cette maniere, pour condamner les Apollinariſtes, qui pretendent que la Divinité eſt ſans l'Humanité; & pour confondre Themiſtius, qui aſſûroit que Chriſt n'eſtoit que l'Humanité ſans la Divinité. Il ajoute de plus, que cette creance eſt celle de l'Egliſe Romaine, & qu'il reçoit tout ce que cette Egliſe enſeigne; qu'il reconnoit le Pape pour le Chef de toutes les Egliſes; & que hors de la meſme Egliſe Romaine il n'y a point de ſalut.

Comme Elie Patriarche de Babylone, autrement des Neſtoriens, ne pût pas venir lui-meſme à Rome, il depeſcha vers le Pape quelques perſonnes des plus habiles & des plus prudentes pour faire la reünion des deux Egliſes. Ils compoſerent enſemble une Explication des articles de leur Religion, où ils expoſerent au long la maniere de concilier leur creance avec celle de Rome. L'Abbé Adam, qui eſtoit un des Deputés, fut chargé de ce Commentaire ou Explication; & le Patriarche l'accompagna

pagna d'une (1) lettre au Pape, où il traite de cette conciliation de creance, & il y fait voir que les deux Eglises ne different que de ceremonies; mais que pour ce qui regarde la doctrine de la Foi, toutes leurs disputes avec l'Eglise Romaine ne sont que de nom. Il reduit ces points de creance, dans lesquels il pretend ne differer que de nom d'avec Rome, à cinq chefs, savoir en ce que les Nestoriens n'appellent point la Vierge Mere de Dieu, mais Mere de Christ; en ce qu'ils ne mettent en J. C. qu'une puissance & une volonté; en ce qu'ils ne reconnoissent en J. C. qu'une personne; en ce qu'ils disent simplement, que le St. Esprit procede du Pere; & enfin, en ce qu'ils croyent que la lumiere qu'on fait le jour du Samedi Saint au sepulchre de nostre Seigneur, est une lumiere veritablement miraculeuse. Le Patriarche Elie pretend, aprés avoir pris l'avis des plus éclairés, qu'en tous ces points-là ils ne s'entendent point les uns les autres. Et en effet, l'Abbé Adam tâche de se justifier dans un long discours, dont nous ne rapporterons ici qu'un sommaire, & mesme nous ne parlerons point des deux derniers articles qui sont communs à tous les Orientaux: il n'y a que les trois premiers qui regardent particulierement les Nestoriens; & je trouve que cet Abbé Nestorien montre avec évidence, que le Nestorianisme d'aujourdhui est une Heresie de nom, & qu'on ne les a condamnés, que parce qu'on ne les entendoit point.

(1) *Epist. El. Patr. ad Paul. V.*

Pre-

Premierement cet Abbé fait voir, qu'il est facile de concilier l'Eglise Romaine qui appelle la Vierge Mere de Dieu, avec la Nestorienne qui l'appelle la Mere de Jesus Christ; parce que c'est un principe reçû des deux Eglises, que la Divinité n'engendre point, ni n'est point engendrée, & qu'ainsi la Vierge a engendré Jesus Christ qui est Dieu & homme tout ensemble; qu'il ne faut pas croire pour cela, que ce soient deux fils, mais un seul & veritable fils: de sorte qu'il n'y a en Jesus Christ qu'une seule filiation, & qu'une seule personne visible, que les Nestoriens appellent *parsopa*. Enfin il conclut, qu'ils ne nient point qu'on ne puisse appeller la Vierge Mere de Dieu, parce que Jesus Christ est veritablement Dieu, & que cette doctrine est conforme aux paroles de St. Jean en son Evangile, de St. Paul, & de St. Gregoire de Nazianze: c'est pourquoi, dit-il, selon ces principes, l'Eglise Romaine reconnoit veritablement que la Vierge est Mere de Dieu, & les Orientaux disent aussi avec raison, qu'elle est Mere de Christ; & ils ne different pas pour cela de sentiment.

En second lieu, il examine la difference qui paroit estre entre l'Eglise Romaine, & la Nestorienne touchant les natures & les personnes en Jesus Christ. Il est constant que les Latins reconnoissent en Jesus Christ deux natures & une seule personne: au lieu que les Nestoriens disent qu'il y a en lui deux personnes, & un *parsopa* ou personne visible; & outre cela, qu'il n'y a aussi

aussi en lui qu'une puissance ou vertu. Il concilie ces deux sentimens qui paroissent d'abord si éloignés l'un de l'autre, par l'explication qu'il donne de ce mystere. Les Orientaux ou Nestoriens, dit-il, conformément aux deux natures qui sont en Jesus Christ, distinguent en leur entendement deux personnes; mais ils ne voyent de leurs yeux qu'un seul Jesus Christ, qui n'a que la *parsopa* ou apparence d'une seule filiation. Et c'est aussi en ce sens que les mesmes Nestoriens ne reconnoissent qu'une puissance ou vertu en Jesus Christ, parce qu'ils ne le regardent que comme une *parsopa* ou personne visible; & ainsi, à raison de cette union parfaite & veritable qui ne fait qu'un composé des deux natures divine & humaine, ils ne distinguent point double vertu ou puissance, faisant tomber ces termes sur l'unité de filiation. Au lieu que dans l'Eglise Romaine, on distingue ces puissances ou vertus, en divine & humaine, parce qu'on les considere par rapport aux natures; & l'on conclut facilement de là, que cette diversité de sentimens n'est qu'apparente, puis qu'en effet les Nestoriens avoüent avec les Latins, qu'il y a deux natures en Jesus Christ, & que chaque nature a sa puissance & sa vertu: & de plus, les deux Eglises reconnoissent, qu'il ne se fait aucun meslange ni confusion de ces deux natures, chacune retenant les attributs qui lui sont propres. Enfin il ajoute ces paroles pour un plus grand éclaircissement de son opinion: *Comme les PP.*

de

de l'Eglise Romaine reconnoissent une personne à cause d'une filiation ; aussi eux Orientaux reconnoissent une vertu ou puissance à cause d'une filiation.

En troisiéme lieu, il concilie le sentiment des Nestoriens, qui ne mettent en Jesus Christ qu'une volonté & une operation, avec celui des Latins, qui reconnoissent en lui deux volontés & deux operations. Il s'appuye pour cela sur le mesme principe d'une filiation, laquelle ne faisant qu'un Jesus Christ, les Nestoriens disent par rapport à cela, qu'il n'y a qu'une volonté & qu'une operation en lui, parce qu'il est veritablement un, & non pas deux. Ce qui toutefois ne les empesche pas de reconnoistre deux volontés & deux operations par rapport aux deux natures, comme font les Latins: mais ils ne s'expliquent pas à leur maniere; parce que ces deux natures ne faisant qu'un composé, qui est Jesus Christ, ils disent aussi qu'il a une volonté & une operation; ce qui n'exclut point les deux volontés & operations que les Latins attribüent à Jesus Christ, parce que les Nestoriens avoüent qu'il est homme parfait. Mais comme ces deux natures sont unies ensemble, & qu'une volonté n'est jamais separée de l'autre, ils ne font qu'une mesme chose ensemble: c'est en ce sens qu'ils affirment cette unité de volonté; & c'est aussi de la maniere dont Jesus Christ parle, quand il dit, Je ne suis point venu faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé. Puis il conclut par ces paro-

paroles : *Est-ce qu'il y a en Jesus Christ deux sortes de volontés qui soient contraires ? Point du tout : mais il veut sans aucune repugnance par la volonté de son Humanité, ce que veut la volonté de sa Divinité, à laquelle elle est soumise volontairement, & non par contrainte ; c'est pourquoi il dit à son Pere, Que ma volonté ne soit pas faite, mais la vostre*

Voilà de quelle maniere les Nestoriens justifierent devant le Pape Paul V. la creance de leurs Eglises : & cette justification ou conciliation n'est point l'ouvrage d'un seul homme, mais des plus habiles de la Nation que le Patriarche Elie consulta. Il est vrai qu'il y a de la flatterie dans les articles qui regardent la souveraine puissance du Pape, & que les Chrétiens du Levant ne sont pas si soumis à la Cour de Rome, que les Nestoriens témoignent l'estre dans ces Actes : mais cela est pardonnable à des miserables qui recherchent l'appui de cette Cour ; parce qu'il n'y avoit pas moyen d'en approcher autrement, qu'en donnant au Pape cette souveraine puissance & jurisdiction sur toutes les Eglises du monde. A l'égard des autres propositions qui sont singulieres aux Nestoriens, on trouvera qu'en effet le Nestorianisme d'aujourdhui n'est qu'une Heresie imaginaire, & que toute cette diversité de sentimens ne consiste qu'en des équivoques, d'autant que les Nestoriens prennent le nom de personne d'une autre façon que ne font les Latins. Cependant, comme les Conciles ont condam-

damné l'Heresie de Nestorius, il estoit, ce semble, necessaire qu'on fist voir à Rome, que le Nestorianisme estoit une veritable Heresie, puis qu'elle avoit esté condamnée par l'Eglise dans un Concile General. C'est le parti que Stroza a pris dans le recueil qu'il a fait de ces Actes; car il y ramasse tout ce qui a été dit par les Peres & par les Conciles contre l'opinion de Nestorius. Neanmoins, pour ne pas s'opposer entierement au Patriarche des Nestoriens, qui temoignoit que toute la difference qui estoit entre l'Eglise Romaine & la sienne pour ce qui regardoit la creance, ne consistoit qu'en des équivoques; il avoüe franchement, qu'il est assez probable que l'erreur des Nestoriens d'aujourdhui est plutost dans l'entendement que dans la volonté, c'est-à-dire, qu'ils ne sont pas Heretiques, n'estant point dans l'obstination: mais qu'ils ignorent la veritable Theologie, & qu'ainsi ils sont dans l'erreur; comme si c'estoit une erreur de ne savoir pas les termes qui sont en usage depuis quelques siecles parmi les Theologiens d'Occident.

Je ne croi pas qu'il soit necessaire de produire ici tout ce que Stroza rapporte pour la condamnation des propositions de Nestorius, parce qu'il ne dit rien qui ne se trouve dans les Actes des Conciles. Je remarquerai seulement, que quelques-uns pourroient inferer de ces mesmes Actes, que le Nestorianisme n'est qu'une Heresie de nom, & que si Nestorius & St. Cyrille se fussent entendus, ils auroient pû concilier leurs opinions,

opinions, & auroient empesché par là un grand scandale dans l'Eglise. Mais les Grecs ont toûjours esté de grands disputeurs: aussi voyons-nous que la plus-part des premieres Heresies sont nées parmi eux; & le plus souvent leurs disputes n'estoient que de Metaphysique & de pures équivoques, d'où ils tiroient en suite des consequences à leur maniere, venant enfin aux injures; & par là les choses devenoient irreconciliables: au lieu que si les parties eussent expliqué modestement leur pensée, il n'y eust pas eu le plus souvent la moindre apparence d'Heresie. C'est ce que quelques-uns disent estre arrivé dans l'affaire de Nestorius & de St. Cyrille. Il leur semble que Nestorius a toûjours reconnu en Jesus Christ deux natures, qui ne faisoient qu'un composé estant unies ensemble; & c'est ce qu'il appelloit une personne, autrement en Grec πρόσωπον, d'où les Chaldéens ont pris leur *parsopa*. Or il est certain, que le terme πρόσωπον signifie dans les anciens Peres Grecs, ce que nous appellons personne & hypostase. Car pour ce qui regarde les deux personnes que Nestorius mettoit en Jesus Christ, ce n'estoit que pour expliquer qu'il y avoit en lui veritablement deux natures, & pour marquer par là qu'elles demeuroient toutes deux entieres sans aucun meslange, ni confusion. En effet, outre ces deux personnes metaphysiques qui n'estoient pas distinguées de la nature, il admettoit une autre veritable personne visible, de la maniere qu'elle est definie par les

les anciens Peres. On trouvera mesme, que le sentiment de Nestorius, si nous en éloignons les consequences que St. Cyrille en tiroit, est moins embarrassé de difficultez, parce qu'il est plus simple, & qu'il regarde toûjours Jesus Christ en lui-mesme & comme Fils; au lieu que l'autre opinion ne le considere le plus souvent que par parties, c'est-à-dire, tantost comme Dieu, & tantost comme homme. Aussi ne condamna-t-on point dans les commencemens l'opinion de Theodore de Mopsueste Maistre de Nestorius, & l'on ne s'en avisa, que quand les Nestoriens voulurent se prevaloir de son autorité. Il est cependant certain, que ce Theodore, de qui Nestorius avoit appris le sentiment, reconnoissoit en Jesus Christ deux natures & une personne, ainsi qu'il paroit de ses paroles rapportées dans les Actes du V. Concile Universel: & s'il a nié que la Vierge fust Mere de Dieu, ce n'a esté que pour refuter l'Heresie d'Apollinaire, & en ce sens seulement, que la Vierge n'a pas pû engendrer la Divinité, quoi que d'ailleurs celui qu'elle a engendré fust veritablement Dieu. Passons maintenant aux autres articles de la creance des Nestoriens.

Comme la Secte des Nestoriens a esté detachée de l'Eglise Grecque, aussi a-t-elle les mesmes opinions, à la reserve de ce qui lui est singulier, & qui a esté la cause de sa separation. Il se peut faire neanmoins, que les Nestoriens se soient plus relaschés dans de certains points de Morale & de Discipline,

pline, que les Grecs; & c'est sans doute en ce sens qu'on doit entendre ce que (1) Brerewod rapporte touchant la Confession, dont il nie que l'usage soit parmi eux. Il est vrai qu'ils la negligent beaucoup; & l'Archevesque Joseph, Nestorien, qui s'est reconcilié depuis quelques années avec l'Eglise Romaine, a eu bien de la peine à la restablir dans Diarbequer, parce que les Nestoriens, bien qu'ils fussent la plus-part latinisés, ne vouloient point s'y soûmettre, ainsi que j'ai appris d'un autre Archevesque Chaldéen grand ami de ce Joseph, qui a beaucoup souffert pour maintenir les interests de Rome. Il faut donc expliquer tous les autres points qui regardent la Religion des Nestoriens, par rapport aux sentimens de l'Eglise Grecque, qui est l'origine de tout le Christianisme dans le Levant.

(1) *Brerew. des Lang. & Relig. ch. 19.*

On ne peut nier, que les Nestoriens ne consacrent en pain levé. Ils mettent de plus, dans leur pain du sel & de l'huile, ainsi qu'on peut voir dans les remarques sur les Ouvrages de Gabriël de Philadelphie, où est rapportée la maniere de faire ce pain & de le preparer, pour le rendre propre à estre consacré. Ils ont pour cela un grand nombre de prieres qu'ils recitent. Ils observent pourtant moins de ceremonies que les Grecs, qui en ont ajouté une infinité de nouvelles aux anciennes.

CHAPITRE VIII.

Des Indiens ou Chrestiens de St. Thomas.

ON peut comprendre sous un mesme Chapitre les Indiens ou Chrestiens de St. Thomas, & les Nestoriens; parce qu'il est constant que c'est la mesme Secte, & qu'ils n'ont tous qu'un mesme Patriarche, dont la Jurisdiction s'estend jusque dans l'Inde: & les Chaldéens qui sont à Goa, à Cochim, à Angamala, & dans les autres lieux de ce quartier-là, sont veritablement de la Secte Nestorienne. Les Papes ont souvent envoyé des Missionnaires en ces païs-là, principalement depuis que les Portugais y ont esté establis. Mais celui qui a le plus travaillé à la reünion de ces Chrestiens de St. Thomas avec l'Eglise Romaine, a esté Alexis de Meneses de l'Ordre de St. Augustin, qui fut fait Archevesque de Goa, & prit la qualité de Primat de l'Orient. Comme l'on a compilé son Histoire sur ses Memoires & sur la relation de ceux qui l'ont accompagné en ce païs, & de quelques Jesuites qui ont esté dans les mesmes endroits que lui, on fera voir l'estat & la Religion de ces Peuples au tems de cette fameuse Mission qui arriva en 1599. Plusieurs avoient dêja tenté avant Meneses de reünir les Chrestiens de St. Thomas avec l'Eglise Romaine. (1) Don Jean Albuquerque, de l'Ordre de St. Fran-

(1) *Hist. Orient. des progrés d'Alex. Men. en la reduct. des Chrestiens de St. Th. impr. à Brusseles en 1609.*

François, fut le premier Archevesque de Goa, & ce fut sous lui en 1546. qu'on establit un College à Cangranor, pour instruire les enfans dans les ceremonies des Latins. Mais les Jesuïtes, qui estoient plus habiles, s'apperçûrent bientost que les jeunes Chaldéens instruits à la maniere des Latins, estoient inutiles, & que c'estoit en vain qu'on pensoit convertir les Chrestiens de ce païs-là sans la connoissance de la Langue Chaldaïque ou Syriaque. Ils establirent donc un autre College à une lieüe de Cangranor en 1587. où ils enseignerent la Langue Chaldaïque aux enfans, afin qu'estant devenus grands, ils fussent reçûs dans le Ministere comme de veritables Chaldéens. Mais cela ne servit encore que fort peu, parce qu'il ne suffisoit pas d'estre instruits dans la Langue de la Religion, il falloit de plus convenir de sentimens avec les Prelats, pour avoir la liberté de prescher dans leurs Eglises; au lieu qu'ayant esté enseignés par des Jesuïtes, leur doctrine & leur maniere de parler estoient bien differentes de ce qui estoit communément reçû dans le païs. C'est pourquoi il fut impossible aux Jesuïtes de leur faire quitter entierement leurs vieilles coûtumes, & de les detourner de la soûmission qu'ils rendoient au Patriarche de Babylone, qui n'estoit point dans la Communion du Pape, non plus que les Evesques qui estoient sous sa Jurisdiction.

Le remede donc qu'on trouva à cela, fut de se saisir d'un certain Evesque nommé

Mar Joseph, qui avoit esté envoyé par le Patriarche de Babylone, afin que par ce moyen le peuple n'ayant plus de Pasteur, on en vint plus facilement à bout. Mais cet Evesque Mar Joseph ordonna qu'on celebrast la Messe à l'usage de Rome avec des ornemens à la Latine, & qu'on se servit mesme du vin & des hosties des Latins. Cependant il persistoit toûjours dans le Nestorianisme, & il instruisoit les Portugais qui le servoient à dire, *Sainte Marie Mere de Christ*, & non pas *Mere de Dieu*: ce qui obligea l'Archevesque & le Vice-Roi de le faire arrester pour l'envoyer à Rome. Mais estant arrivé en Portugal, il menagea si bien ses affaires, qu'il obtint des lettres pour retourner en son Evesché de la Serra. Cependant on avoit dêja mis un autre Evesque en sa place, nommé Mar Abraham, lequel pour se maintenir dans son Evesché, alla depuis à Rome pour se soûmettre au Pape, où aprés avoir fait abjuration de ses erreurs, il fut réordonné. On lui confera de nouveau tous les Ordres, depuis la tonsure jusqu'à la Prestrise; puis il fut consacré Evesque, & le Pape lui donna des Bulles pour gouverner l'Eglise de la Serra, y joignant des lettres de recommandation pour le Vice-Roi, qui ne lui servirent pas beaucoup: car il ne fut pas plutost arrivé, que l'Archevesque de Goa fit examiner ses Bulles; & ayant trouvé que le Pape avoit esté mal informé par Mar Abraham, qu'on pretendoit avoir imposé à sa Sainteté, on l'enferma dans un Monastere, en attendant qu'on

qu'on euſt reponſe de Rome. Mais il s'eſchapa, & ſe retira dans les Egliſes de ſon Eveſché, où il fut tres-bien reçû des Neſtoriens, qui n'eſperoient plus avoir d'Eveſque de la part de leur Patriarche. Cependant Mar Abraham, qui ſe defioit toûjours des Portugais, ſe retira avant dans les terres; & pour faire voir qu'il eſtoit veritablement de la Communion du Pape, il ordonna de nouveau tous ceux qu'il avoit dêja ordonnés, afin de ſe conformer au Rite Romain; & il fit tout ce qu'il pût tant envers Rome, qu'envers le Vice-Roi & envers l'Archeveſque, pour paroiſtre qu'il étoit veritablement du ſentiment de l'Egliſe Latine. Mais il preſcha toujours dans ſon Egliſe de la Serra le Neſtorianiſme, & il ne permit pas qu'on parlaſt du Pape comme Chef de l'Egliſe, ne connoiſſant point d'autre Patriarche que celui de Babylone. D'autre part, l'ancien Eveſque de la Serra Mar Joſeph fut accuſé d'enſeigner les Hereſies de Neſtorius, & eſtant interrogé là-deſſus, il repondit librement qu'il avoit eu revelation de Dieu, que la Religion qu'il avoit reçûë de ſes Peres eſtoit la veritable Religion. L'on ſe ſaiſit en meſme tems de lui, & on l'envoya à Rome où il mourut.

L'on peut recueillir de cette Hiſtoire, que les Portugais ont fait aux Neſtoriens de grandes violences pour la Religion; que les Miſſionnaires, comme gens peu habiles dans la Theologie Orientale, les ont inquietés ſur des ceremonies qui n'eſtoient d'aucune

cune importance, & qu'ils ont donné par là occaſion aux Eveſques Neſtoriens, de diſſimuler pour un tems, en introduiſant des nouveautés dans leurs Egliſes; à quoi ils eſtoient contraints par la violence. C'eſt pourquoi ce meſme Mar Abraham ayant eſté obligé par un Bref du Pape, & encore plus par la crainte qu'il avoit du Vice-Roi, qui lui donna un paſſeport, de ſe trouver à un Concile, il y abjura de nouveau toutes ces erreurs, & fit profeſſion de la Foi Catholique, Apoſtolique & Romaine. Mais il ne fut pas plutoſt retourné à ſon Egliſe, qu'il enſeigna le Neſtorianiſme comme auparavant; & il eſcrivit même à ſon Patriarche de Babylone, que les Portugais l'avoient contraint d'aſſiſter au Synode de Goa. La ſuite de cette Hiſtoire fait encore paroiſtre davantage les violences qu'on exerça contre les Neſtoriens, pour les reünir avec l'Egliſe Romaine, & pour les obliger à ſouſcrire à la Profeſſion de Foi du Pape Pie IV. ce qui arriva ſous Alexis de Meneſes Archeveſque de Goa, qui vint aux Indes avec un Bref de Clement VIII. pour informer contre Mar Abraham. L'on voit dans toute cette narration un grand zele des Chreſtiens Neſtoriens de ce païs-là pour defendre leur Foi, qu'ils pretendent conſerver comme ils croyent l'avoir reçûë de St. Thomas: & ils en vinrent juſqu'à cet excés, de mettre leurs mains devant leurs yeux en la Meſſe des Latins, quand le Preſtre élevoit l'hoſtie pour la faire adorer à ceux qui eſtoient

presens. Ils se monstrerent sur tout zelés envers leur Patriarche de Babylone ; & quand on leur demandoit, si le Pape n'étoit pas le Chef de l'Eglise, ils respondoient qu'il estoit le Chef de l'Eglise de Rome, qui est une Eglise particuliere, autrement de l'Eglise de St. Pierre, & non de l'Eglise de St. Thomas, distinguant avec opiniastreté ces deux Eglises, comme independantes l'une de l'autre. Ils s'opposerent de plus, fortement au Sacrement de la Confirmation, que l'Archevesque Meneses leur vouloit administrer ; & ils l'accusoient d'envie & d'ambition, ajoutant qu'il tâchoit de renverser la Religion de St. Thomas, pour leur faire embrasser la Romaine, afin que par cet artifice il demeurast le maistre de toutes les Eglises de l'Inde. Voilà pourquoi, disoient-ils, cet Archevesque médit des Patriarches de Babylone ; protestant qu'ils perseveroient dans la soumission & l'obeïssance à leur Patriarche, & qu'ils ne quitteroient jamais leur Religion pour prendre celle de Rome.

Nonobstant toutes ces oppositions de la part des Nestoriens, l'Archevesque Meneses continua toujours de leur faire voir, que leur Patriarche estoit un Heretique & excommunié ; & partant qu'on ne pouvoit prier Dieu en particulier pour lui. Ce qu'il fit avec tant de vigueur, n'espargnant pas mesme l'argent de sa bourse, qu'à la fin il les adoucit. Il usa aussi quelquefois de violence, & il courut souvent risque de sa vie. Car sous pretexte qu'il avoit un plein

pouvoir du Pape, il exerçoit par tout sa Jurisdiction, sans se soucier des Ordinaires des lieux, avant mesme qu'ils eussent voulu reconnoistre sa qualité. C'est ainsi que cet Envoyé du Pape plantoit en ce païs-là la Religion Romaine, & qu'il n'espargnoit rien pour en venir à bout. Il donnoit les Ordres malgré les Evesques Diocesains, & il faisoit auparavant abjurer les erreurs des Nestoriens à ceux qu'il ordonnoit. Outre la Profession de Foi, ceux qui prenoient les Ordres estoient obligés de jurer l'obeissance au Pape, & de ne point reconnoistre d'autres Evesques, que ceux qui seroient envoyés de sa part. Mais venons maintenant aux erreurs dont Meneses accuse les Chrestiens de St. Thomas.

I. (1) Ils soutenoient opiniastrement les sentimens de Nestorius, & outre cela, ils ne recevoient aucunes Images, n'admettant que la croix, laquelle ils honoroient beaucoup. L'on voyoit pourtant les Images de quelques Saints dans les Eglises qui estoient voisines des Portugais.

(1) *Hist. Orient. des prog. d'Alexis Meneses. cap. 20.*

II. Ils affirmoient que les ames des Saints ne voyoient point Dieu qu'aprés le jour du Jugement.

III. Ils ne connoissoient que trois Sacremens, savoir le Baptesme, les Ordres & l'Eucharistie: & en la forme du Baptesme il y avoit un si grand abus parmi eux, que l'on voyoit en une mesme Eglise differentes formes de Baptesme estre en usage; & il arrivoit souvent à cause de cela, que le Baptesme estoit nul: de sorte que l'Archevesque

vesque Meneses rebaptisa en secret la plus-part de ces Peuples. Il s'en trouvoit aussi plusieurs, principalement les pauvres, qui habitoient les bois, lesquels n'avoient jamais esté baptisés, parce que le Baptesme coutoit de l'argent ; & neanmoins sans avoir esté baptisés, ils ne laissoient pas d'aller à l'Eglise, & de recevoir l'Eucharistie. Ils differoient de plus assez souvent le Baptesme plusieurs mois, & mesme plusieurs années.

IV. Ils ne se servoient point de Saintes Huiles dans l'administration du Baptesme; si ce n'est que trouvant dans leurs Ritüels, qu'il estoit fait mention d'onction aprés le Baptesme, ils oignoient les enfans d'un onguent composé d'huile de noix d'Inde, sans aucune benediction ; & ils estimoient sainte cette onction.

V. Ils n'avoient aucune connoissance de la Confirmation, ni de l'Extreme-Onction; ils en ignoroient mesme les noms.

VI. Ils avoient en horreur la Confession auriculaire, à la reserve de fort peu qui étoient voisins des Portugais: & pour ce qui est de l'Eucharistie, ils communioient les jours du Jeudi Saint, & plusieurs autres jours solemnels de l'année, sans autre preparation, que de s'en approcher à jeun.

VII. Leurs livres estoient remplis d'erreurs considerables, & dans leur Messe il y avoit un grand nombre d'additions inserées par les Nestoriens.

VIII. Ils consacroient avec de petits gâ-

teaux faits à l'huile & au sel, que les Diacres & les autres Ecclesiastiques qui n'avoient que les Ordres mineurs, faisoient cuire dans un vaisseau de cuivre, ayant pour cela un lieu separé en forme de petite tour; & pendant que le gasteau cuisoit, ils recitoient plusieurs Pseaumes & Cantiques: & lors qu'on estoit prest de le consacrer, ils faisoient couler sur l'autel par un trou qui estoit au plancher de cette petite tour, le gasteau dans un petit pannier de feuilles. De plus, ils se servoient de vin qui avoit esté fait d'eau, où l'on avoit fait tremper seulement des raisins secs.

IX. Ils disoient la Messe tres-peu souvent, & celui qui la servoit portoit une forme d'estole sur ses habits ordinaires, quoi qu'il ne fust point Diacre. Il avoit toujours l'encensoir à la main, & recitoit presque autant de prieres, que le Celebrant, en joignant à cela plusieurs autres ceremonies inconnües & impies.

X. Ils avoient un si grand respect pour les Ordres, qu'il n'y avoit point de famille où il n'y eût quelqu'un d'ordonné: & la raison de cela estoit, parce que les Ordres ne les rendoient point incapables de tous les autres emplois, & qu'ils avoient par tout le premier rang.

De plus, ils ne gardoient point l'âge requis pour la Prestrise & pour les autres Ordres; car ils faisoient des Prestres à 17. 18. & 20. ans: & quand ils estoient Prestres, ils se marioient mesme avec de veuves, & ils se remarioient jusqu'à deux ou trois fois. Les

fem-

femmes des Prestres avoient quelque rang par dessus les autres, tant dans les Eglises que dans les autres lieux, & elles se faisoient remarquer par une croix qu'elles portoient au col, ou par quelque autre chose qui les distinguoit.

XI. Ils alloient reciter tous les jours à haute voix l'Office divin en langue Chaldaïque : mais ils ne croyoient pas estre obligés de le reciter ailleurs ; aussi n'avoient-ils point de Breviaires pour le dire en particulier.

XII. Ils commettoient simonie en l'administration du Baptesme & de l'Eucharistie, taxant ce qu'il leur falloit pour cela. Pour ce qui est du Mariage, ils appelloient le premier Prestre venu, principalement ceux qui demeuroient à la campagne.

XIII. Ils respectoient extraordinairement leur Patriarche de Babylone, Schismatique & Chef de la Secte des Nestoriens: au contraire ils ne pouvoient souffrir qu'on nommât le Pape en leurs Eglises, où le plus souvent ils n'avoient ni Curé, ni Vicaire, mais le plus ancien y presidoit.

XIV. Quoi qu'ils allassent les jours de Dimanche à la Messe, ils ne croyoient pas pourtant y estre obligés en conscience ; de sorte qu'il leur estoit libre de n'y point aller, & il y avoit mesme des lieux où on ne disoit qu'une Messe par an, en d'autres pas une en 6. 7. & 10. ans.

XV. Les Prestres se mesloient des emplois seculiers. Les Evesques estoient Babyloniens envoyés par leur Patriarche, & ils

ils ne vivoient que d'un gain sordide & de simonie, vendant publiquement les choses saintes, comme la collation des Ordres & l'administration des autres Sacremens.

XVI. Ils mangeoient de la chair le Samedi; & ils estoient dans cette erreur à l'égard de leurs jeûnes pendant le Caresme & l'Advent, que s'ils avoient manqué un jour à jeûner, ils cessoient de jeûner les autres jours, ne croyant pas y estre obligés, d'autant qu'ils avoient déja rompu le jeûne.

Voilà la meilleure partie des erreurs que l'Archevesque Meneses pretend avoir trouvées parmi les Chrestiens de St. Thomas, & que le Compilateur de cette Histoire éxaggere, pour monstrer qu'il a fallu travailler extraordinairement pour venir à bout de ces Peuples. Mais si cet Archevesque & les autres Missionnaires en Levant avoient esté bien instruits de l'ancienne Theologie, ils n'auroient pas tant multiplié ces erreurs. En effet, comme ils mesuroient toutes choses par rapport à la Theologie qui s'enseigne dans les Ecoles de l'Europe, l'on ne doit pas trouver estrange, qu'ils ayent voulu reformer sur ce pied-là les Nations Orientales. J'avoüe qu'il y a des abus qu'il estoit besoin de corriger; mais il ne falloit pas les corriger sur nos usages. Ce qui estoit à faire dans ces rencontres, c'estoit d'avoir recours à leurs anciens livres, & de les regler conformément à ce qui y estoit contenu; & cela se pouvoit faire facilement, comme l'on verra par la suite de ce discours. Mais il faut auparavant

rap-

rapporter le reste de cette Histoire, afin que nous jugions mieux de la conduite de Meneses & des pretendües erreurs des Nestoriens.

L'Archevesque Meneses assembla un Synode le 20. de Juin 1599. où se trouverent les Deputés des Nestoriens, afin d'y deliberer conjointement avec l'Archevesque de tout ce qui appartenoit à la Religion. Et afin qu'il parust que les Nestoriens eussent toute la liberté qui est necessaire dans ces sortes de rencontres, & que d'ailleurs ils donnassent leur consentement à tout ce qui y seroit determiné, l'Archevesque gagna huit des plus renommés parmi les Ecclesiastiques, & il les instruisit pleinement de son dessein & des voyes qu'il falloit tenir pour le faire reüssir, leur exposant dans le detail tous les decrets qui y seroient faits, & leur demandant leur avis sur chaque point en particulier, comme s'il n'y eût eu encore rien d'arresté; afin qu'estant presens au Synode, ils fissent la mesme chose, & que par là les autres fussent obligés à suivre leur exemple. Il prit plusieurs autres precautions pour venir à bout de ses desseins, qu'il seroit inutile de rapporter; & tout ce qu'on a produit jusqu'ici, n'est que pour faire voir la maniere dont la Religion Romaine a esté establie dans le Levant, & qu'on ne doit pas s'estonner, que toutes les reünions qu'elle a faites avec ces Peuples, que nous nommons Schismatiques, ne subsistent pas long-tems.

Il fut donc arresté dans ce Synode, que

les Prestres, Diacres, Sousdiacres, & outre cela tous les Deputés des villes qui y assisterent, souscriroient à la Profession de Foi que l'Archevesque avoit faite en son particulier; ce qui fut executé, & tous jurerent solennellement obeïssance au Pape, qu'ils reconnurent estre le Chef de l'Eglise, jurant aussi, qu'ils n'auroient plus jamais de commerce avec le Patriarche de Babylone. De plus, ils anathematiserent la personne de Nestorius & toutes ses erreurs, confessant que Cyrille Patriarche d'Alexandrie estoit saint. Outre cela, on fit dans ce Synode un grand nombre de Statuts particuliers, pour reformer les erreurs que l'Archevesque Meneses prétendoit estre dans l'administration de leurs Sacremens & dans leurs livres. C'est pourquoi il fit corriger leurs Liturgies & leurs autres Offices. Il regla ce qui regardoit le Mariage sur le pied du Concile de Trente. L'on reforma aussi ce qui appartenoit aux Sacremens de la Penitence, de la Confirmation & de l'Extreme-Onction sur l'usage de l'Eglise Romaine. On defendit aux Prestres de se marier à l'avenir; & on fit des reglemens pour ceux qui estoient déja mariés. En un mot, l'Archevesque introduisit la Religion des Latins parmi les Chaldéens, tant dans ce Synode, que dans les visites qu'il fit de plusieurs Eglises. Mais voyons maintenant, s'il a eu raison d'introduire tant de nouveautés parmi les Chrêtiens de St. Thomas; ce qui servira pour faire connoître la Religion de ces Peuples.

I. Pour

I. Pour ce qui regarde donc les erreurs que l'Archevesque Meneses leur attribuë, nous avons concilié dans le Chapitre precedent les sentimens de Nestorius avec ceux de l'Eglise Romaine; & c'est la maniere dont l'Archevesque devoit proceder avec eux, pour faire quelque chose qui fust de durée: car il falloit les entendre, avant que de les condamner sur cela seul qu'ils s'appelloient Nestoriens. Quand on leur auroit montré, que toutes les disputes qu'ils avoient avec l'Eglise Romaine, ne consistoient qu'en des équivoques, ils se seroient rendus beaucoup plus dociles.

II. A l'égard des Images, les Chaldéens ne les respectent pas tant que les Grecs, parce que cette grande veneration pour les Images n'a esté fortement establie dans l'Eglise Grecque, que depuis le II. Concile de Nicée, qui est posterieur à toutes les Sectes des Chaldéens, qui se contentent d'ordinaire d'avoir une croix à la main; & cette croix avec laquelle le Prestre benit le peuple, est de metal, toute simple & sans aucune figure. L'Archevesque pouvoit laisser les Chrestiens de St. Thomas dans cette ancienne simplicité, parce que tout ce qui a esté arresté depuis ce tems là touchant les Images, n'est que de Discipline.

III. Il est bien vrai qu'ils n'administrent pas le Baptesme à la façon des Latins: mais il ne faut pas pour cela croire, que la forme de leur Baptesme soit nulle; & encore moins estoit-il besoin de rebaptiser ceux qui avoient esté baptisés selon le rite Chal-

déen.

déen. Ce qui trompe les Missionnaires, quand ils traitent d'affaires de Religion avec les Orientaux, c'est qu'ils sont préoccupés de ce qu'ils ont appris dans les Ecoles touchant la matiere & la forme des Sacremens. Quand ils ne voyent pas, par exemple, qu'on baptise l'enfant en mesme tems qu'on prononce les paroles qui marquent l'action, ils croyent que le Baptesme est nul; sans prendre garde que la maniere d'administrer les Sacremens parmi les Orientaux, consiste principalement en de certaines prieres qu'ils recitent, & qu'ils ne sont pas si grands Metaphysiciens que les Latins: aussi ignorent-ils un grand nombre de difficultés que nos Theologiens traitent avec beaucoup de subtilité; mais la creance des Nestoriens n'en est pas pour cela moins pure, ni moins ancienne.

IV. L'onction dont ils se servent aprés le Baptesme, est parmi eux le Sacrement de la Confirmation, qui est bien different de celui des Latins: & il n'estoit pas besoin que l'Archevesque Meneses introduisit une autre onction qui estoit en usage dans son Eglise, & qui n'est tout au plus qu'une simple ceremonie. Il devoit savoir, que les Nestoriens, selon l'ancien usage de l'Eglise Orientale, administrent aux enfans la Confirmation & l'Eucharistie avec le Baptesme. Il estoit donc à propos d'examiner leurs Rituels, pour voir s'il ne s'estoit point introduit quelques abus dans l'administration de ce Sacrement: au lieu que Meneses semble ne s'estre appliqué qu'à destruire

de

de tres-anciens usages, parce qu'ils n'étoient point conformes à ceux des Latins.

V. L'Archevesque se trompe, quand il dit que les Chrestiens de St. Thomas n'avoient aucune connoissance de la Confirmation, ni de l'Extreme-Onction, dont ils ignoroient mesme les noms. Il se peut faire, qu'ils ayent ignoré les noms de ces Sacremens, principalement celui de l'Extreme-Onction, qui n'est connu que dans l'Eglise Latine: car quoi que l'Eglise Orientale ait l'usage de l'onction des malades, conformément aux paroles de St. Jacques, elle n'appelle pourtant point cette ceremonie Extreme-Onction, pour les raisons que nous avons marquées ci-dessus en parlant des Grecs: & ces mesmes raisons se peuvent aussi appliquer à la Confirmation. Les Prêtres donnent ce Sacrement parmi les Nestoriens, aussi bien que parmi les Grecs, en mesme tems que le Baptesme, dont il est, selon eux, une perfection qui n'en doit jamais estre separée. A l'égard de la Confession auriculaire, dont ils avoient horreur, c'est assûrément un abus qui s'estoit introduit dans cette Eglise, parce que l'usage de la Confession est dans tout le Levant, bien que la plus-part ne croyent pas y estre obligés de droit divin.

VI. Pour ce qui est des erreurs que l'Archevesque pretend avoir trouvées dans leurs livres, jusqu'à vouloir abolir entierement l'Office de l'Advent, il estoit facile de donner un bon sens à toutes ces pretendües er-

erreurs; outre que la reformation qu'il a faite dans leur Liturgie, estoit hors de propos: car il n'y a rien de plus mal-digeré que la Messe des Nestoriens, de la maniere qu'elle a esté reformée par Meneses, & qu'elle se trouve inserée dans la Bibliotheque des Peres. On y voit tout l'ordre changé, pour avoir voulu accommoder cette Liturgie à l'opinion que les Theologiens Latins ont de la consecration, qu'ils font consister dans ces paroles, *Ceci est mon corps, &c:* au lieu que les Nestoriens croyent avec tous les autres Orientaux, que la consecration n'est point achevée, qu'aprés que le Prestre a achevé la priere qu'ils appellent l'invocation du Saint Esprit. Cependant Meneses fait adorer aux Prestres Nestoriens l'hostie, aussi-tost qu'ils ont proferé ces paroles, *Ceci est mon corps,* quoi qu'ils ne croyent pas qu'elle soit encore consacrée. On peut consulter sur cette question les Notes sur Gabriël de Philadelphie, où l'Auteur justifie en particulier les Nestoriens, & monstre évidemment, que leurs Liturgies, mesme celles qui portent le nom de S. Nestorius, ne contiennent rien que d'orthodoxe: ce qui est fort éloigné du sentiment de Meneses, qui les traite d'impies & d'Heretiques, & qui n'appuye la correction qu'il a faite, que sur ces termes generaux, que ces Liturgies sont remplies de blasphemes. Ce mesme Auteur fait voir, que dans une des Liturgies à l'usage des Nestoriens, qu'il avoit eüe d'un Prestre Babylonien, on y avoit effacé le nom de Nesto-

Nestorius avec plusieurs autres choses, en y ajoutant d'autres qui n'estoient point de la mesme main, parce que ce Prestre Nestorien qui se servoit de cette Liturgie, estoit reüni, au moins en apparence, avec l'Eglise Romaine; ce qui l'avoit obligé de reformer dans son Missel tout ce qui pouvoit choquer les Theologiens de Rome. Les Nestoriens en ont aussi usé de la mesme maniere dans une autre occasion, comme le rapporte (1) Stroza: car aussi-tost qu'ils viennent à Rome, & qu'ils entendent parler de Nestorius comme d'un impie & d'un Heretique, ils dechirent les pages de leurs livres où il est fait mention de lui, ostant tout ce qu'ils croyent estre contraire à la Theologie de l'Eglise Romaine.

(1) *Petr. Stroza de dogm. Chald.*

VII. On ne doit pas mettre au nombre des erreurs l'usage qu'ils ont de consacrer en pain levé, y meslant de l'huile & du sel, puis que cela ne change point la nature du pain. La ceremonie, de plus, qu'ils observent pour rendre en quelque façon ce pain plus saint avant la consecration, est loüable, & mesme assés ancienne. Ils distinguent par là, aussi bien que les Grecs, le pain destiné pour estre fait le corps de Jesus Christ, d'avec tous les autres pains, qu'ils regardent comme profanes, avant que d'avoir recité dessus un certain nombre de prieres & de Pseaumes.

VIII. Il n'est pas estonnant, que les Chaldéens ne disent pas si souvent la Messe que les Latins, & que plusieurs Prestres assistent à la Messe de l'Evesque, & prennent

la communion de ses mains. Cet usage est ancien dans l'Eglise : au lieu que la coustume de dire un si grand nombre de Messes dans l'Eglise Latine, est tres-nouvelle, & a esté principalement introduite par les Moines Mendians, ainsi qu'il a esté marqué par le Cardinal Bona; laquelle coustume s'est beaucoup fortifiée depuis l'introduction du Droit nouveau. C'est aussi un usage tres-ancien, que ceux qui servent & assistent à la Messe, en recitent une bonne partie; & cela, parce que la Liturgie est une action publique qui regarde le peuple, aussi bien que le Prestre, comme il est mesme aisé de le prouver par les prieres de la Messe Latine.

IX. Il est vrai que les Nestoriens & les autres Orientaux se sont relâchés de l'ancienne Discipline pour ce qui regarde les Ordres, & qu'ils ne gardent point l'âge requis par les Canons : mais si cela avoit besoin d'estre reformé, aussi bien que ce qui appartient au mariage des Prestres, cette reformation devoit estre prise de leurs loix, plutost que de celles de Rome. Tout le monde sait, que dans l'Eglise Orientale il est permis aux Prestres de se marier avant leur Ordination. C'est ce que l'Archevesque Meneses devoit considerer en les reformant, & ne pas rompre les mariages des Prestres, pour se conformer à quelques Statuts establis dans les Synodes tenus à Goa par les Missionnaires Latins.

X. Meneses ne paroit pas avoir raison, de mettre au nombre des erreurs, la coûtu-

me

me de ne point reciter le Breviaire hors de l'Eglise; parce que cet usage est nouveau, & que le Breviaire n'a pas esté establi pour estre recité en particulier.

XI. Je doute qu'on puisse appeller simonie la taxe que les Prestres Nestoriens font pour l'administration des Sacremens, parce que cela leur tient lieu de Benefice; & on peut leur appliquer ce qui a esté dit cidessus en parlant des Grecs.

XII. On ne doit pas, ce me semble, mettre au nombre des erreurs la soumission que les Nestoriens ont pour leur Patriarche; parce que les Orientaux regardent tous les Patriarchats, mesme celui de Rome, comme des Puissances establies par le Droit positif: & si on leur reproche l'aversion qu'ils ont pour le Pape, ils répondent que le Pape s'attribüe des droits sur les Eglises d'Orient, que ces Eglises ne reconnoissent point. Pour ce qui est qu'ils n'ont ni Curés, ni Vicaires, mais que le plus ancien Prestre preside à leur Assemblée; on ne peut point raisonnablement traiter cela d'erreur: au contraire, c'est une excellente Discipline; & il seroit à souhaitter qu'elle fust establie dans toute l'Eglise, afin de remedier à plusieurs abus qui sont aujourdhui dans les Benefices.

XIII. Enfin la plus-part de ce que Meneses appelle abus dans les Nestoriens, ne l'est point en effet, si ce n'est dans l'imagination de quelques Missionnaires, qui reglent la Religion sur ce qu'ils ont appris dans leurs Ecoles. Dira-t-on, par exemple, que

que c'eſt une erreur parmi ces Peuples & les autres Chrêtiens du Levant, de manger de la viande le Samedi, qui eſt un jour de feſte parmi eux conformément à l'ancien uſage de l'Egliſe? Dira-t-on auſſi, que les Neſtoriens errent en ce qui regarde le Mariage, parce qu'ils s'adreſſent au premier Preſtre qu'ils trouvent pour les marier? On doit ſavoir, que dans l'Egliſe Orientale le Preſtre ne ſert pas de témoin pour le Mariage; mais il en eſt le ſeul & veritable Miniſtre, comme des autres Sacremens & ceremonies.

CHAPITRE IX.

Des coûtumes & ceremonies des Jacobites.

SI l'on comprend ſous le nom de Jacobites, tous les Monophyſites du Levant, c'eſt-à-dire, ceux à qui l'on attribuë l'Hereſie de ne reconnoiſtre qu'une nature en Jeſus Chriſt; il eſt certain que cette Secte eſt fort étenduë; car elle comprend les Armeniens, les Cophtes & les Abyſſins. Mais ceux qui s'appellent proprement Jacobites, ſont en tres-petit nombre, & ils habitent principalement la Syrie & la Meſopotamie. Ils ne ſont tout au plus que 40. ou 45. mille familles. Il y a de la diviſion parmi eux touchant la doctrine; car les uns ſont Latiniſés, & les autres demeurent toujours ſeparés de l'Egliſe Romaine. Il ſe trouve même preſentement quelque diviſion

vision parmi ces derniers, qui ont deux Patriarches opposés l'un à l'autre, dont l'un reside à Caremit, & l'autre à Derzapharan. Outre cela, il y a un autre Patriarche Latinisé, nommé André, qui reside à Alep, & il depend de la Cour de Rome, à laquelle il est entierement soumis. J'ai de plus appris d'un Prestre Jacobite qui avoit demeuré à Alep, que le Patriarche souffre beaucoup à cause des Missionnaires qui étoient là, & principalement à cause des Capucins.

A l'égard de leur creance, tous les Monophysites, soit Jacobites, soit Armeniens, ou Cophtes & Abyssins, sont du sentiment de Dioscore touchant l'unité de nature & de personne en Jesus Christ; & pour cela on les traite d'Heretiques, quoi qu'en effet ils ne different des Theologiens Latins, qu'en la maniere de s'expliquer. Ce que les plus savans d'entre eux reconnoissent aujourdhui, ainsi qu'il paroist (1) de la conference que le P. Christophle Roderic, Envoyé du Pape en Egypte, eust avec les Cophtes touchant la reünion des deux Eglises: car ils avoüerent qu'ils ne s'expliquoient de cette façon, que pour s'éloigner des Nestoriens; mais qu'en effet ils ne differoient point de l'Eglise Romaine, qui establit deux natures en Jesus Christ. Ils pretendent mesme expliquer mieux le mystere de l'Incarnation, en disant qu'il n'y a qu'une nature, parce qu'il n'y a qu'un Jesus Christ Dieu & homme, que ne font les Latins, qui parlent, disent-ils, de ces deux

(1) *P. Sacchini. Hist. Societ. part. 2. lib. 6.*

deux natures, comme si elles estoient separées, & qu'elles ne fissent pas un veritable tout. C'est aussi en ce sens, que Dioscore, qui a adouci quelques termes d'Eutyches, lesquels paroissoient trop rudes, disoit qu'il reconnoissoit que Jesus Christ estoit composé (1) de deux natures, mais qu'il n'estoit pas (2) deux natures; ce qui semble orthodoxe: car ils ne veulent pas avoüer qu'il y ait deux natures en Jesus Christ, de peur d'establir deux Jesus Christs. Je ne doute pas mesme, que si l'on retranche du sentiment d'Eutyches, quelques manieres de parler trop fortes, & les consequences qu'on en tire ordinairement, l'on ne le puisse facilement concilier avec celui de l'Eglise Romaine. Toute cette difference n'est venüe que des differentes manieres de se servir des mots de nature & de personne; & le desir de soûtenir ce qu'on a une fois avancé, a fait qu'Eutyches a defendu son opinion avec entestement & exaggeration: de sorte qu'il ne faut pas prendre à la rigueur tous les termes dont il se sert; mais il faut les expliquer & les limiter selon l'idée qu'il avoit de n'admettre qu'un Jesus Christ, & partant qu'une nature, aprés que l'union des deux natures, savoir de la divine & de l'humaine, s'est faite d'une maniere que nous ne comprenons pas. Car ce qu'on attribüe à Eutyches, d'avoir crû que le corps de Jesus Christ estoit divin & d'une autre nature que le nostre, est plutost l'exaggeration d'un Predicateur, qui vouloit dire que le corps de Jesus Christ aprés l'union

(1) *Ex duabus naturis.*

(2) *Duas naturas.*

nion

nion estoit comme divinisé, qu'une verité physique & réelle. L'on a cependant eu raison de condamner ce sentiment, parce qu'il faut éviter ces sortes de façons de parler, qui peuvent estre mal interpretées, & apporter des erreurs dans la Religion.

Pour ce qui regarde les autres points tant de la creance que des ceremonies des Jacobites, ce que (1) Brerewod en rapporte ne se trouve pas toûjours vrai. Par exemple, ils ne nient pas le Purgatoire, ni la priére pour les morts, comme il l'affirme aprés Thomas de Jesu; mais ils ont la mesme opinion sur cela, que les Grecs & les autres Orientaux. Il n'est pas aussi vrai qu'ils consacrent en pain sans levain, à moins qu'on ne l'entende des Armeniens, & selon Alvares, des Ethyopiens: car les veritables Jacobites dont nous parlons ici, consacrent en pain levé; & je ne doute point que Gregoire XIII. qui avoit dessein d'establir à Rome un College de Jacobites, comme il y en a un pour les Maronites, ne leur eust permis de consacrer en pain levé, de la maniere qu'on l'a permis aux Grecs. A l'égard de la Confession, il n'est pas aussi vrai qu'elle ne soit point en usage parmi eux: mais comme ils ne la croyent pas de droit divin, non plus que la plus-part des autres Orientaux, cela fait qu'ils la negligent. Pour ce qui est de la Circoncision, cela ne peut estre vrai que de quelques Cophtes & Abyssins; encore ceux-là la regardent-ils plutost comme une ancienne

(1) *Brerewod des Langues & Relig. chap.* 21.

coûtume, que comme une ceremonie de Religion.

L'on doit donc mettre grande difference entre les Jacobites, quand l'on comprend sous ce nom les Cophtes, les Abyssins & les Armeniens, & entre ceux qu'on nomme proprement Jacobites: car quoi qu'ils suivent tous le sentiment de ce Jacques dont ils ont pris le nom, ils ne laissent pas pour cela de differer en quelques ceremonies. Abraham Ecchellensis pretend que les Jacobites croyent, aussi bien que les Latins, que le Saint Esprit procéde du Pere & du Fils: mais il se trompe sur ce sujet, aussi bien qu'en plusieurs autres choses qui regardent la creance & les usages des Chrêtiens du Levant.

CHAPITRE X.

De la creance & des coûtumes des Cophtes.

IL y a de l'apparence que les Cophtes ou Coptes ont pris leur nom d'une ville appellée Copte, qui estoit autrefois la Metropole de la Thebaïde, dont il est fait mention dans Strabon & dans Plutarque. Les Chrestiens d'Egypte portent aujourdhui ce nom, & ils ont aussi une Langue particuliere, qu'on nomme la Langue Cophte, dont ils ne se servent neanmoins que dans leurs Offices, parce que l'on parle Arabe dans tout le païs: & cette Langue, que le Jesuïte Kircher pretend estre une Langue

Mere & independante de toute autre, a été beaucoup alterée par la Langue Grecque: car outre qu'elle en retient encore les caracteres, un tres-grand nombre de ses mots sont purement Grecs.

La creance de ces Peuples est la mesme que celle des Jacobites: car ils sont Monophysites, comme nous l'avons remarqué en parlant des Jacobites. C'est pourquoi il n'est point besoin de repeter ce que nous avons dit en cet endroit-là. Ils ont fait en differens tems differentes reünions avec l'Eglise Romaine; mais en apparence seulement. (1) Le Jesuïte Roderic, qui fut envoyé par le Pape en 1562. vers cette Nation, laquelle avoit escrit au mesme Pape des lettres pleines de soumission & de respect envers le Siege de Rome, comme si elle eust reconnu que cette Eglise estoit la Maistresse de toutes les autres, nous fournira un bel éxemple de ces reünions simulées, & qui ne sont appuyées le plus souvent que sur des interests humains. Ce Jesuïte ayant eu quelque conference avec deux Cophtes, que le Patriarche Gabriël avoit nommés pour cela, les persuada facilement de l'autorité du Pape: mais comme dans la suite ce Jesuïte pressa le mesme Patriarche d'envoyer des lettres de soumission & d'obeïssance au Pape, lui representant qu'il ne devoit faire aucune difficulté, puis que dans les lettres précedentes il avoit appellé le Pape, Pere des Peres, le Pasteur des Pasteurs, & le Maistre de toutes les Eglises; il fit réponse à cela, que depuis le

(1) *Sacchini in Hist. Societ.*

Concile de Chalcedoine & l'establissement des differens Patriarches independans les uns des autres, chacun estoit Chef & maître absolu dans son Eglise; & que si le Patriarche mesme de Rome tomboit en quelques erreurs, il devoit estre jugé par les autres Patriarches. Il respondit de plus, qu'à l'égard des lettres qu'il avoit escrites au Pape, l'on ne devoit pas prendre à la rigueur ce qui n'estoit que des termes de civilité & de modestie; & que s'il avoit parlé d'obeïssance & de soumission, il l'avoit fait à la maniere qu'on a de coûtume d'agir avec ses amis. Il ajouta enfin, que s'il y avoit quelque chose dans les lettres qu'il avoit écrites au Pape, qui ne fust point conforme à la Doctrine de son Eglise, cela ne lui devoit point estre imputé, mais au porteur des mesmes lettres, qui les avoit sans doute corrompües. Voilà comment le Patriarche des Cophtes traita les Envoyés du Pape, aprés qu'il eust reçû des mains du Consul l'argent qu'on lui envoyoit de Rome. Cette Histoire est rapportée plus au long par le (1) Jesuïte Sacchini. Je passe sous silence plusieurs autres reünions de cette Eglise avec l'Eglise Romaine, qui n'ont pas plus de fondement que celle-là. Le mesme Jesuïte Roderic remarque entre les erreurs des Cophtes, qu'ils repudient leurs femmes, & qu'ils en épousent d'autres; qu'ils circoncisent leurs enfans avant le Baptesme; qu'ils avoüent, à la verité, qu'il y a sept Sacremens; mais qu'outre le Baptême, la Confession, l'Eucharistie & l'Ordre, ils

(1) *Sacch. in Hist. Soc. par. l. 6.*

mettent

mettent dans le mesme rang la foi, le jeûne & l'oraison, sans parler des autres. Il ajoûte de plus, que les mesmes Cophtes ne croyent pas que le St. Esprit procede du Fils; qu'ils ne reçoivent que trois Conciles, savoir celui d'Ephese, celui de Constantinople & celui de Nicée. Mais une partie de ces pretendües erreurs est ou commune à toute l'Eglise Orientale, ou elles regardent en particulier les Jacobites, qui ont rejetté le Concile de Chalcedoine. Pour ce qui est de mettre au nombre des Sacremens, le jeûne, l'oraison & la foi, ils ne prennent pas ce mot de Sacrement dans la mesme rigueur que nous le prenons; & c'est ce qui me fait croire, qu'ils n'appellent proprement Sacremens, que les quatre premiers; & quelques Docteurs mystiques ont ajouté en suite les trois autres, pour faire le nombre mysterieux de sept. Enfin l'on doit remarquer, qu'il n'est pas vrai que les Cophtes croyent avec les Latins, que le St. Esprit procede du Pere & du Fils, ainsi que l'assûre (1) Brerewod aprés Thomas de Jesu; car cette creance est singuliere à l'Eglise Occidentale. Le Jesuïte Kircher ajoûte à cela, qu'ils pretendent qu'il n'y a que leur Eglise & celle des Armeniens & des Abyssins, qui soient la veritable Eglise; qu'ils croyent que les ames ne vont ni en Paradis, ni en Enfer avant le jour du Jugement dernier. Je ne m'arreste point à refuter plusieurs erreurs de Brerewod sur le fait des Religions du Levant: il suffit que je rapporte les choses comme elles sont, sans perdre le tems à refuter

(1) *Brerew. des Lang. & Relig. ch. 22.*

les Auteurs qui ont escrit sur cette matiere.

(1) P. Vaslu. Rel. dello stato pres. dell'Egitto.

(1) Le Pere Vanslebe, qui a écrit une Relation de l'estat present des Chrêtiens d'Egypte, laquelle a esté imprimée en Italien à Paris, rapporte plusieurs autres choses qui regardent principalement leurs ceremonies. Il observe donc, que quand le Prestre éleve l'hostie en la Messe, ceux qui sont presents battent leur poitrine en se prosternant & en faisant le signe de la croix; qu'ils levent un tant soit peu leur bonnet. Mais cette ceremonie me paroit Latine; & je ne croi pas mesme que les Cophtes élevent l'hostie, si ce n'est à la maniere des autres Orientaux, savoir un peu avant la communion; laquelle élevation est differente de celle des Latins, qui est mesme assez nouvelle dans leur Eglise. Il se pourroit faire que le P. Vanslebe eust veu cette ceremonie dans quelqu'une des Eglises des Abyssins, qui l'auroient prise des Portugais, qui ont eu des Eglises en Ethyopie, où l'on celebroit la Messe à la façon des Latins. Le mesme Auteur remarque, que quand le Prêtre communie, il rompt l'espece du pain en forme de croix, & qu'il la trempe dans l'espece du vin; qu'il en mange trois petits morceaux avec autant de cuillerées qu'il prend de l'espece du vin; & qu'il communie aussi celui qui le sert à la Messe. Il ajoute, qu'ils ne gardent point le Saint Sacrement aprés la Messe; & qu'ils ne consacrent jamais dans des lieux particuliers, mais toûjours dans l'Eglise; qu'ils se servent pour la consecration, de pain levé, lequel ils nomment

avant

avant la consecration, *baraca*, c'est-à-dire, *benediction*; & *corban*, ou *communion*, & *Eucharistie*, aprés qu'il est consacré; qu'ils se servent de petits pains de la grandeur d'une piastre, dont ils cuisent une grande quantité la nuit qui précede la Liturgie, & qu'ils les distribuent à la fin de la Messe à ceux qui y assistent.

Il dit de plus, qu'ils ne se servent point de vin de l'hostellerie, parce qu'ils le croyent profane; & que dans les lieux où il ne se trouve point de vin, ils font tremper des raisins secs dans de l'eau, & que le suc qui en sort leur sert de vin; qu'ils ne se confessent & communient que dans le grand Caresme; que les Laïques communient sous les deux especes, & qu'ils reçoivent l'espece du vin des mains du Prestre avec une cuillere; qu'on donne aussi la communion aux enfans aussi-tost qu'ils sont baptisés; que tout le monde lit l'Ecriture Sainte en Langue Arabe, qui est la Langue du païs; qu'ils celebrent le Samedi aussi bien que le Dimanche; & qu'ils ont pendant l'année trente deux festes de la Vierge, dont l'Auteur fait le denombrement; & il remarque entre autres, la feste d'une certaine Image de la Vierge, qui se changea miraculeusement en chair, dont l'histoire est écrite dans un livre Ethyopien, qui traite des miracles de la Vierge.

Le mesme P. Vanslebe rapporte aussi fort au long les ceremonies qu'ils observent dans le Baptesme, lesquelles consistent en ce que l'on celebre pour cela aprés minuit

une Messe accompagnée de plusieurs prieres; & aprés qu'on a chanté quelque tems, les Diacres portent à l'autel les enfans, qu'on oint du chresme : & ils disent que les enfans sont alors devenus nouveaux hommes spirituels. Cela estant fini, l'on recommence à chanter, & l'on oint les enfans pour la seconde fois, en faisant sur eux trente-sept croix; ce qui leur sert d'exorcisme. Ils continüent en suite de chanter, & les femmes qui sont presentes à cette ceremonie, font un tres-grand bruit pour témoigner leur joye. Cependant on met de l'eau dans les Fonts Baptismaux, & les Prestres s'en approchent. Celui qui baptise benit l'eau en y versant du chresme, & en l'y mettant en forme de croix: puis il prend d'une main l'enfant par le bras droit & par la jambe gauche, & de l'autre main par le bras gauche, formant une espece de croix avec les membres de l'enfant, qu'ils revestent d'un petit habit blanc; & pendant cela les Prestres continüent toûjours de lire & de chanter, & les femmes de crier, ou plutost de hurler. Enfin le Prestre souffle trois fois au visage de l'enfant, afin qu'il reçoive, disent-ils, le St. Esprit. L'enfant n'est pas plutost baptisé, que le Prestre lui donne la communion; ce qu'il fait, en trempant son doigt dans le calice, & le mettant en la bouche de l'enfant. Toutes ces ceremonies estant achevées, on allume les cierges, & l'on fait une procession dans l'Eglise où l'on chante. Les Diacres portent les enfans entre leurs bras, & les Prestres mar-

marchent devant eux; & enfin les hommes & les femmes qui assistent à la ceremonie, suivent aprés tout cela, les femmes faisant leur hurlement ordinaire.

Ils ont, selon le mesme Auteur, quatre grands jeûnes pendant l'année, dont le premier commence avant la feste de la Nativité de nostre Seigneur, & il dure pendant 24. jours. Le second, qui dure 60. jours, est le grand Caresme. Le troisiéme se nomme le jeûne des Disciples de nostre Seigneur, qui commence la troisiéme feste de la Pentecoste, & il dure 31. jours. Enfin le quatriéme, qui dure 15. jours, est le jeûne de la Nostre-Dame d'Aoust.

Les Images sont en grande veneration parmi eux, quoi qu'ils n'ayent pas de statuës; & les Images les plus ordinaires sont celles de nostre Seigneur, de la Vierge, de St. George, des Anges, savoir de St. Michel, de St. Gabriël, de St. Raphaël, & plusieurs autres. Ils baisent ces Images, & ils allument devant elles des lampes, dont ils prennent l'huile pour s'en oindre quand ils sont malades. Il y a de l'apparence qu'ils n'ont point d'autre Sacrement d'Extrême-Onction, que cette sorte d'onction; si ce n'est peut-estre qu'ils la font avec un peu plus de ceremonie.

L'on remarquera, que le P. Vanslebe parle des Abyssins dans sa Relation, aussi bien que des veritables Cophtes ou Egyptiens, parce qu'en effet ils sont tous Cophtes de Religion, & soumis à un mesme Patriarche, qui reside d'ordinaire au Caire; &

qu'il n'y a que fort peu de Cophtes à Alexandrie, qui devroit estre le lieu de sa residence. Ce Patriarche prend la qualité de Patriarche d'Alexandrie & de Jerusalem, & il se dit Successeur de St. Marc. Il estend sa Jurisdiction sur l'une & l'autre Egypte, sur la Nubie & sur l'Abyssinie. Il y a de plus onze Evesques Cophtes qui dependent de lui, savoir les Evesques de Jerusalem, de Behnese, d'Atfih, de Fium, de Meharrak, de Montfallot, de Sijut, d'Abutig, de Girge, de Negade sur Girge, & enfin le Metropolitain d'Abyssinie. Ceux qui tiennent le premier rang aprés les Evesques, sont les Archiprestres, dont il y a un grand nombre parmi eux, & aprés ceux-là suivent les Prestres, les Diacres, les Lecteurs & les Chantres.

Pour ce qui est de leur Office, le Samedi aprés le coucher du soleil, le Prestre va à l'Eglise accompagné de ces Ministres pour chanter les Vespres, qui durent environ une heure; & ceux qui s'y trouvent dorment aprés cela dans l'Eglise : ceux qui ne dorment point prennent du tabac en fumée, ou du caffé, ou bien ils s'entretiennent ensemble de ce qu'il leur plaist. Deux heures aprés minuit ils disent Matines, & ensuite la Messe, où il vient quantité de monde. Quand ils entrent dans l'Eglise, ils ostent leurs souliers, & ils baisent la terre proche de la porte du Sanctuaire; puis s'approchant de l'Archiprestre, ils baisent sa main, en inclinant la teste, afin de recevoir sa benediction. Si le Patriarche est present, & qu'il

& qu'il n'officie point, il s'assied dans un Throne élevé au dessus des Prestres, ayant à la main une croix de cuivre; & aprés que chacun a fait la reverence ordinaire devant le Sanctuaire, il la fait encore devant le Patriarche, & baise la terre proche de lui, & aprés s'estre levé il baise la croix & la main du mesme Patriarche.

Comme la plus-part de ces ceremonies sont communes à tous les Orientaux, je n'en parlerai pas davantage, non plus que de la maniere de celebrer leur Messe, qu'on peut voir dans la Relation du P. Vanslebe; outre qu'ils different fort peu des Grecs, dont ils ont pris une bonne partie de leurs ceremonies. Ce qui est remarquable, & qu'on pourroit introduire dans les Eglises des Latins, c'est qu'ils ont un livre d'Homilies tirées des principaux Peres, dont on lit quelque chose aprés la lecture de l'Evangile; & cela sert d'explication ou de Paraphrase au mesme Evangile, de sorte qu'il n'est point besoin de Predicateurs pour les instruire.

CHAPITRE XI.

De la creance & des coûtumes des Abyssins ou Ethyopiens.

Comme l'on a traité assez au long de la Religion des Cophtes, & que les Abyssins ne different point d'eux en cela, l'on ne s'estendra pas beaucoup sur ce sujet.

L'ancienne Ethyopie est aujourdhui

nommée Abassie, & les Peuples qui l'habitent sont appellés Abyssins. Ils n'ont qu'un Evesque qui les gouverne, & qui leur est envoyé par le Patriarche d'Alexandrie, lequel reside au Caire; de sorte qu'ils suivent en toutes choses la Religion des Cophtes, à la reserve de quelques ceremonies qui leur sont singulieres. Ils ont aussi une Langue particuliere, qu'ils nomment Chaldéenne, parce qu'ils croyent qu'elle tire son origine de la Chaldée, quoi qu'elle soit pourtant fort differente du Chaldéen ordinaire; c'est pourquoi on l'appelle Langue Ethyopienne. Ils se servent de cette Langue dans leurs Liturgies & dans les autres Offices divins, bien qu'elle soit ancienne, & qu'elle soit assez differente de l'Ethyopien vulgaire. Ceux qui sçavent l'Hebreu peuvent apprendre facilement cette Langue, parce que l'une & l'autre ont plusieurs mots communs: elle a neanmoins des caracteres particuliers; & au lieu que dans la Langue Hebraïque les points qui servent de voyelles ne sont point attachés aux consones, dans la Langue Ethyopienne il n'y a point de consone qui ne fasse en mesme temps sa voyelle.

Les Abyssins ont temoigné plusieurs fois de vouloir se reünir avec l'Eglise Romaine; & il y a plusieurs de leurs lettres escrites aux Papes, dont une des plus considerables est (1) celle que David, qui prend la qualité d'Empereur de la grande & haute Ethyopie & de plusieurs autres Royaumes, escrivit à Clement VII. à qui il fait de grandes

(1) *Epist. David. ad Clem. VII.*

sou-

soumissions ; & proteste vouloir lui obeir. Mais il est constant que les Ethyopiens n'ont eu recours à Rome & aux Portugais, que pour restablir leurs affaires, lors qu'elles ont esté en desordre, & qu'ils s'en sont mocqués aussi-tost qu'ils ont eu quelque succés, ainsi que l'on peut voir dans les Histoires des Portugais, sans qu'il soit besoin de les rapporter ici. Tout le monde sait ce qui arriva à Jean Bermudes, qui fut fait Patriarche d'Ethyopie, & consacré à Rome à la sollicitation mesme des Abyssins, qui feignoient de ne vouloir plus avoir à l'avenir d'autres Metropolitains que ceux qui leur seroient envoyés de Rome. Mais ils ne se sont pas si-tost veus au dessus de leurs affaires, qu'ils ont rejetté ces sortes de Patriarches, & qu'ils ont envoyé au Caire pour avoir un Metropolitain de la main du Patriarche des Cophtes, mesprisant l'Eglise Romaine, & maltraitant mesme les Portugais qui estoient demeurés dans leur païs, sans avoir égard aux grands services qu'ils leur avoient rendus. (1) Alexis Menezes, dont nous avons parlé ci-dessus, crut estre obligé de faire tous ses efforts pour reünir ces Peuples avec l'Eglise Romaine, & ayant pris la qualité de Primat des Indes, il pretendoit estendre sa jurisdiction jusque dans l'Ethyopie. C'est pourquoi il y envoya des Missionnaires avec des lettres pour les Portugais qui estoient en ce païs-là, & il escrivit en mesme temps au Metropolitain des Abyssins, qu'il exhortoit fortement de se soumettre à l'Eglise Romaine. Il

(1) *Alex. Menes. Hist. Orient.*

ajouta de plus, qu'il ne devoit pas faire de difficulté d'obeïr à cette Eglise, puis que le Patriarche des Cophtes s'y estoit depuis peu soumis avec toute son Eglise; ce qu'il prouvoit par les Actes mêmes de la Legation de ce Patriarche, de la maniere qu'ils sont inserés à la fin du V. Tome des Annales de Baronius, dont il lui envoya une copie: mais il ne savoit pas que la Cour de Rome avoit esté surprise en cela, & que Baronius avoit publié trop facilement ces Actes sous le nom du veritable Patriarche d'Alexandrie & de l'Eglise des Cophtes.

Au reste l'on doit remarquer, que Meneses & plusieurs autres se sont trompés, quand ils ont accusé les Ethyopiens de judaïser en leurs ceremonies, parce qu'il se trouvoit parmi eux quelques-uns qui observoient la Circoncision, qu'ils celebrent de plus le Samedi aussi bien que le Dimanche, & qu'ils s'abstiennent de manger du sang & des viandes estouffées. La Circoncision des Ethiopiens est differente de celle des Juifs, qui la regardent comme un precepte; aulieu que les premiers ne la considerent que comme une coustume qui n'appartient point à la Religion; & l'on circoncit mesme parmi eux les femmes. Ce qui me fait croire, que cet ancien usage des Abyssins n'a esté introduit parmi eux, que pour rendre les parties qu'on circoncit plus propres à la generation. A l'égard du Samedi & des viandes estoufées, cela n'est point singulier aux Abyssins: toute l'Eglise Orientale est dans la mesme pratique, sans qu'on

qu'on la puisse accuser pour cela de judaïser, puisque le Samedi, selon les anciens Canons, est aussi bien un jour de feste que le Dimanche. Et pour ce qui est de ne point manger de sang, ni de viandes étouffées, c'est un reglement du Nouveau Testament, qui a mesme esté en usage dans l'Eglise Occidentale. L'on conclurra de cette derniere remarque, que le Jesuite Roderic ne devoit pas tant presser les Cophtes dans la conference qu'il eut avec eux, de quitter toutes ces ceremonies; & de plus, que les Cophtes ne lui parlerent pas sincerement, quand ils lui dirent qu'ils estoient persuadés qu'ils erroient dans les sentimens où ils estoient touchant la repudiation des femmes, dans la Circoncision des enfans & dans l'abstinence des viandes estouffées. Outre ces remarques, l'on prendra encore garde, qu'on attribüe aux mesmes Abyssins plusieurs choses qui sont éloignées de leur créance. Par exemple, on pretend qu'ils conviennent avec les Latins touchant la procession du St. Esprit; ce que l'on confirme par les Liturgies Ethyopiennes imprimées à Rome, où il est dit que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils. Mais il ne faut pas toujours se fier à ce qui est imprimé à Rome: car il est certain que les Abyssins ne different point du reste des Orientaux dans l'article de la procession du Saint Esprit.

L'on ne doit pas de plus ajouter foi à tout ce que Thomas de Jesu a escrit touchant la creance des mesmes Abyssins; & je

je ne trouve pas mesme que les Actes qu'il a inserés dans (1) son livre touchant la créance des Abyssins, soient toujours veritables, quoi que la Profession de Foi qu'il produit vienne de Tecla Prestre Abyssin: car il est dit expressément, que le St. Esprit procede du Pere & du Fils; ce qui est neanmoins faux. Il est aussi observé, que les Abyssins croyent que la Transubstantiation du pain & du vin se fait, lors que le Prestre prononce les paroles, où les Latins font consister la consecration. Il est cependant certain, que la Liturgie des Ethyopiens est en cela conforme à toutes les autres Liturgies Orientales, & que la consecration ne se fait, selon leur sentiment, que quand le Prestre invoque le St. Esprit dans une priere particuliere, qui se trouve dans toutes les Messes des Nations du Levant. Je passe sous silence plusieurs autres points qui ne sont pas tout-à-fait bien énoncés selon la creance des Abyssins, principalement ceux qui regardent les Sacremens: mais il est aisé de corriger ces erreurs sur ce que nous avons dêja dit ci-dessus en parlant des autres Nations Orientales, sans qu'il soit besoin de nous arrester davantage sur ce sujet; & il sera facile en suivant cette methode, de reformer ce que Brerewod a rapporté sur la bonne foi de ces Auteurs.

(1) *Thom. à Jesu.*

CHAP.

CHAPITRE XII.

De la creance & des coûtumes des Armeniens.

LEs victoires que Scha-Abas Roi de Perse a remportées ces dernieres années sur les Armeniens, lors qu'il entra dans l'Armenie, ont presque ruïné cette Eglise, qui retient encore neanmoins le nom de quelques Archevesçhés, Evesçhés & Monasteres, mais qui sont la plus-part en un grand desordre. Je me suis informé assez exactement de l'estat present de l'Eglise d'Armenie, ayant eu plusieurs conferences sur ce sujet avec un Evesque Armenien, lequel prenoit la qualité d'Evesque d'Uscovanch, & qui estoit à Amsterdam en l'année 1664. pour faire imprimer une Bible en Armenien, selon la commission qu'il en avoit de son Patriarche: car comme les Bibles Armeniennes manuscrites estoient d'un prix excessif, & que cela empeschoit que les particuliers ne lussent l'Ecriture, le Patriarche prit resolution de la faire imprimer. J'ai donc eu de cet Evesque nommé Uscam, le Memoire des Eglises Armeniennes, que j'ai produit (1) à la fin de cet Ouvrage; & depuis ce tems-là je l'ai entretenu à loisir à Paris, & l'ayant consulté sur plusieurs points qui regardoient la Theologie des Armeniens, je l'ai trouvé assez peu instruit de ces matieres. Il est mort à Marseille, où il s'estoit retiré avec la permission du

(1) *Voyez les Actes produits à la fin de cet Ouvrage. F.*

du Roi, pour faire imprimer des livres Armeniens à l'usage de sa Nation. Les Cardinaux qui composent à Rome la Congregation *de Propaganda Fide*, ont esté surpris de ce qu'on lui avoit accordé si facilement en France un privilege pour faire imprimer toutes sortes de livres Armeniens; parce qu'il se pouvoit faire qu'il imprimast de mechans livres, qui auroient favorisé le Schisme des Armeniens. Mais sa conduite pendant tout le temps qu'il a esté en France, a esté pleine de respect pour l'Eglise Romaine.

Pour ce qui regarde la creance & la Discipline Ecclesiastique de l'Eglise Armenienne, il n'y a personne qui en ait traité plus au long que Galanus, dans le livre qu'il a fait imprimer à Rome touchant la reünion de l'Eglise Armenienne avec la Romaine. (1) Cet Ouvrage est divisé en deux parties, dont la premiere n'est qu'un extrait des Histoires des Armeniens: mais comme les Armeniens ont esté partagés entre eux depuis plusieurs siecles, & qu'ils ont eu recours à Rome dans leurs besoins, aussi bien que les autres Orientaux, j'ai reconnu que ces Histoires ne sont pas toujours sinceres ni exactes. C'est pourquoi j'accompagnerai de quelques reflexions ce que je produirai ici du livre de Galanus touchant les Armeniens. Le mesme Galanus a ajouté des notes à son Histoire: mais parce qu'il a esté Missionnaire, & qu'il a escrit à Rome, il ne faut pas, sans l'avoir auparavant examiné, ajouter foi à tout ce qu'il dit

(1) *Galan. Cler. Reg. in concil. Eccl. Arm. cum Rom.*

dit. Ce livre contient neanmoins plusieurs choses assez curieuses touchant l'estat & la Religion des Armeniens.

L'on remarquera donc I. Que les Histoires Armeniennes traduites par Galanus, produisent un certain Acte de reünion entre l'Eglise Romaine & l'Armenienne sous l'Empereur Constantin & Tiridat Roi des Armeniens, Sylvestre occupant alors le Siege de Rome, & Gregoire, qui est le grand Patriarche des Armeniens, occupant celui d'Armenie. Mais outre qu'il y a plusieurs choses dans cet Acte qui paroissent fabuleuses, il y a de l'apparence que cette piece a esté fabriquée pour la plus grande partie dans les siecles suivans, principalement au tems du Pape Innocent III. lors que l'Eglise Armenienne a voulu se reünir avec l'Eglise Romaine: car l'on y trouve des manieres de parler touchant la souveraineté des Papes, qui n'estoient pas en usage dans ces tems-là. Les Armeniens cependant, comme remarque Galanus, se servent de cet Acte pour monstrer l'antiquité de leur Patriarchat, qui fut estabIi, selon eux, par le Pape Sylvestre: & ils l'ont mesme produit dans leurs disputes contre les Grecs. Mais ce fondement paroistra foible à ceux qui sçavent l'Histoire Ecclesiastique, & qui considereront la grande estendüe de Jurisdiction que le Pape Sylvestre prend dans cet Acte.

II. Tout le monde sait que les Armeniens sont de la Secte des Monophysites, qui ne reconnoissent qu'une nature en Jesus

ſus Chriſt : mais comme nous avons déja remarqué en parlant des Jacobites, cette Hereſie eſt imaginaire, & ne conſiſte qu'en des équivoques de nom. C'eſt neanmoins ce qui fait encore aujourdhui de grandes diſputes parmi les Armeniens ; & quoi qu'ils ſoient la plus-part ignorans en matiere de Theologie, ils ne laiſſent pas de parler raiſonnablement du myſtere de l'Incarnation, & du Concile de Chalcedoine qu'ils rejettent. L'on remarquera pourtant, qu'un bon nombre des Armeniens eſt preſentement reüni avec l'Egliſe Romaine, dont ils ſuivent les ſentimens, & que Galanus a eu grande part à la nouvelle reünion ſous le Pape Urbain VIII.

III. Il n'eſt pas vrai, que les Armeniens nient la preſence réelle de Jeſus Chriſt dans le Sacrement de l'Euchariſtie, ainſi que le rapporte (1) Brerewod aprés un méchant Auteur : car les Armeniens & les Orientaux n'ont point tant diſputé touchant ce Sacrement, que les Latins ont fait, principalement depuis le tems de Berenger ; & d'autant que les Armeniens n'ont jamais examiné cette difficulté, ils ſont demeurés dans les termes generaux du changement des ſymboles au corps & au ſang de noſtre Seigneur. Galanus, qui rapporte quelques-uns de leurs Synodes & les diſputes qu'ils ont eües avec les Grecs, ne fait aucune mention de cela, mais ſeulement de ce qu'ils ne mettent point d'eau avec le vin en celebrant la Liturgie, & de ce qu'ils conſacrent en pain ſans levain à la façon

(1) *Brerew. des Lang. & Relig. chap. 24.*

façon des Latins. Ce que le mesme Brerewod rapporte touchant le Purgatoire, doit estre expliqué selon ce que nous avons dit ci-dessus des Grecs & des autres Orientaux; & il y a bien de l'apparence, que ce qui est dit au mesme lieu, qu'ils nient que les Sacremens ont la vertu de conferer la grace, est une chimere de quelque Docteur Scolastique, qui s'est imaginé que les Orientaux estoient instruits de toutes les subtilités des Latins. Je ne croi pas de plus, qu'il soit vrai que les Armeniens refusent de manger toutes sortes d'animaux estimés immondes dans la Loi, comme Brerewod l'attribüe aussi aux Abyssins: mais ce qui a donné occasion à cette creance, c'est que les Armeniens & les Abyssins avec les autres Chrestiens du Levant, s'abstiennent de manger du sang & des viandes étoufées, sans qu'il y ait en cela de superstition.

Il seroit inutile de traiter plus au long de la creance des Armeniens qui ne sont point latinisés: car l'on en a assez parlé en expliquant la creance des Jacobites, dont ils ne different qu'en ce qui regarde quelques ceremonies & la Discipline Ecclesiastique. Je croi neanmoins que l'on ne sera pas fâché, que je produise ici un Catalogue des principales erreurs qu'un (1) certain Armenien latinisé leur attribüe; & cela servira de confirmation à ce que nous avons dêja avancé, & nous donnera en mesme tems lieu d'éclaircir quelques autres points. Cet Auteur reproche à ceux de sa Nation qui ne sont

(1) *Joan. Hernac apud Galan.*

sont point reünis avec le Pape, de suivre les erreurs d'Eutyches & de Dioscore touchant l'unité de nature en Jesus Christ; de croire que le St. Esprit ne procede que du Pere; que les ames des Saints n'entrent point en Paradis, ni celles des damnés en Enfer avant le jour du Jugement dernier; qu'il n'y a point de lieu appellé Purgatoire & Enfer; que l'Eglise de Rome n'a point de primauté sur les autres Eglises. Il ajoute de plus, que les Armeniens detestent la memoire du Pape Leon & du Concile de Chalcedoine; qu'ils n'observent point les festes de nostre Seigneur à la maniere de l'Eglise Romaine; qu'ils ne gardent point les jeûnes selon les Canons de l'Eglise; qu'ils ne reconnoissent point sept Sacremens, d'autant qu'ils n'ont point l'usage de la Confirmation, ni de l'Extreme-Onction; & de plus, qu'ils ignorent la veritable essence des autres Sacremens; qu'en la Messe ils ne mettent point d'eau dans le calice; qu'ils pretendent qu'on ne doit point donner l'Eucharistie au peuple que sous les deux especes. Il leur reproche aussi la coutume qu'ils ont de consacrer dans des calices de bois & de terre; que tous les Prestres donnent indifferemment l'absolution de toutes sortes de pechés, sans qu'il y ait parmi eux de cas reservés; qu'ils sont soûmis à deux Patriarches, dont chacun s'attribüe le Patriarchat de toute l'Armenie; que les Curés & les Evesques succedent les uns aux autres, comme si leurs dignités estoient des heritages; qu'on vent & achete parmi eux les

Sacre-

Sacremens ; que les divorces se font pour de l'argent, sans aucune raison ; qu'ils ne font point d'huile du chresme & des malades ; qu'ils donnent enfin la communion aux enfans avant qu'ils ayent l'usage de la raison.

Il paroit de tout ce denombrement, que l'Armenien qui est l'Auteur de toutes ces erreurs pretendües, estoit Latinisé ; car, comme nous avons déja remarqué ci-dessus, la plus-part de ces opinions sont communes à tous les Chrestiens du Levant, de la maniere que nous les avons expliquées en parlant des Grecs. Ce qu'on pourroit reprendre dans les Armeniens, c'est qu'ils s'attachent trop scrupuleusement à de certains jeûnes qui sont en grande quantité parmi eux, & qu'ils ne se font pas instruire assez exactement des mysteres de la Religion. Il n'y en a point dans l'Eglise Orientale, qui fasse plus d'estime des jeûnes que les Armeniens ; & l'on diroit à les entendre parler, que toute la Religion consisteroit à jeûner. Pour ce qui est de l'obstination qu'ils ont toûjours fait paroître pour celebrer la feste de nostre Seigneur & son Epiphanie en un mesme jour, ils ne paroissent pas blâmables en cela ; parce que cet usage a esté long-tems dans l'Eglise, & qu'en effet l'Epiphanie ou l'apparition de nôtre Seigneur n'est proprement que sa Naissance.

La qualité de Maistre ou Docteur est si grande parmi les Armeniens, qu'ils la donnent avec les mesmes ceremonies que l'on

(1) *Galan. in Concil. Eccles. Armen. cum Rom.*

confere les Ordres ; & ils (1) disent que cette dignité imite celle de nostre Seigneur, qui s'appelloit Rabbi, ou Maistre. Ce sont ces Docteurs que l'on consulte dans les points de la Religion, & qui en decident, considerant les Evesques plutost comme des personnes propres à administrer les Ordres, que comme des Docteurs. Ce sont ces mesmes Docteurs qui preschent dans les Eglises, & qui sont les juges des differens qui surviennent entre les particuliers. En un mot, ils tiennent le mesme rang parmi eux, que les Rabbins parmi les Juifs.

L'Ordre Monastique est aussi en grande reputation parmi les Armeniens, depuis qu'un de leurs Patriarches nommé Niersés, introduisit celui de St. Basile: mais depuis qu'ils se sont reünis avec l'Eglise Romaine, ils ont entierement changé leur Regle pour s'accommoder à celle des Latins; & l'Armenien dont nous avons rapporté ci-dessus un Catalogue des erreurs qu'il impute à sa Nation, estant venu à Rome, fit vœu que si-tost qu'il seroit de retour en Levant, il vivroit lui & ses compagnons selon la Regle de St. Augustin, & selon les Constitutions de St. Dominique. Celui qui donna occasion à cette reformation tant de la Religion que du Monachisme, fut un certain Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, nommé Barthelemi, qui fit de grands progrés dans l'Armenie pour l'Eglise Romaine sous le Pape Jean XXII. ayant attiré à lui par ses Predications plusieurs Moines, dont il se servit pour reünir ensemble les deux Eglises.

Eglises. Ce fut en ce tems-là que l'Ordre de St. Dominique fut establi dans l'Armenie, & l'on appelle ces Moines *Freres unis*, à cause de la nouvelle reünion. Cet Ordre, qui n'avoit esté establi que pour destruire l'ancien, s'acquit en peu de tems beaucoup de reputation; de sorte que les Freres unis bastirent des Monasteres non seulement dans l'Armenie & dans la Georgie, mais mesme au delà du Pont-Euxin, principalement à Caffa, qui estoit alors de la dependance des Genois. Mais depuis que les Turcs & les Persans se sont rendus les maistres de ces païs-là, le nombre des Freres unis est beaucoup déchû, & il en reste aujourdhui assez peu qui se sont retirés dans la Province de Nascivan en la grande Armenie; & estant enfin reduits à la derniere extremité, ils se sont unis avec les Religieux Dominiquains de l'Europe. Ils sont maintenant soumis au General de cet Ordre, qui y envoye un Superieur Provincial.

Pour ce qui est de leur Office, ils le font en la Langue Armenienne, qui est une Langue assez rude & fort peu connüe. Le nouvel Armenien est cependant different de l'ancien, & le peuple n'entend pas facilement la Liturgie, ni les autres Offices qui sont composés en ancien Armenien. Ils ont aussi toute la Bible traduite en leur Langue, & leur Traduction a esté prise du Grec des Septante. Cette Version de Bible fut faite vers le tems de St. Jean Chrysostome par quelques-uns de leurs Docteurs qui avoient appris la Langue Grecque, & entre autres

par un certain Moïse nommé le Grammairien, & par un certain David surnommé le Philosophe. L'on remarquera ici, que les Armeniens font auteur de leurs caracteres, un St. Hermite nommé Mesrop, qui les inventa dans la ville de Balu proche de l'Euphrate; & ce Mesrop vivoit en mesme tems que St. Jean Chrysostome.

CHAPITRE XIII.

De la creance & des coûtumes des Maronites.

(1) *Girolamo Dandini nella sua Missione Apostolica.*

LE Jesuïte (1) Dandini, qui fut envoyé par Clement VIII. en qualité de Nonce aux Maronites du Mont Liban, a composé en Italien une Relation de son voyage, qui a esté depuis peu traduite en François avec des Remarques où la Religion de ces Peuples est expliquée assez au long. Comme l'Auteur de ces Remarques a fait la Critique des fautes où ce Jesuïte & plusieurs autres qui ont parlé des Maronites sont tombés, nous avons crû ne pouvoir mieux faire, que de produire ici un abregé, tant de la Relation du Jesuïte Dandini, que des Remarques Critiques, d'où l'on pourra apprendre la creance & l'estat present de ces Peuples.

Il est difficile de savoir précisément l'origine des Maronites. Ceux qui portent ce nom pretendent qu'ils le tirent d'un certain Abbé Maron, dont Theodoret a escrit la vie, lequel Maron vivoit au commencement

-ment du V. siecle. Cette opinion, qui a esté suivie par Brerewod, est fortement appuyée par le Jesuïte (1) Sacchini, qui pretend aussi bien que les nouveaux Maronites, que ces Peuples ne se sont jamais separés de l'unité de l'Eglise, & que ce qui a donné lieu à croire qu'ils ont esté dans le Schisme, est qu'on a pris le renouvellement de leur reünion avec l'Eglise Catholique pour un veritable retour à la Foi Catholique, & que les erreurs qu'on a trouvées parmi eux leur ont esté imputées, comme s'ils en eussent esté les auteurs; au lieu que cela venoit des Heretiques parmi lesquels ils vivoient. Mais quoi que cette opinion paroisse d'abord avoir quelque probabilité, elle est neanmoins sans fondement; & les témoignages (2) d'Eutychius Patriarche d'Alexandrie, de Guillaume de Tyr, de Jacques de Vitry & de plusieurs autres, sont autant de preuves evidentes, pour monstrer que cette Nation a veritablement esté dans le parti des Monothelites: & ceux qui regardent le Monothelisme comme une Heresie, doivent aussi regarder Maron comme un Heretique, quoi que les Maronites le qualifient de saint dans leur Office. L'on doit donc tenir pour constant, que ces Peuples aprés avoir esté separés de l'Eglise environ 500. ans, firent abjuration de leur Heresie, soit vraye ou imaginaire, entre les mains d'Aymeric Patriarche d'Antioche, qui vivoit du tems de Guillaume de Tyr. Avant ce tems-là ils faisoient profession de ne reconnoître qu'une volonté & qu'une opera-

(1) *Sacchini in Hist. Societ.*

(2) *Eutych. in Annal.*

tion en Jesus Christ, quoi qu'ils avoüassent qu'il y eust en lui deux natures.

Les Maronites ont un Patriarche qui reside dans le Monastere de Cannubin au Mont Liban, lequel prend la qualité de Patriarche d'Antioche. Il ne se mesle point de ce qui regarde le temporel; mais il y a deux Seigneurs qui prennent le titre de Diacres ou Administrateurs, lesquels gouvernent tout le païs qui est sous la Domination des Turcs, à qui ils payent de grands tributs. L'élection de ce Patriarche se fait par le Clergé & par le peuple, selon l'ancienne Discipline de l'Eglise: mais depuis qu'ils sont entierement reünis avec l'Eglise Romaine, il est obligé de prendre du Pape d s Bulles de confirmation. Il garde un perpetuel celibat, aussi bien que les Evesques ses Suffragans; & l'on remarquera, que de ces Evesques il y en a de deux sortes: car les uns sont veritablement Evesques, ayant un veritable titre & des peuples qu'ils gouvernent; les autres ne sont proprement que de simples Abbés de Monastere, & ils n'ont aucune charge d'ames. Ces derniers ne portent point l'habit d'Evesque, n'en ayant aucune marque; mais ils sont habillés comme les autres Moines, dont ils se distinguent neanmoins, en ce qu'ils portent la mitre & la crosse quand ils chantent la Messe. Le Patriarche ne pouvant pas lui-mesme faire la visite de tout le Mont Liban, tient auprés de sa personne deux ou trois Evesques; & outre les Evesques qui sont au Mont Liban, il y

en

en a encore à Damas, à Alep & en l'Isle de Cypre.

Pour ce qui est des autres Ecclesiastiques, ils peuvent tous se marier avant l'ordination; & le Patriarche mesme y obligeoit il n'y a pas long-tems les Prestres avant que de leur conferer les Ordres, à moins qu'ils ne voulussent se faire Moines: car le peuple, qui est jaloux, n'est pas aise de voir de jeunes Prestres sans femmes. Cependant, depuis qu'ils ont un College à Rome, où l'on éleve une partie de leurs Ecclesiastiques, il leur est permis de garder le celibat, sans qu'on les inquiete pour cela. Auparavant qu'ils estudiassent à Rome, ils n'étoient gueres plus savants que le simple peuple, se contentants de savoir lire & escrire: & ceux-là passent pour doctes parmi eux, lesquels outre la Langue Arabe, qui est la Langue qu'on parle dans le païs, ont quelque connoissance de la Langue Chaldéenne, parce que leurs Liturgies & leurs autres livres d'Office sont escrits en cette Langue.

La vie Monastique n'est pas moins en recommandation parmi les Maronites que dans tout le reste du Levant. Leurs Moines sont de l'Ordre de St. Antoine: & il y à de l'apparence qu'ils sont un reste de ces anciens Ermites qui habitoient les deserts de la Syrie & de la Palestine; car ils sont retirés dans les lieux les plus cachés des montagnes, & éloignés de tout commerce. Leur vestement est pauvre & grossier, ils ne mangent jamais de chair, mesme dans

les plus grandes maladies, & ils ne boivent du vin que tres-rarement. Ils ne sçavent ce que c'est que de faire des vœux: mais lors qu'ils sont reçûs dans le Monastere, il y a un des Religieux qui tient un livre en sa main, & il se contente de lire quelque chose qui les regarde, en les avertissant de ce qu'ils doivent faire, par exemple, de garder la continence: ce qui suffit pour garder la chasteté, sans s'y engager par des vœux, comme l'on fait dans l'Eglise Romaine. Ils ont en propre des biens & de l'argent, dont ils peuvent disposer à la mort; & lors qu'ils ne veulent plus demeurer dans un Monastere, ils passent dans un autre, sans en demander la permission à leur Superieur. Ils ne peuvent faire aucune fonction Ecclesiastique, comme de prescher & de confesser; de sorte qu'ils ne sont que pour eux seuls, n'ayant aucun exercice spirituel en commun pour le service de leur prochain. Ils travaillent de leurs mains, & cultivent la terre conformément à leur institution. Enfin ils exercent hautement l'hospitalité, principalement dans le Monastere de Cannubin, où il y a table ouverte pendant toute l'année. L'on ne traitera point ici de leur creance, parce qu'elle ne differe point des autres Orientaux, à la reserve de ce qui a establi leur Schisme, dans lequel ils ne sont plus aujourdhui, estant soumis entierement à l'Eglise Romaine. Ils consacrent mesme en pain sans levain: mais il y a de l'apparence, qu'ils ne sont dans cet usage que depuis leur reünion avec Rome,

me, quoi que les nouveaux Maronites pretendent, qu'ils n'ayent jamais consacré en pain levé.

Leur Messe est assez differente de celle des Latins: mais l'on a reformé leur Missel à Rome, & il est defendu de se servir d'autre Missel que de celui qui est reformé. Ils ne font aucun Office, qu'ils n'y encensent beaucoup, sur tout en la Messe, où ils ne se servent point de Manipule, ni d'Estole, comme les Latins, n'ayant pas mesme l'usage des Chasubles, si ce n'est depuis qu'on leur en a envoyé de Rome; mais au lieu de Manipule ils portent sur les deux bras deux petites pieces d'étoffe de soye ou de laine teinte, qui sont cousües à l'Aube, ou même qui en sont detachées. Les Prestres ne disent pas la Messe en particulier, comme font les Prestres Latins; mais ils disent tous la Messe ensemble estant à l'entour de l'autel, où ils assistent le Celebrant, qui donne la communion à tous, & les Laïques communient sous les deux especes: mais les Missionnaires du Pape y introduisent tous les jours la communion sous une espece. Ils ne font pas consister les paroles de la consecration dans ces mots, *Ceci est mon corps*, &c. *Ceci est mon sang*, &c. mais dans d'autres paroles plus longues, & qui renferment la priere qu'on appelle ordinairement l'invocation du Saint Esprit. Ils suivent neanmoins presentement en cela & en beaucoup d'autres choses, les sentimens des Theologiens Latins, qu'on leur a enseignés à Rome. A l'égard des autres Of-

fices, ils les recitent dans l'Eglise, où ils vont à minuit pour chanter Matines, ou plutost les Nocturnes. Ils recitent Laudes, qu'on peut appeller Prime, si-tost que le jour commence; Tierce precede la Messe, aprés laquelle ils disent Sexte; Nones se chantent aprés dîner; Vespres au coucher du soleil; & enfin Complies aprés souper, avant que de se mettre au lit. Chaque Office est composé d'une préface de deux ou de trois, & mesme de plusieurs oraisons, avec un pareil nombre d'hymnes entredeux. Ils ont outre cela des Offices propres pour la Ferie, pour le Caresme, pour les festes mobiles & pour les autres jours. Les Prestres & les autres Ecclesiastiques qui sont dans les Ordres Sacrés, ne croyent pas estre obligés de reciter l'Office, quand ils ne peuvent assister au Chœur, si ce n'est depuis que les Latins ont voulu les y obliger.

Leurs jeûnes sont fort differens des nostres. Ils n'observent que le Caresme, & ils ne commencent à manger en ces jours-là, que deux ou trois heures avant le coucher du soleil. Ils ne jeûnent point les Quatretems, ni les veilles des Saints, ni d'aucune autre feste; mais au lieu de cela, ils ont d'autres abstinences qu'ils observent rigoureusement, car ils s'abstiennent de manger de la chair, des œufs & du lait deux jours de la semaine, savoir le Mecredi & le Vendredi, & en ces deux jours-là ils ne goutent de quoi que ce soit, que midi ne soit passé; aprés quoi il est libre à chacun de manger

tant

tant & autant de fois qu'il lui plaiſt. Ils jeûnent de la meſme façon vint jours avant la Nativité de noſtre Seigneur, & les Religieux eſtendent ce jeûne encore davantage. A la feſte de St. Pierre & de St. Paul, ils jeûnent tous pendant quinze jours, & autant à la feſte de l'Aſſomption de la Vierge.

Les Eveſques n'attendent pas les Quatretems pour conferer les Ordres, comme l'on fait dans l'Egliſe Latine; mais ils les adminiſtrent indifferemment tous les jours de feſtes: & avant que la derniere reformation y fuſt introduite, l'on donnoit en un meſme jour à une ſeule perſonne, les Ordres de Lecteur, d'Exorciſte, d'Acolyte, de Souſdiacre, de Diacre, de Preſtre, d'Archipreſtre & d'Evêque; & tout cela en deux ou trois heures. On remarquera, qu'ils obſervent d'auſſi grandes ceremonies pour faire un Archipreſtre, que pour conferer les autres Ordres; & il ſemble qu'ils le conſiderent comme un Ordre diſtingué des autres.

Ils ne gardent point d'eau dans les Fonts Baptiſmaux, qui ait eſté benite le Samedi Saint, pour adminiſtrer le Sacrement du Baptême, comme l'on fait dans l'Egliſe Latine: mais toutefois & quante qu'il ſe preſente quelqu'un pour eſtre baptiſé, ils beniſſent l'eau, en recitant un grand nombre de prieres; puis ils plongent trois fois dans l'eau la perſonne qu'ils baptiſent, ou bien ils en jettent trois fois ſur elle, ayant fait un

peu chauffer l'eau auparavant. Ils ne prononcent neanmoins qu'une fois les paroles necessaires en nommant la personne; ils ne se servent point de sel: mais ils n'oignent pas seulement la teste, mais aussi la poitrine avec leurs mains qu'ils tiennent ouvertes. Ils oignent de plus le devant & le derriere du corps depuis la teste jusqu'aux pieds; & outre cette onction qui se fait avant le Baptesme, ils en ont encore une autre aprés le Baptesme, qui est proprement la Confirmation parmi les Orientaux: mais ils l'ont abolie, depuis qu'ils sont reünis avec l'Eglise Romaine, afin d'administrer le Sacrement de la Confirmation selon la maniere des Latins.

Ils se mettoient autrefois peu en peine de se confesser avant la communion: mais les Missionnaires de Rome les ont obligés à cela. Les Prestres estoient aussi tous égaux en jurisdiction dans les matieres qui regardent la Penitence, avant leur reformation. Il n'y avoit aucuns cas reservés aux Patriarches & aux Evesques. Ils ne portoient pas aussi avant ce tems-là, grand respect au Sacrement de l'Eucharistie, qu'ils conservoient dans les Eglises sans aucune lumiere, renfermé dans une petite boëte, & caché dans un trou de la muraille, ou dans quelque autre endroit.

Ils ne publioient point aussi alors le mariage dans les Eglises, avant que d'en faire la ceremonie: ils prenoient mesme pour cela toutes sortes de Prestres indifferemment, ne croyant pas qu'il fust necessaire

d'avoir

d'avoir recours au Curé. Il y en avoit de plus, qui se marioient avant l'âge de 12. & 14. ans. Et pour ce qui regarde les empeschemens du mariage, ils estoient dans un usage bien different de celui qui est maintenant reçû dans l'Eglise Romaine: car en contant les degrés, ils ne les prenoient pas seulement du chef qui commence la ligne, mais ils y renfermoient les deux branches qui sortent du chef, croyant que deux personnes en mesme degré, comme sont deux freres, fissent aussi deux degrés; de sorte que s'imaginant ne se marier qu'au sixiéme degré, ils se marioient en effet au troisiéme. Ils prenoient au contraire pour empeschement ce qui ne l'estoit point; car ils ne permettoient pas à deux freres d'espouser les deux sœurs, ni à un pere & à un fils d'espouser la mere & la fille.

Ils ont en usage une certaine onction pour les malades, laquelle ils appellent Lampe, parce qu'en effet ils se servent pour cela de l'huile de la lampe en cette maniere. Ils font un petit gasteau un peu plus grand qu'une hostie, où ils dressent sept méches entortillées à de petites pailles, & ils mettent tout cela dans un bassin avec l'huile; puis recitant un Evangile & une Epistre de St. Paul avec quelques prieres, ils allument toutes ces méches. Aprés cela ils oignent de cette huile au front, à la poitrine & aux bras tous ceux qui se trouvent presens & celui qui est malade, en disant à chaque onction, Que Dieu par cette

onction te pardonne tes pechés, qu'il affermisse & fortifie tes membres, comme il a affermi & fortifié ceux du paralytique. On laisse en suite brusler la lampe, tant qu'il y a de l'huile; & comme cette huile n'a été benite que par un simple Prestre, cela a fait croire à plusieurs personnes, que cette ceremonie n'est pas le Sacrement de l'Extrême-Onction, puis qu'on le donne à des personnes qui ne sont pas fort malades. Mais ceux qui savent la Theologie Orientale, n'auront pas de peine à estre persuadés, que ces Peuples n'avoient point d'autre Sacrement d'Extrême-Onction que celui-là, avant que les Latins les eussent reformés: aussi le mot d'Extrême-Onction ne se trouve-t-il en usage que parmi les Latins, parce qu'ils n'oignent les malades que quand ils sont à l'extremité; ce qui n'est point observé par les Chrestiens du Levant.

Avant de finir ce discours touchant les Maronites, j'ajouterai ici en abregé ce que le (1) P. Besson Jesuite en a remarqué dans son livre intitulé *la Syrie Sainte*, où il parle principalement des Maronites qui habitent une partie du Mont Liban, appellé Quesroan. Ce Jesuite croit que les Maronites tirent leur origine de St. Maron Abbé Syrien, & non de l'Heresiarque Maron; & entre autres preuves qu'il rapporte, il dit que les Maronites ont accoûtumé, aprés que le Clergé & le peuple ont élû un Patriarche, d'avoir recours au Pape pour en demander la confirmation. Mais il devoit prendre

(1) *P. Besson en sa Syrie Sainte.*

prendre garde, qu'ils n'ont eu recours à Rome pour cela, que depuis leur grande liaison avec l'Eglise Romaine. Il ajoute de plus, que Jean de Damas ne pouvoit pas ignorer l'Heresie des Maronites, s'ils eussent esté en effet Heretiques, parce qu'il estoit leur voisin; & cependant dans le denombrement qu'il fait des Heresies, il ne parle point d'eux. Mais cela n'estoit pas necessaire, puis qu'ils sont compris dans l'Heresie des Monothelites.

Ce même Auteur touche en peu de mots ce que le Jesuïte Dandini & quelques autres de cette Societé ont fait parmi les Maronites; & c'est ce que nous avons rapporté plus au long avec les reflexions necessaires. Tout ce que l'on peut dire, c'est que ce Missionnaire Jesuïte me paroit encore plus simple que les autres, lors qu'il parle de la creance des Maronites. C'est pourquoi je ne croi pas qu'on doive ajoûter foi à un miracle qu'il rapporte comme une preuve évidente de la croyance orthodoxe des Maronites. Il affirme qu'à trois milles de Cannubin, auprés d'un village nommé Eden, il y a une Eglise Metropolitaine sous le nom de St. Sergius, & qu'au dessus de cette Eglise l'on decouvre une Chapelle dediée à Saint Abdon & à St. Sennan, où il y a une fontaine d'eau vive, qui coule sous l'autel pendant la Messe, le jour qu'on celebre la feste de ces deux Saints. Il dit de plus, que quoi que cette feste soit mobile, estant attachée au premier Dimanche du mois de May, il n'y a pourtant jamais de

changement dans le cours de cette fontaine, qui est toujours reglé au premier Dimanche de May, mesme depuis que le Calendrier a esté reformé par Gregoire XIII. Mais je ne doute point qu'on n'ait fait cette Histoire à plaisir, & peut-estre pour autoriser la reformation du Calendrier par Gregoire XIII. laquelle ces Peuples ont refusé de recevoir en plusieurs rencontres. Ce qui prouve encore davantage que ce miracle est supposé, c'est que l'Auteur assure que cette fontaine qui court pendant la Messe, jette de l'eau avec plus grande abondance, lors que le Prestre éleve l'hostie; sans prendre garde que l'élevation de l'hostie n'est point en usage parmi les Maronites de la maniere qu'elle se fait parmi les Latins. Cependant le Pere Besson rapporte ce miracle, comme une preuve évidente pour autoriser contre les autres Nations du Levant la devotion que les Maronites ont envers l'Eglise Romaine, & en mesme temps pour establir la reformation du Calendrier. On lit aussi dans cette Relation, que l'humeur des Maronites est fort douce, & qu'ils donnent au moins de bonnes paroles, en promettant de faire ce qu'on desire d'eux; qu'ils disent souvent que Dieu est bienfaisant, & qu'il fera reüssir la chose qu'on leur propose; qu'ils ont toujours à la bouche le nom de Dieu, ou quelqu'un de ses attributs. Mais si ces Peuples sont d'un naturel bon & facile, ajoute le mesme Auteur, ils sont aussi tres-inconstans: quand ils ont entendu une bonne Predication, vous les

voyez

voyez entierement resolus de se convertir, & de faire une confession exacte de leurs pechés; mais quand il en faut venir aux effets, ils paroissent insensibles. Leurs femmes sont, à la verité, tres-modestes; mais plus elles sont de qualité, moins elles vont à l'Eglise: de sorte que pour loüer la qualité d'une Dame, l'on dit d'elle, qu'elle n'entend la Messe que le jour de Pasques; & encore cela n'arrive-t-il pas tous les ans. Lors qu'une fille est mariée, elle demeure deux ans chez elle sans aller à la Messe, & elle va cependant aux bains & aux nopces. Il semble qu'elles soient bannies des Eglises, comme les femmes Mahometanes sont bannies des Mosquées. Il y a pourtant un Monastere de Religieuses qui sont de l'Ordre de Saint Antoine, & ce Monastere est en grande reputation de sainteté. Leur bastiment ne consiste presque qu'en une Eglise, où ces filles sont logées, comme des pigeons dans leurs nids, en de petits recoins pratiqués entre l'élevation de la voute & la terrasse. Ces cellules sont si basses, qu'elles ne peuvent s'y tenir debout, & à peine y a-t-il place pour y tenir leur corps. Tout leur emploi consiste à chanter l'Office, à mediter, à prier & à travailler. Leurs prieres commencent vers les deux heures du matin; & elles travaillent dés le point du jour, s'occupant à cultiver leurs jardins & les terres de leur Monastere.

Enfin le P. Besson assûre dans la seconde partie de son livre, où il fait voir la grande antipathie qui se trouve entre les Syriens &

les Francs, que dans la Syrie l'on ne dit d'ordinaire qu'une Messe chaque jour, & mesme les Dimanches; qu'il y a peu d'autels, & encore moins de celebrans; que tous, excepté les Maronites, consacrent avec du pain levé; que les Prestres qui ne celebrent point, ne laissent pas d'assister à la Messe, & tenir leur rang, mais avec un habit commun, à la reserve de ceux qui servent de Diacres ou de Sousdiacres; qu'enfin chacun communie sous les deux especes, horsmis les Maronites, & que mesme les Prestres Maronites qui communient sans celebrer la Liturgie, reçoivent une particule trempée dans le sang de nostre Seigneur.

CHAPITRE XIV.

Supplément à ce qui a esté dit touchant les Maronites.

QUoi que ce qui a esté rapporté ci-dessus touchant les Maronites, paroisse appuyé sur de bonnes raisons, un savant Maronite qui professe la Langue Arabe dans le College de la Sapience à Rome, a fait tout son possible pour monstrer que sa Nation n'estoit jamais tombée dans l'Heresie dont on l'accuse, & que Maron a esté veritablement orthodoxe & saint, & non pas un Heretique. Gabriël Sionita, & aprés lui Abraham Ecchellensis, ont aussi eu dessein de faire une Apologie pour ceux de leur Nation & pour leur pretendu Saint Maron;

ron ; mais ces Apologies n'ont point paru. Monsieur Fauste Nairon, parent d'Abraham & son Successeur, a entrepris depuis peu de faire cette Apologie dans une (1) Dissertation imprimée à Rome, où selon le sentiment commun des Maronites, il prouve par les témoignages de Theodoret, de Saint Jean Chrysostome, & par quelques autres Auteurs, que Maron, dont les Maronites tirent leur nom, est le mesme qui vivoit vers l'an 400. & dont il est parlé dans le Ménologe des Grecs. Il ajoute, que les Disciples de cet Abbé Maron se répandirent dans toute la Syrie, où ils bastirent plusieurs Monasteres, & entre autres un fort celebre sous le nom de Maron prés du fleuve Oronte. Le mesme Auteur pretend de plus, que tous ceux d'entre les Syriens qui n'estoient point infectés d'Heresie, se refugierent chez ces Disciples de l'Abbé Maron, que les Heretiques de ces tems-là nommerent pour cette raison Maronites. Il seroit à souhaitter que Mr. Nairon eust apporté des preuves de cette opinion moins éloignées de ces tems-là; & je ne croi pas qu'on doive s'en rapporter entierement à l'autorité de Thomas Archevesque de Kfartab, qui vivoit, à ce qu'on pretend, vers l'onziéme siecle, quoi que cet Auteur fust de la Secte des Monothelites : car si l'on examine avec soin ces Auteurs, on les trouvera peu exacts dans les faits historiques, & ils rapportent le plus souvent pour des choses anciennes, ce qui se passoit de leur tems, & qu'ils ont mesme puisé

(1) Dissert. de origine nom. ac Relig. Maron. autore Fausto Nairone, edit. Romæ, ann. 1679.

dans les livres des Maronites depuis leur reconciliation avec Rome.

Ce qui a plus d'apparence de verité dans l'Apologie de Mr. Nairon pour ceux de sa Nation, est ce qu'il produit contre le témoignage de Guillaume de Tyr, qui est un Auteur assez exact, & qui a parlé de l'Heresie des Maronites comme témoin oculaire. Il asseure que Guillaume a pris la meilleure partie de son Histoire, des Annales de Said Ebn Batrik, autrement d'Eutychius d'Alexandrie; & que comme Eutychius est peu exact en quantité de faits qu'il rapporte, on ne doit pas s'estonner que Guillaume de Tyr soit tombé dans les mesmes defauts. Eutychius, dit Mr. Nairon, assure que Maron Monothelite vivoit sous l'Empereur Maurice; & cependant le Monothelisme n'estoit point encore connu dans ce tems-là. Mais si l'on rejettoit l'autorité des Historiens Arabes, à cause de leur peu d'exactitude dans la Chronologie, il n'y en auroit pas un qu'on ne dust rejetter entierement. On ne se sert pas tant dans le fait dont il s'agit, de l'autorité de Guillaume de Tyr sur ce qu'il a rapporté des Annales d'Eutychius, que de son témoignage propre, parlant d'une chose qui est arrivée de son tems sous Aymeric Patriarche d'Antioche, qui fit faire abjuration aux Maronites de ce païs-là de leurs erreurs pretenduës.

Il n'y a pas de vrai-semblance à ce que Mr. Nairon produit d'une Histoire Arabe, & qui avoit déja esté rapportée par (1) Quaref-

(1) *Quaresm. in dilucid. Terræ Sanctæ.*

resmius, savoir que Maron estoit venu d'Antioche à Rome avec un Legat ou Envoyé du Pape Honorius, qui crea le mesme Maron Patriarche d'Antioche, à cause de sa Foi orthodoxe. Je passe sous silence quelques autres Actes de cette nature, qui ne se trouvent que dans les livres Arabes, & qui ont esté composés aprés la reünion des Maronites avec l'Eglise Romaine. Pour peu qu'on sache l'Histoire Ecclesiastique, il sera aisé de juger que ces Histoires n'ont aucun fondement dans l'Antiquité, & que les Maronites & les autres Peuples du Levant, qui ne sont point savants dans la Critique de l'Histoire, ont rapporté à des tems anciens ce qui n'est en usage parmi eux que depuis quelques siecles seulement. C'est aussi sur ce principe, qu'on ne croira pas facilement à l'autorité de Jean Maron, dont le (1) Commentaire sur la Liturgie de St. Jacques n'a pas toute l'antiquité qu'on lui attribüe, contenant des faits qui sont posterieurs de plusieurs siecles. Au reste, les Maronites, qui pretendent avoir toujours conservé la pureté de leur Foi, rejettent les erreurs qui se trouvent dans les ouvrages qui sont veritablement de leurs Auteurs, sur les Heretiques leurs voisins, qui ont semé ces erreurs parmi eux, & qui ont mesme attiré à leur Secte quelques-uns d'entre les Maronites: & ainsi, bien que les Maronites pretendent avoir toujours conservé la veritable Foi, ils ne peuvent nier qu'il n'y ait eu une partie de ceux de leur Nation qui a eu les mesmes sentimens que les Jacobites.

(1) *Joan. Maro, Comm. in Liturg. St. Jacobi.*

bites. (1) Pierre Patriarche des Maronites, dans une lettre qu'il a escrite au Cardinal Caraffe, témoigne que les erreurs qui se rencontrent dans leurs livres, doivent estre imputées à leurs voisins : mais le (2) Patriarche d'aujourdhui escrivant à Mr. Nairon, assure qu'ils ont conservé plusieurs livres exempts de toutes ces erreurs; & ce mesme Patriarche nous fait esperer un volume des Liturgies Orientales, qu'il pretend concilier avec la Messe des Latins. Il ne se peut faire que cet ouvrage ne soit d'une grande utilité, & qu'il ne nous explique plusieurs faits qui regardent cette matiere, & qui sont encore dans l'obscurité.

(1) *Petr. in Epist. Arab. ad Card. Caraff. ann.* 1578.

(2) *Steph. Petr. in Epist. ad Faust. Nair. ann.* 1674.

CHAPITRE XV.

De la creance & des coûtumes des Mahometans.

LA Religion des Mahometans n'estant presque qu'un meslange de la Religion des Juifs & de celle des Chrestiens, nous avons jugé à propos d'en donner ici un abregé, afin que ceux qui voyagent en Levant, se defassent de quantité de prejugés qu'ils ont contre cette Religion, & qu'ils considerent qu'elle est redevable aux Juifs & aux Chrestiens de tout ce qu'elle contient de bon, principalement pour ce qui regarde la Morale. Mahomet, qui estoit persuadé que chaque Religion doit estre fondée sur la Parole de Dieu, & non sur celle des hommes, a esté obligé de prendre la qualité d'En-

d'Envoyé de Dieu ; & pour imposer davantage aux Chrestiens, il a feint estre ce Paraclet ou Consolateur promis dans l'Evangile. Il a mesme pris une partie de leurs maximes, & a reconnu nostre Seigneur comme un grand Prophete qui avoit l'Esprit de Dieu. D'autre part, voulant aussi attirer les Juifs à lui, & ne faire de ces deux Religions qu'une seule qui fust plus parfaite, il a introduit dans sa pretendûe reformation une bonne partie du Judaïsme : & c'est ce qui fait que les Mahometans pretendent, que les deux Loix, tant celle de Moïse que celle de nostre Seigneur, sont aujourdhui abolies, & qu'ainsi l'on est obligé d'embrasser le Mahometisme, si l'on veut estre veritablement Fidele. Ils avoüent que ces deux Loix ont esté appuyées sur la Parole de Dieu ; mais ils ajoutent en mesme temps, qu'elles ne subsistent plus, depuis qu'il s'est communiqué à Mahomet pour reformer la Religion. Il y a mesme des Mahometans qui affirment, que ni les Juifs ni les Chrestiens ne peuvent avoir de principes certains & infaillibles de leur Religion, parce que leurs Livres Saints ont esté corrompus. Les Juifs, disent-ils, ont perdu leur Loi & tout ce qu'ils avoient de Livres Saints pendant le tems de leur captivité à Babylone ; & ce qu'ils nomment les Livres Canoniques, ne le sont point en effet, mais seulement quelques restes de ces anciens Livres, que les Juifs ont restabli du mieux qu'ils ont pû aprés cette captivité. A l'égard des Chrestiens, ils disent que les

Livres du Nouveau Testament ont esté corrompus par les differentes Sectes qui ont esté parmi les mesmes Chrestiens.

Mahomet donc a feint, que Dieu lui a envoyé pendant l'espace de 23. ans par le ministere de l'Ange Gabriël, un certain nombre de Cahiers d'escriture, dont il a composé le livre qu'on appelle Alcoran; & ce livre leur tient lieu d'Escriture Sainte, faisant le principal fondement de leur Religion. Mais comme parmi les Juïfs, outre les 24. Livres de l'Escriture, il y a encore le Talmud, qui explique ce qui regarde la Tradition; les Mahometans ont aussi leur Assonna, qui contient toutes les Traditions qu'ils doivent suivre. Ils ont aussi des interpretations de ces livres, ausquelles ils se soumettent; & ils distinguent de plus, aussi bien que nous, ce qui est de precepte d'avec ce qui n'est que de conseil.

Le principal article de leur creance est fondé sur l'unité de Dieu; c'est pourquoi ils disent sans cesse, *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu: Dieu est un:* & ils traitent d'idolâtres ceux qui reconnoissent quelque nombre dans la Divinité, condamnant par là avec les Juifs la Trinité des personnes que les Chrestiens reconnoissent en Dieu.

Le second article fondamental de leur Religion consiste en ces paroles, *Mahomet est l'Envoyé de Dieu.* Ils pretendent par là exclurre toutes les autres Religions, parce qu'ils disent que Mahomet est le plus excellent & le dernier de tous les Prophetes que

Dieu

Dieu devoit envoyer aux hommes : & comme la Religion des Juifs a esté abrogée par la venüe de Jesus Christ, de mesme la Religion Chrêtienne, selon eux, ne peut plus subsister depuis leur Prophete Mahomet.

Ceux qui introduisent une nouvelle Religion, doivent faire paroistre quelques miracles, afin qu'on ajoute plus de foi à leurs paroles. C'est pourquoi les Mahometans en attribüent quelques-uns à leur Legislateur. Ils assurent qu'il fit sortir de l'eau de ses doigts, & qu'en marquant la lune de son doigt, il la fendit. Ils disent aussi, que les pierres, les arbres, les bestes le reconnurent pour le veritable Prophete de Dieu, & qu'ils le saluerent en ces termes, *Vous estes le veritable Envoyé de Dieu.* Ils affirment de plus, que Mahomet alla une nuit, de la Meque à Jerusalem, d'où il monta au ciel; qu'il vit là le Paradis & l'Enfer; qu'il parla avec Dieu, quoi que cela soit reservé aux Bienheureux aprés leur mort; qu'enfin il descendit du ciel cette mesme nuit, & qu'il se trouva dans la Meque avant qu'il fust jour.

Outre les miracles de Mahomet, les Mahometans en attribüent aussi à leurs Saints, avec cette difference neanmoins, qu'ils ne sont pas à comparer à ceux de leur Prophete. Ils parlent tres-bien de Dieu & de ses perfections, en éloignant de lui tout ce qui peut marquer quelque imperfection. Ils reconnoissent des Anges qui sont les executeurs des commandemens de Dieu, & ils avoüent

avoüent qu'il n'y a parmi ces Anges aucune distinction de sexe. Ils ajoutent de plus, que ces Anges different en dignité, & qu'ils sont destinés à de certains offices tant dans le ciel que dans la terre, & qu'enfin ils escrivent les actions des hommes. Ils attribüent un tres-grand pouvoir à l'Ange Gabriël, savoir de descendre dans l'espace d'une heure du ciel en terre, & de renverser une montagne avec une seule plume de son aîle. L'Ange Asrail est destiné pour prendre les ames de ceux qui meurent: & un autre nommé Esraphil, tient toûjours à sa bouche une grande corne ou trompette, pour en sonner au jour du Jugement. Il seroit inutile, & mesme ennuyeux, de rapporter les emplois des autres Anges. Ils croyent la resurrection generale des morts, & ils font un denombrement de tous les signes qui la doivent préceder: car ils pretendent qu'il viendra alors un Anti-Mahomet, que Jesus Christ descendra du ciel pour le tuer, & qu'il establira la Religion Mahometane; à quoi ils ajoutent plusieurs autres resveries touchant Gog & Magog, & la Beste qui doit sortir de la Meque. Ils affirment de plus, qu'en ce tems-là tous les animaux mourront, & que les montagnes voleront en l'air comme des oiseaux, & qu'enfin les cieux se fondront & couleront en terre. Ils disent neanmoins, que quelque tems aprés Dieu restablira la terre, & qu'en suite il ressuscitera les morts, qui paroistront tous nuds depuis la teste jusqu'aux pieds; mais que les Prophetes, les Saints,

les Docteurs & les justes seront revestus d'habits, & portés par des Anges & des Cherubins au ciel Empyré; que pour ce qui est des autres, ils souffriront la faim, la soif & la nudité, & que le soleil s'approchant à un mille de leurs testes, ils sueront estrangement, & endureront plusieurs autres tourmens, que nous ne rapportons point. Je me contenterai de remarquer, qu'ils n'étendent point les peines que chacun doit souffrir à proportion de ses pechés, au delà de cinquante mille ans. Au reste, ce n'est pas seulement parmi nous qu'on voit Saint Michel tenant une balance en sa main pour peser les bonnes & les mechantes actions des hommes, les Mahometans assurent aussi, qu'au jour du Jugement il y aura une balance où l'on pesera le bien & le mal; que ceux dont le bien pesera plus que le mal, iront en Paradis; qu'au contraire ceux dont les pechés seront plus pesants que leurs bonnes actions, iront en Enfer, si ce n'est que les Prophetes & les Saints intercedent pour eux.

Cette créance des Mahometans touchant le Paradis & l'Enfer approche assez de celle des Juifs & des Chrestiens, principalement des Orientaux. Ajoutez à cela, qu'ils reconnoissent aussi une forme de Purgatoire: car ils tiennent que ceux qui sont morts avec la foi, & dont les pechés ont esté plus pesants que leurs bonnes actions, & qui n'ont point en suite esté secourus par les intercessions des justes; ils tiennent, dis-je, que ceux-là souffriront

dans les Enfers à proportion de leurs pechés, & qu'en suite ils iront en Paradis. Voilà à peu prés de quelle maniere l'Eglise Orientale reconnoit aussi un Purgatoire, sans admettre aucun autre lieu que l'Enfer.

Outre ce Jugement general où les Mahometans croyent que Dieu lui-mesme en personne fera rendre conte à chacun de toutes ses actions, ils reconnoissent encore un Jugement particulier, qu'ils appellent le tourment du sepulchre; & ce Jugement, selon leur opinion, se fait de la sorte. Aussitost que quelqu'un est mort & enterré, deux des plus grands Anges, dont l'un se nomme Munzir, & l'autre Nekir, viennent interroger le mort, en lui demandant quelle est sa creance à l'égard de Dieu & du Prophete, de la Loi & du Kiblé, c'est-à-dire, du costé qu'il faut se tourner pour prier Dieu. Les justes doivent alors repondre, Nostre Dieu est celui qui a créé toutes choses: nôtre Foi est la Foi Mussimique ou Orthodoxe: & la veritable adresse de nos prieres est la Kiabé. Les Infideles au contraire ne sachant que respondre, sont condamnés à souffrir de grandes peines.

Dans cette resurrection generale, ils pretendent que ceux qui sont destinés pour le Paradis, boiront, avant que d'y entrer, de l'eau de certaines fontaines destinées à cet usage, & que chaque Prophete aura sa fontaine ou source particuliere, où il boira avec ses Sectateurs. La Fontaine où Mahomet boira avec tous ceux de sa Secte, sera

beau-

beaucoup plus grande que celle de tous les autres Prophetes, & elle contiendra en sa longueur autant d'espace qu'on peut faire de chemin en un mois. Il y aura, disent-ils, sur les bords de cette source plus d'aiguieres qu'il n'y a d'estoiles au ciel, & son eau sera plus douce que le miel, & plus blanche que le lait. Ceux qui en boiront une fois n'auront jamais soif.

Il y a bien de l'apparence, que toutes ces choses-là sont plutost des paraboles que de veritables Histoires : c'est pourquoi il ne faut pas toujours prendre à la lettre ce qu'on trouve dans les livres des Docteurs Mahometans & des autres Orientaux; & c'est en ce sens-là qu'on doit expliquer une bonne partie de ce qu'ils disent du Paradis & de l'Enfer. Par exemple, dans la description qu'ils font du Paradis, ils assurent qu'il est tout rempli de musc; que ses édifices sont faits de briques d'or & d'argent; que ceux qui y sont entrés une fois n'en sortent jamais; que leurs habits ne s'usent point; qu'il y a toutes sortes de viandes delicieuses; & que ce que l'on peut souhaiter, vient tout preparé, sans qu'il soit besoin de le cuire; qu'en ce lieu-là l'on n'est point sujet à dormir, ni aux autres necessités du corps; qu'il y a des filles & des femmes divines & celestes, qui seront exemptes de toute sorte d'incommodités. C'est ainsi qu'ils descrivent leur Paradis. A l'égard de l'Enfer, ils disent que les Infideles y demeureront eternellement avec les Diables; qu'ils y seront tourmentés par des

serpens plus grands que des chameaux, & par des scorpions plus gros que des mulets, aussi bien que par le feu & par l'eau bouillante; qu'estant bruslés & reduits en charbons, Dieu les fera ressusciter de nouveau pour les faire souffrir, & qu'ainsi leurs tourmens ne finiront jamais.

Ils croyent aussi communément la predestination, & disent que le bien & le mal n'arrivent que parce que Dieu l'a ainsi ordonné. Il a, disent-ils, escrit de toute éternité sur une table, les choses qui sont & qui doivent estre, & il est impossible que le contraire arrive. L'infidelité & la mechanceté de l'Infidéle sont aussi bien selon sa connoissance & son desir, que l'obeïssance & la foi du Fidéle. Ils ajoutent de plus, que si l'on demande pourquoi Dieu a créé les méchans & les Infidéles, il faut repondre à cela, que ce n'est pas à nous à rechercher trop curieusement les secrets de Dieu; qu'il fait ce qu'il veut, & qu'il n'y a personne qui puisse lui demander raison de ce qu'il fait. C'est pourquoi un veritable Sectateur de Mahomet doit dire, je croi en Dieu, à ses Anges, à ses livres & au jour du Jugement. Je croi de plus, que le bien & le mal viennent selon qu'il l'a ordonné, & qu'enfin c'est lui qui a créé l'un & l'autre.

A l'égard des Fidéles qui meurent sans avoir fait penitence de leurs pechés, ils tiennent qu'ils demeurent en suspens aprés leur mort, & que Dieu en dispose selon sa volonté; qu'il pardonne aux uns, & qu'il condamne les autres à souffrir les peines qu'ils me-

meritent à cause de leurs pechés, estant neanmoins assurés d'aller en Paradis aprés avoir expié leurs fautes. Ils sont enfin persuadés, que Dieu remet toutes sortes de pechés, à la reserve de l'atheïsme & de l'idolâtrie : & c'est pour cette raison, que dans les prieres qu'ils font pour les morts, ils prient aussi bien pour les méchans que pour les bons. Ils estiment beaucoup les prieres, les aumônes & les autres actions pieuses que l'on fait pour les morts, parce que cela contribüe au soulagement & au repos des ames. Ils ont une espece d'Office destiné à cela, où sont marquées les prieres qu'on doit faire aux enterremens, & les Surrates ou Chapitres de l'Alcoran qu'on doit dire sur la fosse du mort ; lesquelles lectures estant finies, ceux qui ont esté employées à cet office, disent tout haut, *Nous donnons de bon coeur à ce mort le merite de toute nostre lecture.* Ce n'est pas par vanité qu'ils font élever des pierres sur leurs fosses, mais afin que les passans se souviennent de prier Dieu pour le repos de leurs ames.

Les Mahometans ne s'acquitent pas seulement des actes interieurs de la foi, ils s'accusent de plus de tous leurs pechés, dont ils se confessent en la presence de Dieu & à lui seul. La penitence, disent-ils, n'est autre chose que de se repentir d'avoir commis tel & tel peché, en prenant une ferme resolution de n'y plus retomber.

Leur Morale consiste à faire le bien, & à éviter le mal : c'est ce qui fait qu'ils examinent

nent avec ſoin les vertus & les vices; & leurs Caſuiſtes ne ſont pas moins ſubtils que les noſtres. Je rapporterai ici quelques-uns de leurs principes, d'où l'on pourra juger plus facilement de leur Morale. Ils ſont tellement perſuadés, que toutes les actions qui ne ſont point accompagnées de la foi, ſont des pechés, qu'ils tiennent que celui qui la renie, perd le merite de toutes ſes bonnes oeuvres; qu'autant de fois qu'il couche avec ſa femme, il commet autant d'adulteres; en un mot, tout ce qu'il fait pendant ce tems-là ne peut eſtre agreable à Dieu, juſqu'à ce qu'il ait fait penitence de ſon peché; & alors il devient Muſulman ou Fidele tout de nouveau, & il faut qu'il ſe marie pour la ſeconde fois: & s'il a fait le voyage de la Meque, il faut qu'il en faſſe un autre, parce que toutes ſes bonnes actions ont eſté effacées par ce reniement, & la penitence ne les fait point revivre.

Quand ils demandent quelque choſe à Dieu dans la priere, ils doivent s'abandonner entierement à ſa volonté, & lui dire, Mon Dieu, je vous ſupplie de ne pas m'accorder ce que je vous demande, ſi ce n'eſt pour mon bien. Et quand ils ont obtenu de Dieu la grace qu'ils demandoient, ils l'en doivent remercier, en témoignant qu'ils ſont indignes des faveurs qu'ils ont reçûës, & qu'ils ne peuvent rien faire d'eux-meſmes.

Il n'y a rien qu'ils recommandent tant que la confiance en Dieu, qu'ils reconnoiſſent eſtre leur ſeul appui; & ils loüent particu-

ticulierement l'humilité, qui consiste, selon eux, à estimer les autres plus qu'eux-mesmes.

Ils donnent de tres-beaux preceptes pour se defaire des passions, & pour éviter les vices. Si tu veux, disent-ils, que l'Enfer ferme ses sept portes, prens garde à ne point pecher de tes sept membres, qui sont les yeux, les oreilles, la langue, la main, le pied, le ventre & la partie qu'on n'ose nommer: & ils font le detail de toutes les choses dont chacune de ces parties doit s'abstenir. La medisance est un des vices contre lesquel ils crient le plus; & il n'y a rien qu'ils condamnent tant, que les jugemens qu'on fait d'autrui, quand mesme ils seroient veritables. C'est sur ce principe qu'est appuyée cette maxime, qu'on ne doit point parler des choses qui nous sont cachées. Ils defendent, par exemple, de dire, un tel est mort, ou il mourra dans la Foi, parce qu'il ne nous appartient pas de juger des choses que Dieu a cachées: cela, disent-ils, se peut faire seulement, lors que le Prophete en a parlé; & ainsi l'on peut assurer, que Abubekir, Hommer, Hosman & Hali sont dignes du Paradis. C'est aussi pour la mesme raison, qu'ils disent qu'il n'est pas permis de dire, un tel est mort dans l'infidelité, ou il est digne de l'Enfer; à moins qu'on ne parle de ceux qui sont nommés expressément dans le Prophete, comme le Diable, Abusaheb & Abugehel.

Je passe sous silence le reste de leur Morale, d'autant que ce que j'en ai rappor-

té suffit pour monstrer quelle elle est ; & je puis assurer, qu'elle n'est point si relâchée que celle de quelques Casuistes de nostre siecle. J'ajouterai seulement, qu'ils ont quantité de beaux preceptes touchant les devoirs des particuliers envers leur prochain, où ils donnent mesme des regles de la civilité. Ils ont aussi escrit de la maniere dont on se doit comporter envers son Prince ; & une de leurs maximes est, qu'il n'est jamais permis de le tuer, ni mesme d'en dire du mal sous pretexte qu'il est un Tyran.

La devotion des Mahometans s'estend jusqu'aux noms saints : comme quand ils prononcent le nom de Dieu, il faut qu'ils fassent la reverence, & qu'ils ajoutent, tres-haut, tres-benit, tres-fort, tres-excellent, ou quelque chose de semblable. Si l'on vient à prononcer le nom du Prophete Mahomet, il faut ajouter, que Dieu lui augmente ses graces : au nom des autres Envoyés l'on ajoute, que Dieu en est satisfait : & enfin au nom des autres Docteurs l'on ajoute, Que la misericorde de Dieu soit sur eux.

Il n'y a point de Constitutions Monachales qui obligent tant les Moines à obeïr à leur Superieur, que les preceptes des Docteurs Mahometans obligent les Disciples à respecter leurs Maistres, auxquels ils sont tenus d'obeïr en toutes choses, sans oser les contredire, ni mesme parler trop haut en leur presence.

Comme ils distinguent ce qui est d'obligation

gation divine d'avec ce qui n'eſt que de conſtitution humaine, & ce qui eſt de precepte d'avec ce qui n'eſt que de conſeil; auſſi ſe trouve-t-il parmi eux des devots, qui s'acquitent auſſi exactement des conſeils que des commandemens, comme, par exemple, d'aller à la priere de neuf heures du matin, qui n'eſt point d'obligation, & de s'y proſterner deux fois au moins, ou huit tout au plus. Enfin, outre ce qui regarde la creance & la Morale parmi les Mahometans, ils ont encore leurs ceremonies, qu'ils obſervent aſſez à la lettre. Pour ſe diſtinguer des Juifs, qui ne ſont obligés que d'aller que trois fois le jour à la priere, Mahomet a obligé ſes Sectateurs de faire cinq fois le jour la priere, pour marque d'une plus grande ſainteté. Ils ont un grand nombre de traditions touchant la maniere de prier, qu'il ſeroit ennuyeux de rapporter.

Il y a des prieres qui ſont d'obligation divine & de neceſſité, d'autres qui ſont ſeulement de conſeil & de bienſeance. Il y a de certaines conditions, qui n'eſtant point obſervées, rendent la priere nulle. Par exemple, dans les prieres de midi & d'aprés midi, qui ſont d'obligation divine, la lecture ſe doit faire tout bas; mais dans celle qu'on fait le ſoir avant que de ſe coucher, & dans celle du matin, l'on doit lire à haute voix, s'il y a un Imam, c'eſt-à-dire, un Preſtre: mais ſi l'on prie ſeul, cela eſt indifferent. De plus, les hommes doivent d'abord lever leurs mains juſqu'au bout de

leurs oreilles, & les femmes jusqu'à leurs mâchoires seulement. Quand on est debout, & qu'on a la main droite sur la main gauche, si c'est un homme, il doit placer ses mains au dessous du nombril; & si c'est une femme, elle les mettra sur son sein. Pour prier avec ordre, il faut suivre tout bas l'Imam, & l'imiter en tout ce qu'il fait. Je serois trop long, si je voulois rapporter par le detail toutes les postures qu'ils font dans leurs prieres, particulierement quand ils se prosternent & qu'ils touchent la terre de leur nez & de leur front: cela s'entend beaucoup mieux en les voyant faire eux-mêmes leurs prieres.

Leur modestie dans leurs prieres est d'autant plus grande, qu'ils sont obligés d'observer une infinité de choses, s'ils veulent estre exaucés: car leurs prieres sont estimées nulles, s'ils parlent ou s'ils rient en priant, de sorte qu'on les puisse entendre; de même s'ils pleurent tout haut, à cause de quelque malheur qui leur soit arrivé, ou pour d'autres raisons, à moins que ce ne soit à cause qu'on fait mention du Paradis ou de l'Enfer; car alors la priere ne laisse pas d'être bonne. Il y a encore un grand nombre d'autres cas qui rendent leurs prieres nulles, comme de se gratter trois fois en quelque endroit, de passer devant l'Imam pendant un prosternement, de marcher l'espace de deux rangs, de destourner son visage de la Kiblé, de commencer la priere quand on entend commencer un autre que son Imam, de faire quelque faute dans la lectu-

ré, de saluer quelqu'un volontairement; car quand le dernier arrive par mesgarde, l'on est absous de cette faute, en faisant un prosternement, qui est la penitence ordinaire en ce cas-là.

Il leur est de plus defendu de prier Dieu avec un habit, dont on se sert ordinairement dans la maison pour le travail, & avec lequel on ne rendroit pas visite aux personnes de qualité. Ils ne peuvent aussi prier Dieu devant le feu : ce qui n'empêche pourtant pas, qu'ils ne puissent faire leurs prieres à la chandelle ou à la lampe. Mais nous n'aurions jamais fait, si nous voulions rapporter exactement tout ce qui leur est defendu de faire pendant la priere. Disons maintenant quelque chose de leurs ablutions. Il est d'obligation divine parmi les Mahometans, de se laver la bouche, le visage, & en suite tout le corps : & la Tradition de Mahomet porte, qu'on fera cette ablution avec intention de la faire ; que pour bien nettoyer le corps, on versera dessus par trois fois de l'eau, en commençant de l'espaule droite à la gauche, puis sur la teste, & enfin sur toutes les autres parties du corps. Si on lâche quelque vent pendant l'Abdest ou ablution, ce qu'on a fait ne sert de rien ; car l'ablution est alors nulle.

Ils mettent entre les commandemens de Dieu, de se laver une fois le visage & les bras jusqu'aux coudes, de se mouiller la quatriéme partie de la teste, & les pieds une fois : & la Tradition de Mahomet a ordonné de se laver les mains par trois fois, de se-

nettoyer les dents avec un certain bois, & de se laver aprés cela la bouche par trois fois, & le nez autant de fois, sans discontinuer, quand on a une fois commencé; puis de se mouiller les oreilles du reste de l'eau dont on s'est servi pour se laver la teste. Il faut toûjours commencer à se laver par la droite: & quand on se lave les mains & les pieds, il est d'obligation de commencer par les doigts. Il y a aussi plusieurs choses qui rendent nulles ces ablutions: mais nous ne nous sommes que trop arrestés sur ces ceremonies.

Ce que j'ai produit jusqu'ici de la Religion des Mahometans, est extrait d'une Theologie Mahometane escrite par un de leurs Docteurs, qui vivoit dans le dernier siecle. Ce Docteur fait profession de suivre la Doctrine la plus reçûë à Constantinople, & la plus approuvée des gens de bien. Ce qu'il est à propos de remarquer; parce que les Mahometans sont partagés entre eux en un grand nombre de Sectes, sans parler des Persans, qui different beaucoup des Turcs. Et afin qu'on ait quelque intelligence de ces Sectes, je rapporterai ce que ce Theologien Mahometan en a dit assez judicieusement, & qui merite d'estre remarqué.

Il affirme que les choses qui regardent leur Religion sont, à la verité, escrites dans les Livres Sacrés; mais qu'il y en a une partie qui est obscure & difficile à entendre, & qu'il n'y a que les Sçavans qui les puissent penetrer: ce que Dieu a fait, afin que les Sçavans s'occupassent dans la lecture

de

de ces Livres, & qu'ils enseignassent sa volonté aux autres. Comme ces Livres sont obscurs, il arrive que les Interpretes se trompent souvent; mais leurs erreurs ne sont point des pechés, & Dieu mesme veut que ceux qui ne se sont pas appliqués à l'estude, suivent le sentiment des Docteurs, sans examiner trop scrupuleusement, s'ils disent vrai, ou non, parce que c'est à eux à se soumettre; & s'ils sont trompés, ils ne pechent pas pour cela.

Ceux qui succederent à Mahomet, quoi qu'ils ayent escrit beaucoup de choses pour l'establissement & l'explication de la Loi, ils n'ont pû neanmoins tout escrire; outre qu'il n'y en avoit pas grande necessité en ces tems-là, où il n'y avoit pas tant de nouveautés & tant de cas de conscience qu'il en est arrivé depuis. Mais aprés que le nombre des Fideles s'est augmenté, l'on a commencé à estre partagé en sentimens, & il a esté necessaire qu'il y eust des personnes qui s'appliquassent à l'estude de la Loi, pour rediger par escrit les preceptes qu'ils tiroient des Livres Divins. Et c'est ce qui donna occasion aux differentes Sectes des Docteurs: car chacun expliquoit la Loi selon la capacité de son esprit, & donnoit au peuple ses interpretations. De sorte que le peuple prit parti en peu de tems: les uns suivoient Abuhanifé; les autres Chafihié; d'autres Maliké; d'autres Ahmed; d'autres Dudzahimé; en un mot, le nombre de ces Docteurs fut tres-grand, & cela a toujours continué jusqu'à present.

Au reste, ces Sectes ont toutes la mesme creance en ce qui regarde l'essentiel de la Foi, mais elles different beaucoup entre elles pour la Morale & les Ceremonies: laquelle diversité est sans doute arrivée, disent-ils, par la permission divine; & il n'y a point de danger pour ceux qui les suivent, car il n'y a point de Sectes où l'on ne puisse se sauver. Cependant il faut preferer la Secte d'Abuhanifé à toutes les autres, parce qu'estant le plus ancien & le plus éclairé, il a mieux expliqué les difficultés: & on le doit suivre principalement quant à la Morale; c'est pourquoi il y a plus de merite à suivre ses sentimens, que ceux des autres Docteurs qui sont venus aprés lui: & c'est en ce sens qu'on doit entendre ces paroles, *Je suis de la Secte d'Abuhanifé quant à ce qui regarde les actions, le culte de Dieu & les ceremonies. Je reçois tout ce qu'il a tiré des Livres Divins & des Traditions. J'ai choisi ses sentimens pour regler mes actions.* Voilà en peu de mots la pensée de nostre Docteur Mahometan touchant les Sectes qui sont en grand nombre dans sa Religion, & qui ne causent point de Schisme ni de division qui puisse apporter prejudice à l'Estat: car les articles fondamentaux du Mahometisme consistent seulement à faire profession qu'il n'y a qu'un Dieu, & que Mahomet est son Envoyé, à faire exactement la priere & l'aumône, à faire le pelerinage de la Méque, & à observer le jeûne de Ramazan. Ces cinq articles principaux en contiennent plusieurs autres moins impor-

tans : car celui de la priere doit toûjours estre accompagné de tout ce qui peut rendre la priere pure, comme sont les ablutions ; & la circoncision mesme appartient à cette pureté exterieure qui doit estre un signe de la pureté interieure. Je pourrois m'estendre plus au long sur cette matiere : mais je croi que ce que j'en ai rapporté suffira pour connoistre la Religion des Mahometans.

NO-

NOTICE DES EGLISES

qui dependent du Patriarchat de Conſtantinople, par Nilus Doxapatrius, & rapportée par Leo Allatius, lib. 1. de Conſ. Eccl. Occid. & Orient. cap. 24.

A p. 2. 1. Ἡ Καισάρεια τῆς Καππαδοκίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς η'	1. Cæſarea Cappadociæ habens Epiſcopatus 8
2. Ἡ Ἔφεσος τῆς Ἀσίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς λδ'	2. Epheſus Aſiæ habens Epiſcopatus 34
3. Ἡ Ἡράκλεια τῆς Θράκης τῆς ἐν Εὐρώπῃ, ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιε'	3. Heraclea Thraciæ in Europa, habens Epiſcopatus 15
4. Ἡ Ἄγκυρα τῆς Γαλατίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς η'	4. Ancyra Galatiæ habens Epiſcopatus 8
5. Ἡ Κύζικος τοῦ Ἑλλεσπόντου ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιβ'	5. Cyzicus Helleſponti habens Epiſcopatus 12
6. Ἡ Σάρδεις τῆς Ἀσίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς κε'	6. Sardes Aſiæ habens Epiſcopatus 25
7. Ἡ Νικομήδεια τῆς Βιθυνίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιβ'	7. Nicomedia Bithyniæ habens Epiſcopatus 12

8.

8. Ἡ Νικαία τῆς αὐτῆς Βιθυνίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ϛʹ

8. Nicæa ejuſdem Bithyniæ habens Epiſcopatus 6

9. Ἡ Καλχηδὼν τῆς αὐτῆς Ἐπαρχίας ἄνευ ὑποκειμένων

9. Chalcedon ejuſdem Provinciæ ſine ſubditis.

10. Ἡ Σίδη τῆς Παμφυλίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιϛʹ

10. Side Pamphyliæ habens Epiſcopatus 16

11. Ἡ Σεβάστεια τῆς δευτέρας Ἀρμενίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζʹ

11. Sebaſtia ſecundæ Armeniæ, habens Epiſcopatus 7

12. Ἡ Ἀμάσεια Ἑλενοπόντου ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζʹ. ἧς Ἐπισκοπὴ ἦν καὶ αὐτὴ ἡ Ἰβηρία.

12. Amaſea Helenoponti habens Epiſcopatus 7. cujus Epiſcopatus erat & ipſa Iberia.

13. Ἡ Μελιτηνὴ τῆς Ἀρμενίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς θʹ, ἐξ ὧν ἐστι καὶ ἡ Ἐπισκοπὴ Κουκουσὸς, ἐν ᾗ ἐξωρίσθη ὁ χρυσοῦς τὴν γλῶτταν Ἰωάννης.

13. Melitene Armeniæ habens Epiſcopatus 9. ex quibus eſt & Epiſcopatus Cucuſus, quò in exilium miſſus eſt aurea lingua Joannes.

14. Τὰ Τύανα τῆς δευτέρας Καππαδοκίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς γʹ

14. Tyana ſecundæ Cappadociæ habens Epiſcopatus 3

15. Ἡ Γάγγρα τῆς Παφλαγονίας ἔχουσα Ἐ-

15. Gangra Paphlagoniæ habens Epiſ-

πισ-

πισκοπὰς γ′	copatus 3
16. Ἡ Θεσσαλονίκη τῆς Θεσσαλίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς η′	16. Thessalonica Thessaliæ habens Episcopatus 8
17. Ἡ Κλαυδιούπολις τῆς Ὀνωριάδος ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ε′	17. Claudiopolis Honoriadis habens Episcopatus 5
18. Ἡ Νεοκαισάρεια Πόντου Πολεμονιακοῦ ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζ′	18. Neocæsarea Ponti Polemoniaci habens Episcopatus 7
19. Ἡ Πισινοῦς τῆς δευτέρας Γαλατῶν Ἐπαρχίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζ′	19. Pisinus secundæ Galatiæ habens Episcopatus 7
20. Τὰ Μύρα τῆς Λυκίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς λγ′	20. Myra Liciæ habens Episcopatus 33
21. Ἡ Σταυρούπολις Καρίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς κς′	21. Stauropolis Cariæ habens Episcopatus 26
22. Ἡ Λαοδίκεια τῆς Φρυγίας Καπατιανῆς ἔχουσα Ἐπισκοπὰς κα′	22. Laodicæa Phrygiæ Capatianæ habens Episcopatus 21
23. Τὰ Σύναδα Φρυγίας Σαλουτέρας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς κ′	23. Synada Phrygiæ salutaris habens Episcopatus 20
24. Τὸ Ἰκόνιον τῆς Λυκαονίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιε′	24. Iconium Lycaoniæ habens Episcopatus 15

25. Ἡ Ἀντιόχια τῆς Πισιδίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς κά	25. Antiochia Pisidiæ habens Episcopatus 21
26. Ἡ Πέργη, ἤτοι τὸ Σύλαιον τῆς Παμφυλίας, ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιζ	26. Perge, sive Sylæum Pamphyliæ, habens Episcopatus 17
27. Ἡ Κόρινθος Πελοποννήσου ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζ´ α. Ἡ τῶν Δαμαλῶν. β´. Ἡ τοῦ Ἄργους. γ´. Ἡ Μονεμβασίας. δ´. Ἡ Κεφαληνίας. ε. Ἡ Ζακίνθου. ς´. Ἡ Ζημενᾶς. ζ´. Ἡ Μαίνης.	27. Corinthus Peloponnesi habens Episcopatus 7. 1. Damalorum. 2. Argi. 3. Monembasiæ, sive Tenarusiæ. 4. Cephaloniæ. 5. Zacinthi. 6. Zemenes. 7. Maïnæ.
28. Αἱ Ἀθῆναι τῆς Ἑλλάδος ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιά. Ὧν α. Ὁ Εὔριπος. β´. Ἡ Δαυλίας. γ´. Ἡ Κορωνίας. δ´. Ὁ Ἄνδρου. ε. Ἡ Ὠρεοῦ. ς´. Ἡ Σκύρου. ζ´. Ἡ Καρύστου. η. Ἡ Πορθμοῦ. θ´. Ἡ Αὐλῶνος. ι. Ἡ Σύρας καὶ Σερίφου. ιά. Ἡ Κέως καὶ Θερμιῶν.	28. Athenæ Græciæ habens Episcopatus 11. 1. Eurypi. 2. Dauliæ. 3. Coroniæ. 4. Andri. 5. Oræi. 6. Scyri. 7. Caristi. 8. Porthmi. 9. Aulonæ. 10. Syræ & Seriphi. 11. Cei & Thermiorum.
29. Ἡ Μωκυσὸς τῆς Καπ-	29. Mocysus Cappa-

παδο-

παδοκίας ἔχουσαι Ἐπισκοπὰς δ'

30. Ἡ Κρήτη ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ι'

31. Τὸ Ῥήγιον τῆς Καλαβρίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιγ'

32. Αἱ Πάτραι τῆς Πελοποννήσου ἔχουσαι Ἐπισκοπὰς ε. Ὧν α. Ἡ Λακεδαίμονος. β'. Ἡ Μεθώνης. γ'. Ὁ Κορώνης. δ'. Ὁ Βολαίνης. ε. Ὁ Ἔλος.

33. Ἡ Τραπεζοῦς τῆς Λαζικῆς ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιε.

34. Ἡ Λάρισσα τῆς Ἑλλάδος ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιζ'

35. Ἡ Ναύπακτος Νικοπόλεως ἔχουσα Ἐπισκοπὰς θ'

36. Ἡ Φιλιππούπολις τῆς Θρᾴκης ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ι'

37. Ἡ Τραϊανούπολις Ῥοδόπης ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζ'

dociæ habens Episcopatus 4

30. Crete habens Episcopatus 10

31. Rhegium Calabriæ habens Episcopatus 13

32. Patræ Peloponnesi habens Episcopatus 5. 1. Lacedæmonis. 2. Methonæ. 3. Coronæ. 4. Bolenæ. 5. Olenæ.

33. Trapezus Lazicæ habens Episcopatus 15

34. Larissa Græciæ habens Episcopatus 17

35. Naupactus Nicopolis habens Episcopatus 9

36. Philippopolis Thraciæ habens Episcopatus 10

37. Trajanopolis Rhodopes habens Episcopatus 7

38.

38. Ἡ Ῥόδος τῶν Κυκλάδων νήσων ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιβʹ

39. Ἡ Φιλίππων Μακεδονίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζʹ

40. Ἡ Ἀδριανούπολις Αἱμιμόντου ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιαʹ

41. Ἡ Ἱεράπολις Φρυγίας Καπατιανῆς ἔχουσα Ἐπισκοπὰς θʹ

42. Τὸ Ῥοδόστυλον, ἤτοι ἡ Δίστρα, ἡ τῆς Αἱμιμοντίας, ἔχουσα Ἐπισκοπὰς εʹ

43. Τὸ Δυῤῥάχιον ἔχουσα Ἐπισκοπὰς δʹ

44. Ἡ Σμύρνα τῆς Ἀσίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς εʹ

45. Ἡ Συράκουσα τῆς Σικηλίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς καʹ. Ὧν αʹ. Ἡ Κατάνη. βʹ. Ἡ Ταυρομίνη. γʹ. Μεσσήνα. δʹ. Τὸ Κεφαλοῦδη. εʹ. Τὰ Θερμά. ϛʹ. Πάνορμον.

38. Rhodos Cycladum Insularum habens Episcopatus 12

39. Philippi Macedoniæ habens Episcopatus 7

40. Adrianopolis Hœmimonti habens Episcopatus 11

41. Hierapolis Phrygiæ Capatianæ habens Episcopatus 9

42. Rhodostolum, seu Distra Hœmimonti, habens Episcopatus 5

43. Dyrrachium habens Episcopatus 4

44. Smyrna Asiæ habens Episcopatus 5

45. Syracusæ Siciliæ habens Episcopatus 21. 1. Cataniæ. 2. Tauròminæ. 3. Messenæ. 4. Cephaludii. 5. Thermorum. 6. Panormi.

ζʹ. Λι-

ζ΄. Λιλύβαιον. η΄. Τρόκαλα. θ΄. Ἀκράγας. ι΄. Τυνδάριον. ια΄. Καρίνη. ιβ΄. Λεοντίνη. ιγ΄. Ἄλεσις. ιδ΄. Γαῦδος νῆσος. ιε΄. Μελίτη νῆσος, ἡ λεγομένη Μάλτα. ις΄ Λίπαρις νῆσος. ιζ΄. Βούρκανος. ιη΄. Δίδυμος. ιθ΄. Οὐστῖναι. κ΄. Ταίναρος. κα΄. Τὸ Βασιλούδη.

7. Lilybæi. 8. Trocalorum. 9. Acragantis. 10. Tyndarii. 11. Carines. 12. Leontines. 13. Alesæ. 14. Gaudi insulæ. 15. Melitæ insulæ, quæ dicitur Malta. 16. Liparis insulæ. 17. Vulcani. 18. Didymi. 19. Ustinæ. 20. Tenari. 21. Basiludii.

46. Ἡ Κατάνη Ἐπισκοπὴ οὖσα Συρακούσης, τιμηθεῖσα δὲ διὰ τὸν ἅγιον Λέοντα.

46. Catania, quæ cùm Syracusani esset Episcopatus, propter Sanctum Leonem in Archiepiscopatus dignitatem provecta est.

47. Τὸ Ἀμμώριον τῆς Φρυγίας ἡ ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ε΄

47. Ammorium Phrygiæ habens Episcopatus 5

48. Ἡ Κάμαχος τῆς Ἀρμενίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς η΄

48. Camachus Armeniæ habens Episcopatus 8

49. Τὸ Κοτυάειον τῆς Φρυγίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιγ΄.

49. Cotyaium Phrygiæ habens Episcopatus 13

50.

50. Ἡ Ἁγία Σεβερίνη τῆς Καλαβρίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ε'	50. Sancta Severina Calabriæ habens Episcopatus 5
51. Ἡ Μιτυλήνη Λέσβου νήσου ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ϛ'	51. Mitylene Lesbi insulæ habens Episcopatus 6
52. Αἱ Νέαι Πάτραι τῆς Ἑλλάδος ἔχουσαι Ἐπισκοπὰς δ'	52. Novæ Patræ Græciæ habens Episcopatus 4
53. Αἱ Θῆβαι τῆς Ἑλλάδος ἔχουσαι Ἐπισκοπὰς γ'	53. Thebæ Græciæ habens Episcopatus 3
54. Αἱ Σέῤῥαι τῆς Θεσσαλίας ἔχουσαι Ἐπισκοπὰς νζ'	54. Serræ Thessaliæ habens Episcopatus 57
55. Ἡ Αἰῶνος.	55. Æonis.
56. Τὰ Κέρκυρα.	56. Corcyra.
57. Ἡ Μεσημβρία.	57. Mesembria.
58. Ἡ Ἄμαστρις Πόντου.	58. Amastris Ponti.
59. Αἱ Κῶναι Φρυγίας.	59. Conæ Phrygiæ.
60. Ἡ Πομπηϊούπολις.	60. Pompeiopolis.
61. Ἡ Ἀττάλεια ἀποσπασθεῖσα Συλαίου.	61. Atalia à Sylæo avulsa.
62. Ἡ Παροναξία ἀποσπασθεῖσα Ῥόδου.	62. Paronaxia à Rhodo avulsa.
63. Ἡ Λακεδαιμονία ἀποσπασθεῖσα Πατρῶν τῆς Πελοποννήσου.	63. Lacedæmonia à Patris Peloponnesi avulsa.

64.

64. Τὰ Μάδυτα ἀποσπασθεῖσα Ἡρακλείας.

65. Ἡ Ἄβυδος ἀποσπασθεῖσα Κυζίκου.

Καὶ αἱ Ἀρχιεπισκοπαὶ αἱ ὑποκείμεναι τῷ Θρόνῳ Κωνσταντινουπόλεως, καὶ μηδενὶ Μετροπολίτῃ ὑποκείμεναι, μήτε ἔχουσαι ὑφ' ἑαυτὰς Ἐπισκοπάς, αἱ πᾶσαι τὸν ἀριθμὸν εἰσιν αὗται. α'. Ἡ Βιζύη. β'. Ἡ Λεοντόπολις. γ'. Τὸ Πάριον. δ'. Ἡ Προκόννησος. ε'. Ἡ Κίος. ς'. Ἡ Ἄσπρος. ζ'. Τὰ Κύψελα. η'. Ἡ Ψίκη. θ'. Ἡ Νεάπολις. ι'. Ἡ Σέλγη. ια'. Ἡ Χερσών. ιβ'. Ἡ Μέσην. ιγ'. Ἡ Γαρέλα. ιδ'. Ἡ Βρύσις. ιε'. Ἡ Δέρκους. ις'. Ἡ Καραβύζη. ιζ'. Ἡ Λῆμνος. ιη'. Ἡ Λευκάς. ιθ'. Ἡ Μισθεία.

64. Madyta ab Heraclea avulſa.

65. Abydus à Cyzico avulſa.

Archiepiſcopatus item qui Throno Conſtantinopolitano ſubjacent, nulli tamen Metropolitanorum obnoxii, neque ſub ſe habentes Epiſcopatus, omnes ſunt 1. Bizya. 2. Leontopolis. 3. Parium. 4. Proconeſus. 5. Cius. 6. Aſpros. 7. Cypſela. 8. Pſice. 9. Neapolis. 10. Selga. 11. Cherſo. 12. Meſenæ. 13. Garela. 14. Bryſis. 15. Dercus. 16. Carabyza. 17. Lemnus. 18. Leucas. 19. Miſthia.

κ'. Ἡ Πιδαχθόη. κα'. Ἡ Πέρμη. κβ'. Ἡ Κόσφορ(ο)ς. κγ'. Ἡ Κοτζαδία. κδ'. Αἱ Κόδραι. κε'. Ἡ Κάρπαθος. κϛ'. Ἡ Κότρω. κζ'. Τὸ Ῥύζεον. κη'. Ἡ Γοθία. κθ'. Ἡ Σουγδία. λ'. Αἱ Φοῦλλοι. λα'. Ἡ Αἴγινα. λβ'. Τὰ Φάρσαλα. λγ'. Ἡ Ἀγχίαλος. λδ'. Τὸ Ἡράκλειον. Αὗται πᾶσαι αἱ πόλεις καὶ Ἐπαρχίαι ὑπόκεινται τῷ Θρόνῳ Κωνσταντινουπόλεως.

20. Pedachtoë. 21. Permie. 22. Kosporus. 23. Cotradia. 24. Codræ. 25. Carpathus. 26. Cotro. 27. Rhizæum. 28. Gothia. 29. Sugdia. 30. Phulli. 31. Egina. 32. Pharsala. 33. Anchialus. 34. Heraclea. Hæ omnes civitates & Provinciæ Throno Constantinopolitano subjectæ sunt.

Autre

B. Autre Notice des Eglises qui dépendent du Patriarchat de Constantinople, produite par le Sr. Smith dans son Discours de l'état present de l'Eglise Grecque.

Κατάλογος τῶν Ἐπαρχιῶν, ἤτοι Μητροπόλεων καὶ Ἐπισκοπῶν ὑποκειμένων τανῦν ὑπὸ τῷ Θρόνῳ τῆς Κωνσταντινουπόλεως.

Catalogus Provinciarum, seu Metropolium & Episcopatuum Throno Constantinopolitano hodie subjacentium.

Ἡ Καισάρεια, cujus Metropolita dicitur Ὑπέρτιμος τῶν ὑπερτίμων, καὶ Ἔξαρχος τῆς πάσης Ἀνατολῆς.

Ἡ Ἔφεσος, Ephesus.

Ἡ Ἡράκλεια, Heraclea, penes cujus Archiepiscopum consecrandi Patriarcham jus usque manet. Dicitur Πρόεδρος τῶν ὑπερτίμων, καὶ Ἔξαρχος πάσης Θρᾴκης καὶ Μακεδονίας. Habet sub se quinque Episcopos, τῆς Καλλιουπόλεως, Calliopoleos, Ῥαιδεστοῦ, Rodosti, Τυρολόης, Tyriloes, Μέτρων, Metrorum, Μυριοφύτου, Myriophyti.

Ἡ Ἄγκυρα, Ancyra.

Ἡ Κύζικος, Cyzicus.

Ἡ Φιλα-

Ἡ Φιλαδελφία, Philadelphia.
Ὁ Θρόνος Νικομήδειος, Nicomedia.
Ἡ Νίκαια, Nicæa.
Ἡ Χαλκηδὼν, Chalcedon.
Ἡ Θεσσαλονίκη, Theſſalonica, cujus Metropolita ὁ πάσης Θετ]αλίας dictus, habet ſub ſe novem Epiſcopatus, Κίτρους, Citros, olim Gydriæ, Σερβείων, Serviorum, Καμπανίας, Campaniæ, Πέτρας, Petræ, Ἀρδαμερίου, Ardemerii, Ἱερωσσοῦ καὶ Ἁγίου Ὄρους, ἤτοι Ἀθῶνος, Hieriſſi & Sancti Montis, ſive Athonis, Πλαντζαμῶνος, Plantomonis, Πολιανίνης, Polianinæ.
Αἱ Ἀθῆναι, Athenæ; ſub quibus continentur Epiſcopatus quatuor, Ταλαντίου, Talantii, Σκίρρου, Scirri, Σόλωνος, Solonis, Μενδινίτζης, Mindinitzæ.
Ἡ Προῦσα, Pruſa.
Ἡ Τραπεζοῦς, Trapeſus.
Ἡ Φιλιππούπολις, Philippopolis.
Ὁ Φιλίππων καὶ Δράμας, Philipporum & Dramæ.
Αἱ Θῆβαι, Thebæ.
Ἡ Μήθυμνα, Methymna.
Ἡ Λακεδαιμονία, Lacedæmonia habet ſub ſe Epiſcopatus Καριουπόλεως, Cariopoleos, Ἀμυκλῶν, Amyclarum, Βρεστένης, Breſtenæ.
Ἡ Λάρισσα, Lariſſa, cujus Epiſcopatus ſunt

Δημητριάδ☉, Demetriadis, Ζητȣνίȣ, Zetunii, Σταγῶν☉, Stagonis, Θαυμακȣ̃, Thaumaci, Γαρδικίȣ, Gardicii, Ῥαδοβισδίȣ, Radobisdii, Σκιάθȣ, Schiathi, Λοιδορικίȣ, Loidoricii, Λητζᾶς ϗ Ἀγραφῶν, Letzæ & Agraphorum.

Ἡ Ἀδριανȣ́πολις, Adrianopolis, cui solus subjacet Episcopatus Ἀγαθȣπόλεως, Agathopoleos.

Ἡ Σμύρνη, Smyrna.

Ἡ Μιτυλήνη, Mitylene.

Αἱ Σέῤῥαι, Serræ.

Ἡ Χριστιανȣ́πολις, ἡ καὶ Ἀρκαδία, Christianopolis, quæ & Arcadia.

Ἡ Ἀμάσεια, Amasia.

Ἡ Νεοκαισάρεια, Neocæsarea.

Ἰκόνιον, Iconium.

Ἡ Κόρινθ☉, Corinthus, sub qua solus Episcopus Δαμαλῶν☉, Damalonis.

Ἡ Ῥόδ☉, Rhodus.

Αἱ Νέαι Πάτραι, Novæ Patræ.

Αἶν☉, Ænus.

Ἡ Δρύστρα, Drystra.

Τόρνοβ☉, Tornobus, cujus Metropolita dicitur Ἔξαρχ☉ τῆς Βȣλγαρίας, habet sub se Episcopatus Λοφίτζȣ, Lophitzi, Τζερνόβȣ, Tsernobi, Πρεσιλάβης, Presilabæ.

Ὁ Ἰωαννίνων ἔχει Ἐπισκόπȣς, Joanninorum Metropolita habet Episcopos Βοθροντȣ̃, Bothronti,

thronti, τ̃ Βελλᾶς, Bellæ, τ̃ Χειμάῤῥας, Chimarræ, τ̃ Δρυνȣπόλεως, Drynopoleos.

Ὁ Ἐυρίπȣ, Euripi.

Ὁ Ἄρτης, Artæ.

Ὁ Μονεμβασίας ἔχει Ἐπισκόπȣς, Metropolita Monembasiæ habet Episcopos τ̃ Ἕλȣς, Eleos, τὸν Μαιΐνης, Maiinæ, τὸν Ῥέοντος, Rheontis, τ̃ Ἀνδρȣ́σης, Andrusæ.

Ὁ Ναυπλίȣ, Nauplii.

Ὁ Φαναρίȣ καὶ Νεοχωρίȣ Ἀρχιεπίσκοπος, Phanarii & Neochorii Archiepiscopus.

Ὁ Σοφίας Μητροπολίτης, Sophiæ Metropolita.

Ὁ Χίȣ, Chii.

Ὁ Παροναξίας, Paronaxiæ.

Ὁ Τζίας, Tziæ.

Ὁ Σίφνȣ, Siphni.

Ὁ Σάμȣ, Sami.

Ὁ Καρπάθȣ, Carpathi.

Ὁ Ἄνδρȣ, Andri.

Ὁ Βάρνης, Barnæ.

Ὁ Κῶ, Cous.

Ὁ Λευκάδος, Leucadis.

Ὁ παλαιῶν Πατρῶν ἔχει Ἐπισκόπȣς, Veterum Patrarum Metropolita habet Episcopos τ̃ Ὠλένης, Olenæ, τ̃ Μεθώνης, Methonæ, τ̃ Κορώνης, Coronæ.

Ὁ Προικοννήσȣ, Proconnesi.

Ὁ Γάνȣ, Gani.

παδοκίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς δ′	dociæ habens Episcopatus 4
30. Ἡ Κρήτη ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ι′	30. Crete habens Episcopatus 10
31. Τὸ Ῥήγιον τῆς Καλαβρίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιγ′	31. Rhegium Calabriæ habens Episcopatus 13
32. Αἱ Πάτραι τῆς Πελοποννήσου ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ε′. Ὧν α′. Ἡ Λακεδαίμονος. β′. Ἡ Μεθώνης. γ′. Ὁ Κορώνης. δ′. Ὁ Βολαίνης. ε′. Ὁ Ἔλος.	32. Patræ Peloponnesi habens Episcopatus 5. 1. Lacedæmonis. 2. Methonæ. 3. Coronæ. 4. Bolenæ. 5. Olenæ.
33. Ἡ Τραπεζοῦς τῆς Λαζικῆς ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιε′.	33. Trapezus Lazicæ habens Episcopatus 15
34. Ἡ Λάρισσα τῆς Ἑλλάδος ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιζ′	34. Larissa Græciæ habens Episcopatus 17
35. Ἡ Ναύπακτος Νικοπόλεως ἔχουσα Ἐπισκοπὰς θ′	35. Naupactus Nicopolis habens Episcopatus 9
36. Ἡ Φιλιππούπολις τῆς Θρᾴκης ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ι′	36. Philippopolis Thraciæ habens Episcopatus 10
37. Ἡ Τραϊανούπολις Ῥοδόπης ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζ′	37. Trajanopolis Rhodopes habens Episcopatus 7

38. Ἡ Ῥόδος τῶν Κυκλάδων νήσων ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιβʹ

39. Ἡ Φιλίππων Μακεδονίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζʹ

40. Ἡ Ἀδριανούπολις Αἱμιμόντου ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιαʹ

41. Ἡ Ἱεράπολις Φρυγίας Καπατιανῆς ἔχουσα Ἐπισκοπὰς θʹ

42. Τὸ Ῥοδόστολον, ἤτοι ἡ Δίστρα, ἡ τῆς Αἱμιμοντίας, ἔχουσα Ἐπισκοπὰς εʹ

43. Τὸ Δυῤῥάχιον ἔχουσα Ἐπισκοπὰς δʹ

44. Ἡ Σμύρνα τῆς Ἀσίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς εʹ

45. Ἡ Συράκουσαι τῆς Σικηλίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς καʹ. Ὧν αʹ. Ἡ Κατάνη. βʹ. Ἡ Ταυρομένη. γʹ. Μεσσήνα. δʹ. Τὸ Κεφαλέδη. εʹ. Τὰ Θερμά. ςʹ. Πάνορμον.

38. Rhodos Cycladum Insularum habens Episcopatus 12

39. Philippi Macedoniæ habens Episcopatus 7

40. Adrianopolis Hœmimonti habens Episcopatus 11

41. Hierapolis Phrygiæ Capatianæ habens Episcopatus 9

42. Rhodostolum, seu Distra Hœmimonti, habens Episcopatus 5

43. Dyrrachium habens Episcopatus 4

44. Smyrna Asiæ habens Episcopatus 5

45. Syracusæ Siciliæ habens Episcopatus 21. 1. Cataniæ. 2. Tauromina. 3. Messenæ. 4. Cephaludii. 5. Thermorum. 6. Panormi.

ζʹ. Αι-

ζ'. Λιλύβαιον. η'. Τρόκαλα. θ'. Ἀκράγας. ι'. Τυνδάριον. ια'. Καρίνη. ιβ'. Λεοντίνη. ιγ'. Ἄλεσις. ιδ'. Γαῦδος νῆσος. ιε'. Μελίτη νῆσος, ἡ λεγομένη Μάλτα. ις' Λίπαρις νῆσος. ιζ'. Βέρκανος. ιη'. Δίδυμος. ιθ'. Οὐστῖναι. κ'. Ταίναρος. κα'. Τὸ Βασιλούδη.	7. Lilybæi. 8. Trocalorum. 9. Acragantis. 10. Tyndarii. 11. Carines. 12. Leontines. 13. Alesæ. 14. Gaudi insulæ. 15. Melitæ insulæ, quæ dicitur Malta. 16. Liparis insulæ. 17. Vulcani. 18. Didymi. 19. Ustinæ. 20. Tenari. 21. Basiludii.
46. Ἡ Κατάνη Ἐπισκοπὴ οὖσα Συρακούσης, τιμηθεῖσα δὲ διὰ τὸν ἅγιον Λέοντα.	46. Catania, quæ cùm Syracusani esset Episcopatus, propter Sanctum Leonem in Archiepiscopatus dignitatem provecta est.
47. Τὸ Ἀμμώριον τῆς Φρυγίας ἡ ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ε'	47. Ammorium Phrygiæ habens Episcopatus 5
48. Ἡ Κάμαχος τῆς Ἀρμενίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς η'	48. Camachus Armeniæ habens Episcopatus 8
49. Τὸ Κοτυάειον τῆς Φρυγίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιγ'.	49. Cotyaium Phrygiæ habens Episcopatus 13

50. Ἡ Ἁγία Σεβερίνη τῆς Καλαβρίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ε'	50. Sancta Severina Calabriæ habens Episcopatus 5
51. Ἡ Μιτυλήνη Λέσβου νήσου ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ϛ'	51. Mitylene Lesbi insulæ habens Episcopatus 6
52. Αἱ Νέαι Πάτραι τῆς Ἑλλάδος ἔχουσα Ἐπισκοπὰς δ'	52. Novæ Patræ Græciæ habens Episcopatus 4
53. Αἱ Θῆβαι τῆς Ἑλλάδος ἔχουσα Ἐπισκοπὰς γ'	53. Thebæ Græciæ habens Episcopatus 3
54. Αἱ Σέῤῥαι τῆς Θεσσαλίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς νζ'	54. Serræ Thessaliæ habens Episcopatus 57
55. Ἡ Αἰῶνος.	55. Æonis.
56. Τὰ Κέρκυρα.	56. Corcyra.
57. Ἡ Μεσημβρία.	57. Mesembria.
58. Ἡ Ἄμαστρις Πόντου.	58. Amastris Ponti.
59. Αἱ Κῶναι Φρυγίας.	59. Conæ Phrygiæ.
60. Ἡ Πομπηϊούπολις.	60. Pompeiopolis.
61. Ἡ Ἀτάλεια ἀποσπασθεῖσα Συλαίου.	61. Atalia à Sylæo avulsa.
62. Ἡ Παροναξία ἀποσπασθεῖσα Ῥόδου.	62. Paronaxia à Rhodo avulsa.
63. Ἡ Λακεδαιμονία ἀποσπασθεῖσα Πατρῶν τῆς Πελοποννήσου.	63. Lacedæmonia à Patris Peloponnesi avulsa.

μαλι αὐτὸς ἐστιν ἀληθῶς ὁ Κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς, ὁ ἐκ τῆς Μαρίας παρθένου γεννηθεὶς, ὁ ἐπὶ σταυροῦ, ὁ ἐν οὐρανῷ νῦν, αὐτὸς ἐκεῖνος ὁλόκληρος, ὑπὸ τοῖς συμβεβηκόσι τοῦ ἄρτου συγκαλυπτόμενος, καὶ κατ' οὐσίαν ἐστὶν ἐν τῷ μυστηρίῳ, οὐ κατὰ χάριν ἢ δύναμιν· οὐδὲ τύπος ἐστὶν τὸ μυστικὸν τοῦ Χριστοῦ σῶμα τοῦ ἀληθῶς σώματος, ἀλλὰ ἡ ἀλήθεια ἐκείνη τοῦ σώματός ἐστιν· οὐ γὰρ τύποις οὐδὲ σκιαῖς νῦν, ὡς ἐν τῇ παλαιᾷ, ἀλλὰ πράγμασι καὶ ἀληθείαις λατρεύομεν. Εἰ δέ τις τῶν ἁγίων ἀντίτυπον λέγει τὴν θυσίαν ταύτην τοῦ δεσποτικοῦ δείπνου ἐκείνου, δῆλόν ἐστιν, ὅτι ἡ θυσία μὲν αὕτη τύπος ἐστὶ τῆς θυσίας ἐκείνης, ὥσπερ καὶ οἱ νῦν θύοντες τύποι εἰσὶ τοῦ τότε θύσαντος Ἰησοῦ, τὸ δὲ

Dominum nostrum Jesum, Mariæ Virginis Filium, qui crucifixus est, quique nunc est in cœlo, ille omnino idem est, qui sub panis accidentibus delitescit. Extat autem secundùm substantiam in Sacramento, non verò secundùm gratiam & efficaciam *tantùm*; neque mysticum Christi corpus veri corporis figura est, sed purum putum illius corpus: nunc enim figuris & umbris, sicut olim, minimè servimus, sed ipsissmet rebus. Si quis autem Sanctorum sacrificium istud Dominicæ illius cœnæ vocet antitypum, inde fit quòd istud sacrificium illius sit figura, sicut & hodierni sacrificuli figura sunt Jesu Christi,

ἀποτέ-

ἀποτέλεσμα τῆς θυσίας, τὸ αὐτό ἐστι κατὰ τότε καὶ νῦν, ἡ μετουσίωσις δηλονότι.

qui tunc fecit sacrificium; utriusque autem sacrificii eadem est perfectio, nimirum transsubstantiatio.

Extrait d'un Livre manuscrit qui a pour titre,

Μελετίου Συρίγου Ἱερομονάχου ἀντίρρησις πρὸς τὴν ἐκδοθεῖσαν ὁμολογίαν τῆς Χριστιανικῆς πίστεως, ὑπὸ τοῦ Κωνσταντινουπόλεως Κυρίλλου, ἐπιγραφεῖσαν ἐν ὀνόματι τῶν Χριστιανῶν ἁπάντων τῆς Ἀνατολικῆς Ἐκκλησίας.

Meletii Syrigi Monachi refutatio Confessionis Fidei Christianæ, quæ exposita est à Cyrillo Patriarcha Constantinopolitano, inscriptæ nomine Christianorum totius Ecclesiæ Orientalis. D. p. 46.

Περὶ τοῦ ὀνόματος τῆς μετουσιώσεως.

De nomine (μετουσιώσεως) transsubstantiationis.

Ὅτι μὲν οὖν παρὰ τοῖς ἀρχαίοις τῶν Θεολόγων, ἡ τοιαύτη λέξις τῆς μετουσιώσεως οὐχ εὑρίσκεται, καὶ ἡμεῖς συνο-

IN confesso quidem est apud nos, ipsam (μετουσιώσεως) transsubstantiationis vocem non extare apud prif-

μολογῦμεν, (μήπω γὰρ τινὸς αἱρέσεως περὶ τὸ μυςήριον τῦτο ἀναφαινομένης ἰδίᾳ, εἰ μὴ ἄρα ἡνωμένως παρὰ τοῖς ἀρνεμένοις τὴν ἀληθῆ τοῦ Λόγου ἐν σαρκὶ παρουσίαν, οὐδὲ τοῖς τηνικαῦτα ἁγίοις Πατράσι καινῶν ἔμελεν ὀνομάτων) ἀλλ' οὐ περὶ τῆς φωνῆς ἡμῖν ἡ διάστασις, οὐ γὰρ ἐν ῥήμασι μᾶλλον ἢ τὴν τῆς εὐσεβείας δύναμιν, ἢ ἐν πράγμασι τιθέαμεν. Εἰ μὴ οὖν παρὰ τοῖς Θεολόγοις τὸ τῆς μετουσιώσεως εὑρήσωμεν σημαινόμενον, τί τὸ κωλῦον ἢ αὐτὴν ἐκφωνεῖν τὴν λέξιν, ἢ ἑτέραν τινὰ ἴσα δυναμένην ἐκείνῃ; οὔτε γὰρ τὸν Πατέρα ἄναρχον, καὶ ἀθάνατον, ἢ ἀγέννητον εὕρομέν που παρὰ τῇ Γραφῇ, οὔτε τὸν Υἱὸν ὁμοούσιον ἐκείνῳ, οὔτε τὸ

cos Theologos: nondum enim ullâ hæresi circa mysterium illud exortâ, si eos excipias, qui veram Verbi Incarnationem negabant, nova formare nomina Sanctis Patribus non curæ fuit. Verùm de voce nobis non est disputatio: non enim in verbis, potiùs quàm in rebus, pietatis vim sitam esse volumus. Itaque, si apud Theologos invenerimus quod nomine transsubstantiationis significatur, quid vetat quominùs istâ dictione, vel aliâ huic simili utamur? Quippe Patrem absque principio, & immortalem & ingenitum, nusquam in Scriptura invenimus; similiter nec Filium ejusdem cum illo substantiæ,

Πνεῦμα

Πνεῦμα Θεὸν αὐτολεξεὶ μεμαθήκαμεν. Ἀλλ' οὐδὲν τὸ κώλυον, μᾶλλον δὲ καὶ λίαν ἐστὶν εὐσεβὲς καὶ ἐπάναγκες διὰ τὰς ἐπιφυομένας αἱρέσεις ἐξ ἄλλων τινῶν τὸ αὐτὸ συναγόντων συνθεῖναι, ταῦτα πρὸς σαφεστέραν τοῦ νοουμένου κατάληψιν καὶ τῶν ἄλλως δογματιζόντων καθαίρεσιν. Ποία γὰρ ὅλως πρὸς Θεὸν ζημία τοῖς εὐσεβέσι γεννήσεται ἐν λέξεσι διαφόροις τὴν αὐτὴν ἔννοιαν τῆς εὐσεβείας διδάσκεσθαι, ἐγὼ μὲν οὐχ ὁρῶ. Ὅτι δὲ ὁμοφώνως αἱ Θεόλογοι κηρύττουσι τὸν ἁγιασθέντα ἄρτον εἰς τὴν οὐσίαν τῆς δεσποτικῆς σαρκὸς κυρίως μεταβεβηκέναι, ὅ ἐστιν ἡ μετουσίωσις, ἐξ ὧν παρεγάγωμεν μαρτυ-

nec Spiritum Deum esse expresso verbo deprehendimus. Sed nihil vetat, imò pietatis est ac necessitatis, ob hæreses quæ nascuntur ex aliis quibusdam quæ eòdem tendunt, voces istas formare, ut res quæ intelligitur meliùs percipiatur, & ii, qui aliud sentiunt, refellantur. Quid enim unquam detrimenti possit iis accidere, qui pietate erga Deum affecti sunt, si vocibus diversis eundem conceptum religiosum exprimant, minimè video. Unanimi autem consensu Theologos profiteri panem sanctificatum in substantiam carnis Dominicæ verè transmutari, quod idem est ac transsubstantiatio, jam allata testimonia manifestè pro-

ριῶν δεδήλωται. Ὁ μὲν γὰρ Ἰουστῖνος εἴρηκε, καθ' ὃν τρόπον ἠδυνήθη σαρκωθῆναι, κατὰ τὸν αὐτὸν καὶ τὸν ἄρτον σῶμα αὐτοῦ ποιῆσαι δεδύνηται. Ὁ δὲ Κυπριανὸς, Ὁ ἄρτος, ὃν ὁ Κύριος ἐχορήγει τοῖς Ἀποστόλοις, μεταβληθεὶς οὐ τῷ εἴδει, ἀλλὰ φύσει, τῷ παντοδυνάμῳ λόγῳ, σὰρξ ἐγένετο. Ὁ δὲ Ἱεροσολύμων Κύριλλος, Τὸ ὕδωρ ποτὲ εἰς οἶνον μεταβέβληκεν ἐν Κανᾷ τῆς Γαλιλαίας οἰκείῳ νεύματι, καὶ οὐκ ἀξιόπιστός ἐστιν, οἶνον μεταβαλὼν εἰς αἷμα. Καὶ ὁ Φαινόμενος ἄρτος οὐκ ἄρτος ἐστὶν, εἰ καὶ τῇ γεύσει αἰσθητὸς, ἀλλὰ σῶμα Χριστοῦ, καὶ ὁ Φαινόμενος οἶνος οὐκ οἶνός ἐστιν, εἰ καὶ ἡ γεῦσις τοῦτο βούλεται, ἀλλὰ αἷμα Χριστοῦ. Ὁ

festè probant. Justinus enim dixit, cum quâ ratione potuit carnem assumere, eâdem etiam potuisse panem in suum corpus convertere. Secundùm autem Cyprianum, Panis quem Dominus ministrabat Apostolis, mutatus non specie, sed naturâ, omnipotente verbo factus est caro. Cyrillus Hierosolymitanus dixit, Cùm aquam suâpte voluntate in vinum mutaverit in Cana Galilææ, à fide non videtur alienum, illum vinum convertisse in sanguinem. Iterum, panis qui videtur panis, non est, quamvis id gustus præmonstret, sed Christi corpus: ità quod videtur vinum, non est vinum, etsi illud gustus monstret, sed est Christi sanguis.

ὁ δ' ἱερὸς Ἀμβρόσιος, Ὁ ἄρτος οὗτος πρὸ μὲν τῶν λόγων τῶν μυστηρίων ἄρτος ἐστὶν, ἀφ' οὗ δὲ ἀπέλθῃ ὁ ἁγιασμὸς, ἐξ ἄρτου γίνεται σὰρξ Χριστοῦ. Ὁ δὲ Νύσσης Γρηγόριος, Καλῶς οὖν καὶ νῦν τὸν τῷ λόγῳ τοῦ Θεοῦ ἡγιασμένον ἄρτον εἰς σῶμα τοῦ Θεοῦ Λόγου μεταποιεῖσθαι πιστεύομεν. Ὁ δὲ Χρυσόστομος Ἰωάνν. ἐν τῇ κη'. Ὁμιλίᾳ τῆς εἰς τὸ κατὰ Ματθαῖον, Ἡμεῖς ὑπηρετῶν τάξιν ἐπέχομεν, ὁ δὲ ἁγιάζων αὐτὰ, καὶ μετασκευάζων αὐτός ἐστιν. Ὁ δὲ ἐκ Δαμασκοῦ Ἰω. Ὁ τῆς προθέσεως ἄρτος, ὁ οἶνός τε καὶ τὸ ὕδωρ, διὰ τῆς ἐπικλήσεως καὶ ἐπιφοιτήσεως τοῦ ἁγίου Πνεύματος ὑπερφυῶς μεταποιοῦνται εἰς τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ καὶ τὸ αἷμα. Ὁ δὲ Βουλγαρίας Θεοφύλακτος, Τὸ μὲν εἶδος ἄρτου καὶ οἴνου φυλάττει ὁ φιλάνθρωπος Ἰησοῦς,

Ambrosius ait, Panis ille ante verba quibus Sacramenta peraguntur, panis est; sed postquam sanctificatus fuit, è pane fit caro Christi. Gregorius Nyssenus ait, Rectè igitur credimus, panem qui Dei verbo sanctificatus fuit, in corpus Dei Verbi converti. Joannes etiam Chrysostomus Homilia 28. in Matth. Nos vices ministrorum gerimus: ille autem est qui ea sanctificat & efficit. Joannes Damascenus, Panis propositus, vinumque cum aqua per invocationem & illapsum Sancti Spiritus divinitùs convertuntur in Christi corpus & sanguinem. Theophylactus Bulgariæ, Jesus erga

εἰς

εἰς δύναμιν τῆς σαρκὸς καὶ αἵματος μεταστοιχειοῖ. Καθ' ἣν δὲ ἔννοιαν οἱ τῆς Ἐκκλησίας ἀρχαῖοι διδάσκαλοι λαμβάνουσι τὴν γένεσιν, ἢ ποίησιν, ἢ μεταβολὴν, ἢ μεταποίησιν, ἢ ὕπαρξιν, καὶ μεταστοιχείωσιν, εἴ τι τοιοῦτο, κατὰ τὴν αὐτὴν καὶ οἱ νῦν Θεολογοῦντες τὴν μετουσίωσιν ἐννοοῦσι. Κἀκεῖνοι γὰρ διὰ τῶν τοιούτων κυρίως καὶ ἀληθῶς τὸν ἄρτον λέγουσιν εἰς σῶμα Χριστοῦ μετατρέπεσθαι, καὶ οὗτοι ὁμοίως τὸ αὐτὸ νοοῦσιν ἀπαράλλακτον διὰ τῆς μετουσιώσεως, καινὸν ὄνομα ἐπὶ καινοτομίᾳ αἱρέσεως εὑρηκότες. Βερεγγαρίου γάρ τινος καὶ τῶν μαθητῶν αὐτοῦ ἀποφαινομένων τὸν ἄρτον λαμβάνειν μὲν

homines benevolus, speciem quidem panis & vini servat, sed in virtutem carnis & sanguinis transmutat. Cæterùm, quâ ratione prisci Ecclesiæ Doctores sumpserunt productionem, aut transmutationem, aut conversionem, aut existentiam, aut transelementationem, aut quid simile, eâdem nuperi Theologi transubstantiationem intelligunt. Sicut enim illi per illas voces panem propriè ac verè in corpus Christi converti affirmant, ita hi eâdem omnino ratione idem intelligunt per vocem transubstantiationis, novo invento vocabulo, ob hæreseos novitatem. Cùm enim quidam Berengarius & illius Discipuli asseruissent, panem accipere quidem gratiam aliquam corporis

καὶ

τινα χάριν τοῦ δεσποτικοῦ σώματος κατὰ συμβεβηκὸς ἐκ Θεοῦ, καὶ οὐ μεταβάλλεσθαι δὲ οὐσιωδῶς εἰς σῶμα Χριστοῦ, ἀλλὰ μένειν ἀμετάβλητον, οἷος ἦν καὶ πρὸ τοῦ ἁγιασμοῦ, τὴν ἐκείνου καθαιροῦντες μανίαν οἱ ἀρτίως Θεολογοῦντες μετουσιοῦσθαι ἔφησαν τὸν ἄρτον, καὶ οὐκ εἰς συμβεβηκός τι τοῦ σώματος τοῦ Χριστοῦ, κατὰ ἀλλοίωσίν τινα μεταστραπῆναι, ἀλλ' οὐσιωδῶς τὸν ἄρτον σῶμα Χριστοῦ γεγονέναι. Ὥσπερ γὰρ πρὸ μὲν τῆς Ἀρειανικῆς μανίας τὸ ὁμοούσιον, οὔτε ἐγγράφως, οὔτε ἀγράφως ἐξηκούετο, μετὰ δὲ τὴν ἐκείνου γλωσσαλγίαν διαιροῦσαν τὸν Υἱὸν τῆς τοῦ Πατρὸς οὐσίας, ἀνεκηρύχθη τὸ τοιοῦτον ὄνομα ὑπὸ τῶν τῆς πρώτης Συν-

Dominici ſecundùm accidens à Deo, non verò ſubſtantialiter converti in Chriſti corpus, ſed manere non mutatum, & qualis erat ante conſecrationem, qui tunc ſaniores erant Theologi, ut inſanam illius doctrinam everterent, dixerunt panem tranſubſtantiari in corpus Chriſti, non verò in aliquod corporis Chriſti accidens per quamdam alterationem mutari, ſed panem ſubſtantialiter fieri Chriſti corpus. Nam ſicut ante inſanam Arii hæreſim, nomen (ὁμοούσιον) conſubſtantiale, neque in ſcripto, nec extra ſcriptum audiebatur; ubi autem impudenter Filium à Patris ſubſtantia ille ſeparavit, publicatum eſt nomen illud à primi Concilii Patribus, qui

νάδου

ἐδε Πατέρων καθομολογησάντων τὸν Υἱὸν ὁμοούσιον καὶ ταυτούσιον καὶ συνουσιωμένον τῷ Πατρί, πρὸς ἀνατροπὴν τῶν πικρῶν διαιρετῶν τῆς Θεότητος. Οὕτω καὶ κατὰ πᾶσαν γενεάν, οἱ τὴν Ἐκκλησίαν ὀρθῶς ποιμαίνοντες, καινῶν ὀνομάτων εὑρεταὶ γίνονται ἐπὶ νεωτερισμοῖς ἀναφανεῖσιν, ὃ καὶ ἐν τῷ παρόντι μυστηρίῳ δοκεῖ γεγονέναι. Πρὸ γὰρ τῆς ἑβδόμης Συνόδου, ἁπλῶς περὶ αὐτοῦ πάντες σχεδὸν ἐλάλησαν, μετὰ δὲ ἑπτακόσια ἔτη ἀπὸ τῆς Χριστοῦ ἐπιδημίας, ἐπειδὴ οἱ τὰς σεπτὰς εἰκόνας πολεμοῦντες ἔν τινι Συνόδῳ αὐτῶν ἐκ Κωνσταντίνου συναθροισθείσῃ, ἣν αὐτοὶ ἑβδόμην ψευδωνύμως ἀπεκάλουν, ἀναιδῶς ἐξεφώνησαν, μίαν μόνην εἰκόνα εἶναι, Χριστοῦ τὸν παραδοθέντα

confeſſi ſunt Filium conſubſtantialem eſſe Patri, ejuſdemque ac unius ſubſtantiæ, ut illos everterent qui amarulenter divinitatem ſeparabant. Ita & in omni ætate, qui rectè Eccleſiam gubernant, novorum autores ſunt vocabulorum propter novitates obortas, quod & in præſenti Sacramento factum videtur: nam ante ſeptimam Synodum ferè omnes de eo ſimpliciter locuti ſunt; poſt ſeptingentos autem à Chriſto annos, ubi qui venerandas imagines impugnabant in quadam Synodo à Conſtantino congregatâ, quam falſo ſeptimam appellabant, impudenter publicaſſent, unicam eſſe imaginem Chriſti, panem

ἐν

ἐν τῇ Εὐχαριστίᾳ ἄρτον, ἐντεῦθεν λοιπὸν ἤρξαντο οἱ ἐπιγενόμενοι Πατέρες, παραινεῖν ἐν τοῖς οἰκείοις συγγράμμασι, μὴ τύπον εἶναι τὸν ἡγιασμένον ἄρτον τοῦ σώματος τοῦ Χριστοῦ, ἀλλ' ἀλήθειαν, ὡς ἔξεστιν ἰδεῖν ἐν τῇ ἑβδόμῃ Συνόδῳ, καὶ τῷ ἐκ Δαμασκοῦ Ἰωάνν. καὶ τοῖς ἐφεξῆς Πατράσι. Τῆς αἱρέσεως δὲ τοῦ Βερεγκαρίου, καὶ εἰς τὰ καθ' ἡμᾶς διαδιδομένης κλίματα, μὴ βουλομένου παρεῖναι οὐσιωδῶς τὸ σῶμα τοῦ Κυρίου καὶ τὸ αἷμα αὐτοῦ ἐν τοῖς θείοις μυστηρίοις, ἡ μετουσίωσις ἐπινενόηται, μηδὲν διαφέρουσα κατὰ τὴν ἔννοιαν τῆς μεταβολῆς, ἢ τροπῆς, ἢ μεταστοιχειώσεως, ἣν οἱ πρὸ ἡμῶν Πατέρες ἐξεφώνησαν, ὡς εἴρηται. Εἰ μὲν οὖν μὴ φίλον

scilicet, qui datur in Eucharistia, ex eo tempore qui postea fuerunt Patres cœperunt in scriptis suis declarare, panem consecratum non esse figuram corporis Christi, sed veritatem, uti videre est in septima Synodo, & apud Joannem Damascenum & qui eum secuti sunt Patres. Postquam autem Berengarii hæresis, qui negat Christi corpus & sanguinem esse substantialiter in divinis symbolis, pervenit in nostras Provincias, vox (μετουσίωσις) transubstantiatio inventa est, quæ nullatenùs differt quoad sensum à transmutatione, aut conversione, aut transelementatione, quam prisci Patres adhibuerunt, uti jam dictum fuit. Si cui igitur Religio sit

τινι τοῦ τῶν ἀρχαίων παραλλάττειν ῥήματα οἰομένῳ, δῆθεν ἄρνησιν εὐσεβείας, τὸ τὰς ἐκείνων μεταποιεῖν φωνὰς εἰς ἑτέρας, τὸν αὐτὸν ὅλως φυλαττούσας νοῦν, καίτοι γελοιόντα ποιοῦντα δεχομένῳ, μέντοι τὰς φωνὰς ἐκείνας κατὰ τὴν τῶν ἐκφωνησάντων Πατέρων ἔννοιαν, οὐδὲ πῶς ἂν αὐτῷ ἀντιφθεγξόμεθα, ἀλλὰ καὶ ὡς σύμφρονα ἡμῖν προσλαμβάνομεν, ἐπαινοῦντες μὲν αὐτοῦ τὴν εὐλάβειαν, συγκαλιόντες δὲ τῇ ἁπλότητι. Ἀλλ' οὐδ' αὐτὸν οἶμαι χρὴ ἀποστρέφεσθαι, τοὺς τὴν αὐτὴν ἔννοιαν κηρύττοντας ἐν ἑτέραις λέξεσιν, ἐμφατικωτέραις δοκούσαις, καὶ φευγούσαις τὰς τῶν αἱρετικῶν διπλόας, ἢ τὴν τῶν Πατέρων ἑρμηνευούσαις ἐπίνοιαν σαφέστε-

antiqua mutare vocabula, quasi alienum sit à pietate illorum voces mutare in alias, quæ ejusdem omnino sint significatûs, quamvis illud sit ridiculum, modò tamen has voces eâ ratione suscipiat, quâ usi sunt Patres, non erit cur nos ei opponamus ; sed illum uti nobiscum consentientem recipimus, illius quidem pietatem laudantes, at simplicitati ejus nos accommodantes. Verùm illum non existimo debere ab iis alienum esse, qui rem eamdem exprimunt verbis quæ majoris videntur esse significatûs, minùsque accedunt ad Hæreticorum sermonis ambiguitatem, aut quæ Patrum mentem clariùs expli-

pon

ρον· οὐδὲν γὰρ τούτου ἐρι-
στικώτερον, ὡς τὸ περὶ
ὀνομάτων διαφέρεσθαι,
τῆς οὐσίας ὁμολογουμένης
τοῦ πράγματος. Εἰ δὲ
τὴν μετουσίωσιν ἀρνεῖται
διὰ τὴν τῆς φωνῆς δύνα-
μιν, ὅτι δηλαδὴ οὐκ
οἴεται μεταποιεῖσθαι τὸν ἄρ-
τον καὶ οἶνον εἰς σῶμα καὶ
αἷμα Χριστοῦ, τότε αὐ-
τὸν ὡς ἀπᾴδοντα τῇ
καθ' ἡμᾶς Ἐκκλησίᾳ
παραιτούμεθα, καὶ ὡς
ἀλλότριον τῆς ἡμετέρας
πίστεως ἀποκηρύττομεν
κενοφωνίας λαλοῦντα,
καὶ τὰ αὐτοῦ εὑρήματα.
Παρὰ γὰρ τῶν θεοφόρων
Πατέρων ἡμεῖς ἄλλως
πῶς παρελάβομεν, κοι-
νωνεῖν δηλαδὴ τῷ τοῦ
Κυρίου ἡμῶν σώματι,
αἰσθητῶς τοῖς ὀφθαλ-
μοῖς αὐτὸ ὁρῶντας, καὶ
ταῖς χερσὶ λαμβάνοντας,
καὶ τῷ στόματι προσφέ-
ροντας καὶ ἐσθίοντας, καὶ
οὕτω συσσώμους τῷ Χρι-

cent : quippe nihil
eo contentioſius eſt,
quàm differre nomini-
bus, cùm res ipſa eſt
in confeſſo. Si verò
tranſubſtantiationem
inficietur ob vocis il-
lius virtutem, quia ſci-
licet non putat panem
& vinum mutari in
Chriſti corpus & ſan-
guinem, tunc illum ut
alienum à noſtra Ec-
cleſia & Fide reſpui-
mus, atque uti nova-
torem damnamus, ac
illius novitates. Aliud
ſiquidem à Divinis
Patribus accepimus,
nos ſcilicet eſſe parti-
cipes corporis Domini
noſtri, modo ſenſili il-
lud oculis aſpicientes,
ſumenteſque mani-
bus, & illud ad os al-
latum manducantes,
ſicque ejuſdem cum
Chriſto corporis fieri,
illius carne & oſſibus

στῷ.

σῶ γενέσθαι ἐκ τῶν σαρκῶν αὐτοῦ καὶ τῶν ὀστέων αὐτοῦ μυστικῶς τρεφομένους. Τοῦ γὰρ αἰσθητοῦ ἄρτου, τοῦ εἰς ἐκεῖνο τὸ σῶμα οὐσιωδῶς μεταποιηθέντος, τῇ παντοδυνάμῳ τοῦ Λόγου θεότητι, σωματικῶς μεταλαμβάνοντες· αὐτῷ ἐκείνῳ προσιέναι ἐδιδάχθημεν, αἰσθητῶς μὲν, τὸ γ' ἐπὶ τὸν ἄρτον καὶ τὸν οἶνον ἀνῆκον, πνευματικῶς, ἤτοι καὶ μυστικῶς τῷ μὴ ὁρᾶσθαι σῶμα ἀνθρώπινον σάρκας ἔχον καὶ ὀστᾶ, μήτε στηρίζειν τὰς τῶν μετεχόντων καρδίας σωματικῶς τοῦτ᾽ ἐστι καθ' ὃν τρόπον τῶν λοιπῶν σωματικῶν βρωμάτων, ἀλλὰ πνευματικῶς τῇ ἐνοικούσῃ Θεότητι, ὡς εἴρηται. Ἀλλὰ περὶ μὲν τούτων ἅλις· ἤδη γὰρ καὶ παρὰ τὸ μέτρον διαλεχθῆναι ἡμᾶς κα-

mysticè nutricos. Cùm enim modo corporali participes sumus sensilis panis qui in Christi corpus substantialiter conversus est per omnipotentem Verbi Divinitatem, ad illud accedere didicimus modo quidem sensili, quatenus illud spectat panem & vinum, spiritualiter autem & mysticè, quòd non conspiciatur corpus humanum carnem habens & ossa, neque modo corporali & eâdem ratione quâ reliqui ubi corporales eorum qui illum sumunt corda reficiat, sed spiritualiter ob Divinitatem quæ inest, uti jam dictum fuit. Sed de his satis: jam enim præter modum disserere nos coegit quæ

ἠνάγκα-

ἐπηνάγκασεν ἡ νῦν τῆς Ἐκκλησίαις ἡμῶν εἰσφέρεσθαι ἀγωνιζομένη τῆς Καλβινιανῶν αἵρεσις.

nunc in nostras Ecclesias inferre conatur Calvinianorum hæresis.

Extrait sur la Copie de Monsieur Claude, d'une Lettre MS. attribuée à Melece, Archevesque d'Ephese, & qu'on pretend avoir esté escrite à quelques Theologiens de Leyde.

Μελέτιος Ἐφέσου.

Τοῖς [illegible] [illegible] ἀναγκαῖον [illegible] προσφέρειν εὐχὰς πρὸς τιμὴν θρησκείας τῇ μακαρίᾳ παρθένῳ, ἢ τοῖς ἀγγέλοις, ἢ τῷ Ἰωάννῃ τῷ Βαπτιστῇ, ἢ τοῖς λοιποῖς τῶν ἁγίων, καὶ εἰ χρὴ πιστεύειν ἐν τῇ Εὐχαριστίᾳ, τοῦτ᾽ ἐστι ἐν τῷ κυριακῷ δείπνῳ γίνε[illegible]σίωσιν ἐν τῷ ἄρτῳ, ἢ νομίζειν τὸ ἔλαιον

Illis vero qui rogant me, utrùm necessa- E.p. 59.
sit Religionis cultu preces offerre Beatæ Virgini, vel Angelis, vel Joanni Baptistæ cæterisque Sanctis; sique oporteat credere in Eucharistia, hoc est in cœna Domini fieri transsubstantiationem in pane, aut putare oleum,

ἐξορκ

ἐξορκίσμασι τε καὶ ἐμφυσήσεσι ἐξελαύνειν δαιμόνια, ἢ προσκυνεῖν εἰκόνας ἁγίων γεγραμμένας ἢ γεγλυμμένας. Ἀποφαίνομαι λέγων, ὅτι οὐδὲν τῶν τοιούτων κατέχειν προσήκει, οὔτε μὴν δόγματα ἔξεστι βαστάζειν ἀνθρώπινα, πλὴν παρὰ τοῦ Κυρίου καὶ τῶν Μαθητῶν Ἀποστόλων τε καὶ πνευματοφόρων ἡμῖν παραδιδόμενα, ταῦτα τηρεῖν ἐν εὐσεβείᾳ, καὶ [illegible]

exorcisma & exsufflationes expellere Dæmones, aut adorare imagines Sanctorum, tam pictas quàm sculptas. Respondeo ac dico, nihil horum observandum esse, quandoquidem non licet opiniones humanas profiteri, sed ea solùm placita, quæ à Domino & ab illius Discipulis atque Apostolis Spiritu Sancto afflatis nobis tradita sunt, cum pietate & inviolabiliter observare debemus.

NOTICE DES EGLISES

qui dependent du Patriarche d'Armenie residant à Egmiathin, laquelle a esté dictée par Uscan Evêque de Uscavanch, & Procureur general du Patriarche.

EGmiathin, sedes Patriarchæ Armenorum. P
Episcopatus immediatè subjecti Patriarchæ. p.

Algusgvanch vel Akusvánch, Episcopatus parvus. 137.

Aring, Episcopatus parvus propè Ervan Archiepiscopatum : ibi etiam est Conventus, unde vocatur etiam Aringshusvanch.

Bitlis apud Turcas, vel Balesch apud Armenos, in Provincia Varaspuracan Episcopatus : ibi sunt tres Conventus Monachorum S. Basilii.

Elevard, Episcopatus anteà, sed à 30. annis extinctus : Ecclesiæ tamen inserviunt Sacerdotes seculares. Est in Provincia Ararath.

Gesargel, Episcopatus magnus in Provincia Ararath prope Aring, qui est propè Egmiathin.

Goscavanch, Episcopatus prope Egmiathin Provinciæ Ararath.

Hoi, seu Coy, Episcopatus prope Salmast & Lacum magnum.

Johanavanch, id est, S. Joannes, Episcopatus magnus in Provincia Ararath : distat quatuor leucis ab Egmiathin.

Karenus, Episcopatus & Monasterium: distat 6. leucis ab Egmiathin.

Kiekart, Episcopatus deletus prope Egmiathin. Kiekart, id est, lancea Christi, quæ erat in hac Ecclesia.

Mueni, Episcopatus novus à 90. annis : distat 4. leucis ab Egmiathin versus Septentrionem.

Macaravanch, Episcopatus deletus Provinciæ Altsteu : distat ab Erevan 15. leucis versus Septentrionem.

Salmasavanch, Episcopatus prope Mueni : distat 5. leucis ab Egmiathin. In hac Ecclesia olim erat perpetua psalmodia. Salmes Armeniacè est Psalmus, unde dictum est Salmasavanch.

Tieceravanch, vel Tiekeravanch, Episcopatus : 3. leucis distat ab Egmiathin.

Tiplis, seu Teflis, Episcopatus. Dominatur ibi Princeps Georgianorum, in quem tamen Persæ & Turcæ habent aliquod Dominium.

Varthehair, Episcopatus deletus Provinciæ Casvan sub Turcis prope Van civitatem.

Virap, Episcopatus; sed vocatur Archiepiscopatus, quia habet sub se tres Conventus; nempe

nempe 1. Vanstan. 2. Urzavanch. 3. Musahbiuruvanch. Distat ab Egmiathin 12. leucis versùs Meridiem Orientalem, non longè à monte Ararath.

Ouscohvanch, Episcopatus, cujus Episcopus Dominus Uskan anno 1670. qui hæc mihi dictavit.

Præter hos 17. vel 18. Episcopatus Suffraganeos Patriarchatûs Egmiathin, sequentes Abbatiæ aut Monasteria Ordinis S. Basilii.

Surb-Asturasasin, id est, Sancta Dei Genitrix in Provincia Ararath, alio nomine vocatur Niggara, quod est nomen villæ, in qua erat Monasterium, & Surb-Astuasasin nomen est Ecclesiæ.

Surb-Astuasincal, Monasterium etiam deletum, 2. leucis distans à Niggara.

Prætereà tres sunt Conventus Monialium S. Basilii in Armenia.

Armenaperkhich dicitur Archiepiscopatus, quia habet sub se multa Monasteria: sed verè est tantùm Episcopatus sub Egmiathin. Monasteria illa sunt Hogevanch, Masctos, Vardapiet, & alia destructa.

Agulis Archiepiscopatus in Provincia Golthan prope Naxuvan, à quo distat 15. leucis versùs Orientem Meridionalem. Nullos habet sub se Episcopatus, quia sunt destructi, sed tantùm hos 5. Conventus

S. Basilii, 1. Hamasravanch, Ecclesia est Surb-Mesrop. 2. Bestuvanch, Ecclesia est Surb-Usscan. 3. Est Pharracuvanch, Ecclesia est Surb-Stephanus & Surb-Jacob. 4. Tsenuvanch, Ecclesia est Surb-Stephanus. 5. Est Surb-Joannes.

Acthamar, seu Altamar, Archiepiscopatus in insula Lacûs magni Varaspuracani. Habetur Archiepiscopus Schismaticus à Patriarcha Egmiathin & Ecclesiâ Armenâ, quia ab annis 500. & ampliùs dicit se Patriarcham contra decretum Ecclesiæ Armenæ. Habet sub se 8. vel 9. Episcopatus, fere omnes circa Lacum Varaspuracani & Van, nempe Sasan, Gasgi, Basti & alios, nec non aliquos Conventus, Ecclesiæ verò paulatim collapsæ ruinis non reædificantur sub Turcis.

Basti Episcopatus, Gasgi Episcopatus, Sasan Episcopatus. N. N. N.

Amenaphreic, vel Ameniaperkhik Archiepiscopatus, id est, omnium redemptor, est Monasterium in quo Archiepiscopatûs sedes in Provincia Ararath, juxta civitatem Garni; 10. leucis distat ab Egmiathin versùs Orientem. Gubernat civitatem Erevan, quæ est circiter quatuor mille domorum, à qua distat 5. leucis. Dicitur Archiepiscopatus, quia habet sub se multos Conventus, Chogevanch, Masctos, Vardapiet & alios deletos; sed

verè

verè est tantùm Episcopatus sub Egmiathin.

Bardulimeos, Archiepiscopatus, id est, S. Bartholomæus in Provincia Hacbac: habebat olim Episcopatus sub se, qui nunc sunt destructi: nunc autem est Suffraganeus Archiepiscopatûs maximi Van.

Betchnu, vel Bgnu, Archiepiscopatus in Provincia Salcunus-Stuer, antea magna civitas, nunc destructa à Persis, octo leucis distans ab Erevan versùs Septentrionem: habet sub se Episcopatus sequentes.

1. Hair-Johan, vel Hairuvanch, Episcopatus in Provincia Gelarchuni.

2. Kietcharvasvanch, Episcopatus in villâ Provinciæ Salcunus-Stuer.

3. Schalvachuvanch Episcopatus: deleta civitas & Episcopatus: nullus Monachus superest in Conventu.

Sevan, Episcopatus in Provincia Salcunus-Stuer.

Karienusvanch Monasterium S. Basilii sub Archiepiscopatu Besenu.

Cæsarea, Archiepiscopatus Provinciæ Cappadociæ: habet tantùm duos Suffraganeos.

1. Surb-Astuasasin, Sta. Dei Genitrix, Episcopatus 3. leucis distans à Cæsarea versùs Meridiem.

2. Hisia Episcopatus, 6. leucis versùs Sep-

tentrionem diſtat à Cæſarea : ibi etiam eſt Monaſterium Ordinis S. Baſilii, quod dicitur Surb-Sargis, S. Sergius.

Surb-Carapet, Archiepiſcopatus, vel Karapiet, id eſt, præcurſor S. Joannes, in Provincia Taron, vulgò Muſe propè Bitlis. Habet ſub ſe

1, Matnavanchmſcu, Epiſcopatus in eadem Provincia.

2. Bitlis, Epiſcopatus in eadem Provincia.

Cpar, antè Archiepiſcopatus, nunc deletus, & Provincia propè civitatem Ranni & Provinciam Sciracvam Armeniæ magnæ.

Derganavanch, Archiepiſcopatus in Provincia Dergan inter Arzerum & Arſingam : ſubjecta Turcis eſt illa regio.

Fahrapat, vel Ferah-bat, vel Ferawavu, Archiepiſcopatus, vel potiùs Epiſcopatus in Provincia Manſanderam.

Surb-Grigor, id eſt, S. Gregorius, Archiepiſcopatus, idem qui vocatur Luſavaric, & idem Monaſterium in Provincia Carin vel Arzerum. Vocatur quoque Archiepiſcopatus Arzerum, nam Monaſterium Luſavaric diſtat tantùm leucâ verſùs Orientem ab Arzerum.

1. Surb-Aſtuaſaſin S. Dei Genitrix, Epiſcopatus in Provincia Karin : diſtat autem 4. leucis verſùs Orientem Septentrionalem ab Arzerum.

2. Gi-

2. Ginisuvanch, Episcopatus sub Turcis: distat 8. leucis versùs Occidentem ab Arzerum.

3. Mamruanavanch, Episcopatus in Provincia Mamruam prope civitatem Ohtic.

Hacbat, Archiepiscopatus magnus in Provincia Armeniæ Fascir, vulgò Lorri: distat Hacbat 20. leucis circiter versùs Meridiem Orientalem à Tiplis. Habet Suffraganeos

1. Goruvanch, Episcopatus in Provincia Gori prope civitatem Gori in regione Georgianorum.

2. Hacartinwanch, Episcopatus deletus.

3. Macaravanch, Episcopatus deletus.

Hamith, Archiepiscopatus, seu Caracmit, sed Syri, Chaldæi & Armeni vocant tantùm Hamith. Car, linguâ vulgari significat nigrum; & quia sita est ad radicem montis in quo sunt multæ partes nigræ, ideo dicitur Car-Hamith. Armeni volunt esse antiquam Tigranatensem. Ibi sedet quoque Patriarcha Syrorum Jacobitarum ab anno 1662. qui sedebat antè in Orfa. Sedet quoque ibi Suffraganeus Episcopus Patriarchæ Nestorianorum, qui nunc sedet in Elchong, 8. leucis distante versùs Septentrionem à Mozul seu Ninive antiqua, ut fert illorum Traditio. Habet Suffraganeos Episcopos

 1. Acl

1. Ael, vel Agel, distat unâ leucâ ab Hamith.

2. Arcni, distat 2. diebus ab Hamith.

3. Balu Episcopatus, distat ab Hamith 3. diebus.

4. Edesia Episcopatus, distat 4. diebus ab Hamith versus Meridiem Occidentalem.

5. Germuc Episcopatus, 3. diebus distat ab Hamith.

6. Merdin Episcopatus, Orientis Meridionalis respectu Hamith.

7. Senchuse, Episcopatus distans ab Hamith 4. diebus.

8. Thulguran Episcopatus, distat ab Hamith 2. diebus.

Harberdu, vel Harberd Archiepiscopatus in Provincia Harberd, Ecclesia aut Monasterium est Surb-Astuasasin prope Hamith ipsi Occidentalem: habet sub se 4. Episcopatus & 3. Conventus, quorum nomina ignorabat D. Archiepiscopus Uskan.

• • • • •

Hispahan, vulgò Armenis Sphuhun, Archiepiscopatus, regia civitas Persarum à tempore tantùm Scha-Abas, qui Armenos plurimos collegit in parte civitatis, aut suburbio quod dicitur Gulfa, aliis Ciolfa, in quo sunt Armenorum Ecclesiæ 20. 1. Surb-Astuasasin.

2. Surb-

2. Surb-Nicolaus. 3. Surb-Jacub. 4. Surb-Amenaphreic, id eſt, omnium redemptor, & eſt Monaſterium S. Baſilii. 5. Surb-Grigor. 6. Surb-Johan. 7. Amirraſtheneſi. 8. Karametichens. 9. Portuens. 10. Noraſcencim. 11. Karachein. 12. S. Jacub. 13. Anapatinn. 14. Erevaneſcos magnus. 15. Erevaneſcos minor. 16. Gazge. 17. Schſapanin. 18. Ckocinn. 19. Eſt Conventus Monialium. 20. Chogia Abedik.

In Gulfa vel Ciolſa & Erevan, villa vicina Hiſpahan, ſunt circiter octo mille Armeni fere omnes mercatores. Habet Suffraganeos

1. Pharia, Epiſcopatus verſùs Occidentem: diſtat ab Hiſpahan tribus circiter diebus.

2. . . . . . .

. . . . . .

Karmiuvanch Archiepiſcopatus, id eſt, ruber Conventus, quia lapides ſunt rubri, eſt in Provincia Ecegazor: diſtat ab Erevan & Naxuvan 2. diebus. Habet Suffraganeos

1. Capiſvanch, Epiſcopatus & Monaſterium S. Baſilii propè civitatem Capis, quæ nunc eſt deſerta.

Caputuſvanch, id eſt, cærulei coloris Monaſterium aut atri in Provincia Ecegazor: nunc non eſt Epiſcopatus, ſed tantùm Monaſterium: olim erat Epiſcopatus.

2. Derbavanch, Epiſcopatus Provinciæ Ecegazor.

3. Her-

3. Hermonivanch, Episcopatus Provinciæ Eeegazor.

4. Azpter, Episcopatus Provinciæ Sahbunisszor: distat ab Erevan versùs Orientem circiter 20. leucis.

Machienusvanch, Archiepiscopatus propè villam Machienus in Provincia Gelarchuni: distat versùs Orientem 15. leucis circiter ab Erevan: nullos habet sub se Episcopatus, quia sunt destructi & Monasteria.

Macu, Archiepiscopatus magnus in Provincia Artaz: in Cathedrali Ecclesia est corpus S. Thaddæi. Habet sub se

1. Auhar, Episcopatus: distat versùs Meridiem Orientalem à Macu 5. diebus.

2. Hoi, Episcopatus: distat versùs Meridiem à Macu 2. diebus.

3. Jormi, Episcopatus: distat unâ die à Tabris, tribus verò versùs Orientem Meridionalem à Macu.

4. Maratha, Episcopatus ad Occidentem Tabris. Ibi sedebat Episcopus Italicus à 300. annis; & vertit multos libros Armenicè, & fecit multos Vardapiet.

5. Salmast, Episcopatus propè Maraga.

Surb-Narcavea, id est, S. primus Martyr Stephanus, Archiepiscopatus versùs Meridiem Occidentalem: distat 12. leucis à Naxuvan: Suffraganeos habebat olim multos & Monasteria;

ria; sed præter Astapat omnia sunt destructa. Olim Gulfa d'Hispahan erat sub ditione Archiepiscopi,

1. Astapat, vel Surb-Stephan, cui Ecclesia est dicata.

2. Nachiovan.

. . . . . .

. . . . . .

Surb-Uscan, id est, signum Stæ. Crucis, quia ibi est pars Sanctæ Crucis: est idem Archiepiscopatus quàm Sebaste sub Turcis. Habet sub se

1. Azptiruvanch, Episcopatus Provinciæ Ascharu.

2. Andreasic, Episcopatus Provinciæ Acscan: Ecclesia est Surb-Astuasasin.

3. Surb-Hresctacapet, id est, S. Archangelus, Episcopatus in Sebastia.

Sanachim, Archiepiscopatus in Provincia Tascir, vel Lorri, versùs Tiplis: qui erant sub illo Episcopatus & Conventus, sunt destructi.

Scammachi, vel Acuanis, Archiepiscopatus propè mare Caspium: qui erant sub eo Episcopatus & Conventus, sunt destructi.

Tathevanch, Archiepiscopatus magnus in Provincia Kapan. Habet sub se

1. Mecri Episcopatum.

2. 3. 4. Sunt alii Episcopatus, quorum non recordatur D. Uskan. Habet etiam Archiepiscopus

copus Tathevanch ſub ſe Monaſteria.

1. Surb-Karapiet.

2. Tanzapharac.

3. Vagathevavanch.

4. Anapat, in quo ſunt pluſquam centum Eremitæ in deſerto.

5. 6. Duo Conventus Monialium; unus Scriher, alius Zanzaparach.

Thivatavanch, id eſt, S. Anna, Archiepiſcopatus propè civitatem Thucat vicinam Amaſiæ, olim Eudochia verſùs Occidentem Septentrionalem, diſtat ab Egmiathin 150. leucis circiter. Habet ſub ſe

1. Nazianzenum, Epiſcopatus ſub Turcis.

2. Marzuanavanch, Epiſcopatus Provinciæ Marzuan ſub Turcis.

3. Neucæſaria, Epiſcopatus ſub Turcis.

Van, Archiepiſcopatus magnus, idem qui & Varach, eſt Conventus in quo ſedet Archiepiſcopus, & Van eſt civitas vicina juxta Lacum magnum Varaſpuracani. Habet ſub ſe Suffraganeos

1. Arces, vel Arciscuvanch, Epiſcopatus, ſeu Argens prope Lacum magnum.

2. Clath, Epiſcopatus, ſeu Chelath juxta Lacum.

3. Ctuſuvanch, vel Ctus, juxta Lacum verſùs Occidentem: ibi ſunt tres Conventus Monachorum & Eremitarum, quibus præeſt Epiſcopus.

4. Lim

4. Lim in ipſo Lacu verſus Occidentem, Epiſcopatus

5. Uſtan, Epiſcopatus verſus Septentrionem laci Varaſpuracani.

6. Huſanus Epiſcopatus.

S. Ephannivanch, Monaſterium tantùm prope Van.

Virap, id eſt, caverna vel abyſſus, in qua S. Grigor latuit & vixit 13. annis: ibi celebratur Miſſa: eſt tantùm Epiſcopatus ſub Egmiathin, à quo verſus Meridiem Orientalem circa Ararath diſtat 12. leucis; ſed dicitur Archiepiſcopatus, quia ſub ſe habet tres hos Conventus.

1. Vanſtan.

2. Uzavanch.

3. Muſcacbiuruvanch.

Subſcripſi Uſcanus Epiſcopus Uſcavanch & Vardapiet, ac Vicarius generalis in Armenia, ſigillumque appoſui.

TA-

TABLE

Des Chapitres de ce Livre & des Actes qui y sont rapportés.

FIN DE LA TABLE.



